

vraie  
vivante  
variée

# Le Quartier Latin

Bien faire et laisser braire

Journal des étudiants de l'Université de Montréal • Port payé à Montréal

MONTREAL — 6 AVRIL 1965

VOLUME XLVII — NUMERO 50

écoeurante  
pour ses  
employés

## Un député libéral contredit René Lévesque

par MARTHE THERRIEN

"L'union a nui aux mineurs. Autrefois, le secteur minier était le mieux rémunéré, les salaires y étaient proportionnellement plus élevés qu'ils le sont depuis l'Union. Il y a aussi le cas de la grève de 1953-54 qui démontre avec plus de force le gâchis fait par l'intrusion de l'Union des Métallurgistes d'Amérique", a déclaré M. Edgar Turpin, député libéral provincial du comté de Rouyn-Noranda.

"Avant la grève, a-t-il ajouté, la mine Noranda, mieux connue sous le nom de Noranda Mines, employait plus d'ouvriers qu'il n'était nécessaire, en vue de diminuer le chômage qui sévissait dans la région. Devant l'ingratitude des mineurs, "montés" par l'Union, les dirigeants de la mine ont décidé d'embaucher d'autres ouvriers pour remplacer les grévistes. Il est regrettable qu'une telle décision ait été prise, car cela constituait une forme de mépris des travailleurs. Les autorités qui s'étaient toujours montrées conciliantes pour les mineurs se sont irritées d'une telle attitude et ont réagi trop radicalement, j'en conviens. Point n'est besoin de



Un député libéral le contredit, défend la Noranda Mines et accuse les métallos de communisme...

rappeler les désastres encourus par les mineurs lors de toutes ces grèves. Personnellement, je connais des familles qui ne se sont pas encore relevées de la ruine résultant de ces périodes de chômage prolongées."

"Je ne compte pas affirmer par là qu'un syndicat est néces-

sairement néfaste aux mineurs, de poursuivre M. Turpin. Un syndicat pour les travailleurs est utile pour prévenir les abus de certains employeurs et améliorer les conditions de travail. Mais j'affirme que, pour le cas de la Mine Noranda, la politique a toujours été orientée dans le sens des intérêts des

mineurs. C'est là que, dans la région, les hommes sont employés aux meilleures conditions. Ils ne travaillent pas tellement fort et dans des conditions non dommageables à la santé. Ils touchent de \$4,000. à \$5,000. et bénéficient de nombreux avantages tels qu'un plan de pension, une caisse de retraite. De plus, il est possible pour les travailleurs de dialoguer avec les autorités. Il est entendu, je le répète, que certaines conditions de travail doivent être modifiées. Tel est le rôle du syndicat de négocier une entente avec les dirigeants de la Mine, mais non de chercher à semer le mécontentement chez les ouvriers. Cette dernière attitude a malheureusement été observée trop souvent chez les dirigeants syndicaux. Le syndicat, parce qu'il ne possède pas les dirigeants honnêtes et consciencieux qu'il lui faudrait, perd ainsi de son prestige auprès des ouvriers clairvoyants. Il est un fait également que les demandes trop souvent ne sont pas raisonnables. Le syndicat exige trop de choses à la fois ou exige des choses qu'il est sûr de se voir refuser. Il est alors malhonnête pour lui de laisser plus de 1,500 pères de familles s'aventurer dans une grève sans issue. Comment

qualifier une telle attitude? Je serais prêt à affirmer qu'il s'agit de "manoeuvres communistes". C'est justement la façon d'agir des communistes que de vouloir soulever les hommes contre les représentants de l'autorité. Les Métallos-Unis ont même tenté d'étendre leur pouvoir à toute la masse des mineurs en voulant faire voter la retenue syndicale, c'est-à-dire la cotisation syndicale perçue directement par l'employeur. On a adopté cette mesure, mais la participation au syndicat est libre: elle est de l'ordre de 20 à 25%, ce qui prouve le mécontentement des mineurs."

M. Turpin s'est ensuite élevé contre le fait que le syndicat des Métallos-Unis était un organisme international: "Les mineurs paient une cotisation qui va grossir les fonds américains. Et si les soupçons sont fondés et qu'il y a des communistes dans l'organisation..."

Il aurait été intéressant de connaître le point de vue de la "Noranda Mine" sur les problèmes soulevés, mais celle-ci, pour des raisons évidentes, préfère ne publier aucune statistique sur ses revenus et fermer la porte aux personnes qui, honnêtement, sont à la recherche de la vérité.

### dans ce numéro :

CET APRES-MIDI:

**La Société  
Nationale  
Populaire**

(Page 3)

**Festival  
d'art dramatique  
des Collèges**

(Supplément artistique)

**Miss  
Fulton-  
Favreau**

(P. P. 17, 18, 19, 20)

## EN BREF

### Camp de travail de l'UGEQ

(par M. B.)

Conjointement avec un organisme du Canada, le Student' Union for Peace Action, l'Union générale des étudiants du Québec organise pour cet été un camp de travail à La Macaza.

Le but de ce camp sera d'étudier comment on pourrait transformer l'économie de guerre de cette région (où se trouve une base de fusées bomarc) en une économie de paix.

Déjà, le Student' Union for Peace Action a établi avec succès un camp poursuivant des objectifs similaires l'été dernier à North Bay. Les étudiants à North Bay (autre région où se trouve une base de bomarc) ont effectué un travail préliminaire, travail qu'ils termineront cet été.

De trois à six étudiants seront choisis conjointement par les deux organismes afin d'aller faire ces recherches à La Macaza. Les candidats doi-

vent être actuellement aux études en sciences sociales et économiques. Les intéressés doivent s'adresser à:

Projet La Macaza,  
Union Générale des  
Etudiants du Québec,  
801 est, rue Sherbrooke,  
Montréal.

### Etudiants demandés

Le Service de Réhabilitation de l'Hôpital Mont-Providence requiert quatorze étudiants universitaires pour la période d'été.

#### 7 en éducation :

en Pédagogie,  
en Psycho-pédagogie,  
en Sciences religieuses,  
en Bibliothéconomie.

Ces candidats s'intégreront à différentes recherches et études qui sont en cours, et travailleront comme moniteurs dans les unités.

#### 2 en Droit

Les candidats auront à faire l'étude des différentes législations qui existent dans le domaine de l'Enfance exceptionnelle.

#### 3 en Architecture :

Les candidats auront à se pencher sur l'étude des normes physiques pour la construction de locaux adaptables aux enfants exceptionnels.

#### 3 en Statistiques :

Les candidats travailleront à recueillir et ordonner les données des recherches en cours.

#### QUALIFICATIONS ET PROCEDURES

— Avoir terminé une année ou plus dans une des universités de la Province de Québec.

— Faire parvenir la demande au Service du Personnel de l'Hôpital Mont-Providence, 7200 est, boul. Gouin, Montréal.

— Joindre à cette demande un curriculum vitae avec le détail des études.

#### SALAIRE :

1ère année universitaire : \$225.00 (mensuel).

2e année universitaire : \$250.00 (mensuel).

3e année universitaire : \$275.00 (mensuel).

4e année universitaire : \$325.00 (mensuel).

N.B. — Les dernières candidatures seront acceptées le 23 avril 1965.

## Mgr Lussier reçu... par l'AGEUM

L'AGEUM recevra monseigneur Irénée Lussier lors d'une manifestation intime qui aura lieu le vendredi 9 avril au Centre social.

Par cette manifestation, l'AGEUM veut rendre hommage à celui qui s'est dévoué pendant 9 ans auprès des étudiants de l'Université de Montréal. L'AGEUM a invité à cette occasion les officiers généraux de l'Université, le Conseil des gouverneurs, les membres du Conseil de l'AGEUM, l'exécutif des diplômés de l'Université et celui des professeurs, M. Lemay, l'adjoint au recteur pour les affaires étudiantes, etc.

La réception aura lieu au Grand Salon de 7 à 9.

## Par les diplômés

Ce sera jour de fête sur le Campus, samedi, le 8 mai prochain, alors que plusieurs milliers de diplômés se réuniront pour rendre hommage à Mgr Lussier qui nous quitte après un rectorat de dix ans.

Convaincue que chacun des anciens se fera un devoir et un plaisir de participer à cette manifestation, l'Association des diplômés a mis au point au programme qui permettra à chacun de découvrir les développements prodigieux qu'a connus l'Université depuis 1955.

2. h 00—Viste du Campus: Rampe mobile, Centre de calcul, Centrale thermique, nouvel amphithéâtre, laboratoire de langues, stadium, résidence des jeunes filles, etc.

4 h. 30—Rassemblement à l'Auditorium.

4 h. 45—Hommage à Mgr Lussier.

5 h. 15—Vin d'honneur.

6 h. 30—Buffet au Centre Social.

Prix du billet pour le buffet: \$5.00.

Ecrire à C.P. 6128, Montréal 3, ou téléphoner à 342-1311.

Tous les nouveaux diplômés de cette année sont invités d'une façon spéciale à s'associer à leurs nouveaux collègues à cette occasion.

### Le Chemin de la Croix joué par les Amis de Clo-Clo

Le Chemin de la Croix, oeuvre de Paul Claudel, sera présenté par les Amis de Clo-Clo. Lieu: Sanctuaire des Franciscains, 5750, boul. Rosemont. Jour: Vendredi Saint. Date: 16 avril, 9 h. 30.

Les Amis de Clo-Clo:

Orgue: Bruno Decelles.

Interprètes: Louise Myette, Christine Langlois, Normand Pelletier, Richard Malo, Lucien Comtois.

Metteur en scène: Léon, o.f.m. Assistants: Guybert, o.f.m., Marcel Goudreau.

Réalisateur: Jean-Paul Eugène.

## Guy Rocher recteur de la nouvelle université?

par Roch Denis

Une nouvelle non encore officielle mais en passe de l'être d'ici quelques jours est parvenue au Quartier Latin à l'effet que M. Guy Rocher, vice-doyen de la Faculté des Sciences Sociales et en même temps directeur du département de Sociologie, a remis sa démission récemment à ce dernier poste.

Monsieur Rocher, dont on sait qu'il fut durant les trois dernières années un des principaux artisans du rapport Parent, nous a déclaré au cours d'une entrevue qu'il désirait retourner à l'enseignement proprement dit et se concentrer

dans la recherche, "la seule fonction qui l'intéresse vraiment". Il a par ailleurs ajouté qu'il considérait que cinq années à la tête du département de Sociologie étaient suffisantes pour lui et pour le département et que d'en faire plus "risquerait d'alourdir la marche du département".

Par ailleurs, une rumeur circule présentement sur la colline universitaire et dans les milieux proches du ministère de l'Éducation à l'effet que M. Rocher soit nommé prochainement Recteur de la future université à Charte limitée, de Montréal. Nous avons demandé à Monsieur Rocher si selon lui ces rumeurs

avaient un certain fondement. "Elles sont en partie fondées" a-t-il précisé, en ce sens que j'ai accepté récemment la présidence d'un Comité chargé de faire des recommandations plus concrètes au Ministère sur les modalités de création d'une telle Université. Un Comité pour lequel le Ministère n'a pas fait tellement de publicité. Mais de là à conclure que je serai le prochain Recteur... c'est une pure invention!"

M. Rocher a tenu à nous redire qu'il entendait bien, dorénavant s'occuper avant tout de recherche et d'enseignement.

"DEMANDEZ A JAYNE"

la **Lambretta** est imbattable

Apparence - Performance - Economie  
Connaissez la satisfaction et le plaisir de posséder une LAMBRETTA. Exelle par sa commodité, son économie et le plaisir — 100 milles au gallon d'essence. Construite d'après des spécifications rigides par le manufacturier de "Scooters" le plus réputé du monde.

TERMES FACILES

Ecrivez pour nom de votre concessionnaire

OU VOIR



**Bentley's Cycles & Sports** Ltd.  
2081 Bleury — 255 Beaubien Ouest — Montréal

# A la suite d'un simulacre de procès

- La P.E.N. condamne le "Quartier Latin"
- L'A.G.E.U.M. proteste

Nos lecteurs se souviennent de "l'affaire Gratton" dont nous avons fait état dans nos pages en janvier dernier. Robert Gratton entre autres et quelques journalistes étudiants qui avaient quitté "La Crue", prétendirent avoir le mandat nécessaire de l'UGEQ pour étudier les possibilités d'avenir d'un journal qui serait mis sur pied par la grande centrale étudiante québécoise. Par inadvertance, le "Quartier Latin" mit la main sur un rapport "secret" qui était destiné, dit-on, à un membre de l'équipe Gratton. Le rapport, à notre avis, non seulement mettait à jour les divergences profondes qui existaient entre deux hommes (Robert Gratton s'était opposé à Jacques Desjardins à la présidence de l'UGEQ et avait été battu) mais constituait une véritable menace pour l'UGEQ qui en était alors au début de ses activités et faisait face à de nombreuses difficultés. Le "Quartier Latin" a alors décidé de publier ce rapport, convaincu qu'il y allait de l'intérêt de la classe étudiante.

## LE PREMIER PROCES

Les réactions se firent connaître immédiatement. Robert Gratton et son groupe déposèrent une plainte devant la P.E.N. et alléguèrent que le "Quartier Latin" avait outrepassé quelques articles du code l'éthique votés par les journaux membres de P.E.N. au congrès d'octobre dernier. Le "Quartier Latin" fut invité à se rendre aux sessions de la commission chargée d'étudier les plaintes déposées contre lui.

Ce premier procès fut vraiment épuisant pour les parties, tant par sa longueur que par la tension psychologique qui y régnait. Le manque de procédure compliqua énormément les témoignages, les interrogatoires, les contre-interrogatoires, etc. En fait, il fut impossible de poursuivre sans une procédure qui serait acceptée par les deux parties.

## LA MAUVAISE FOI DE LA P.E.N.

La Presse Etudiante Nationale se hâta de trouver une autre procédure et de la soumettre au "Quartier Latin". Notre étonnement fut grand, en li-

sant la nouvelle procédure proposée, de voir qu'il serait impossible pour la partie défenderesse (le "Quartier Latin") de mettre en doute la crédibilité d'un témoin, ce sur quoi s'appuyait en grande partie notre preuve. Quelques officiers de la P.E.N. assistaient à la première enquête et, conséquemment, celle-ci ne peut donc pas prétendre ignorer ce fait. En enlevant aux procureurs du "Quartier Latin" le droit de mettre en doute la crédibilité d'un témoin, elle étale donc sa mauvaise foi.

Mais il y a un autre point encore plus important. Le Conseil d'administration de la P.E.N. n'a reçu aucun mandat du congrès pour imposer telle ou telle procédure à ceux qui pourraient éventuellement se présenter devant le tribunal de P.E.N. Alors, dans ce cas, comment expliquer que la P.E.N. ait décidé de procéder, même si le "Quartier Latin" lui avait fait connaître par écrit son désaccord vis-à-vis de la procédure. Et c'était là, d'ailleurs, notre droit puisque le congrès n'avait entériné aucune procédure bien précise.

A tout le moins la Presse Etudiante Nationale a manqué d'habileté et de tact, se foutant éperduement d'un de ses membres, qui avait à ce titre certains droits, droits qu'on lui a refusés assez cavalièrement.

## LES REGIEMENTS BOITEUX

Mais il y a encore plus grave. Un des règlements établis par la P.E.N. elle-même, dit que celle-ci doit obtenir l'assentiment par écrit des deux parties sur le choix des commissaires. Mais la P.E.N., pour des raisons que nous ignorons, s'est complètement moquée de ce règlement et a même négligé de fournir au "Quartier Latin" les renseignements qu'il demandait sur un des commissaires, parce que celui-ci lui était complètement inconnu. Le "Quartier Latin" avait cependant donné son approbation en ce qui concerne les deux autres commissaires. Ici encore, la mauvaise foi de la P.E.N. est manifeste. Pour toutes ces raisons, nous ne nous sommes pas rendus aux sessions de la deuxième commission d'enquête.

## DES COMPTES, S.V.P.

Il est bien évident que le "Quartier Latin" ne peut qu'opposer une fin de non-recevoir au jugement rendu par la commission formée par la Presse Etudiante Nationale. Il est bien évident aussi que le "Quartier Latin" ne désire pas voir cette affaire réglée d'une façon aussi partielle (nos lecteurs apprécieront en lisant le texte du jugement) et, conséquemment, il demandera au congressistes qui se réuniront au mois d'octobre prochain d'adresser un vote de blâme au président de la P.E.N., Paul Bernard, pour son incurie, de même qu'au Conseil d'administration.

En attendant, le "Quartier Latin" considère que le jugement prononcé contre lui est nul. Mais nous serions heureux de voir M. Robert Gratton qui prétend que sa réputation a subi des avaries — la deuxième commission l'a confirmé — porter plainte devant les tribunaux civils. Car là, au moins, nous pourrions obtenir un procès équitable.

LA DIRECTION

## Le résumé du jugement

N.D.L.R. : Ce résumé de jugement a été rédigé par la P.E.N. ...

Le comité de discipline formé par la Presse Etudiante Nationale pour étudier la plainte portée contre le journal "Quartier Latin", relativement à ce qui a été appelé "l'affaire Gratton", a tenu deux audiences, la première le 20 mars, la seconde le 21 mars, au cours desquelles il a pu entendre les témoignages des plaignants.

Le comité de discipline n'a pu au cours de ces deux audiences, recueillir les points de vue du journal "Quartier Latin" qui a refusé de se présenter devant le comité.

Le comité de discipline juge que rien, soit dans la procédure, soit dans les décisions de la P.E.N., ne portait préjudice au journal "Quartier Latin"; en conséquence de quoi, il conclut à la mauvaise foi du journal "Quartier Latin", pour refus de comparaître. Le comité de discipline juge de plus que les témoignages entendus, pour partiels qu'ils soient, sont suffisants pour établir à sa satisfaction que le journal "Quartier Latin" a violé le code d'éthique de la Presse Etudiante Nationale en négligeant, alors

qu'il qu'il pouvait le faire dans un délai suffisant, de vérifier l'authenticité des faits qui avaient été portés à sa connaissance. Il juge que ces faits ont conséquemment été mal interprétés dans l'édition du 12 janvier, sous la plume de Mlle Chantal Gagnon, et dans l'édition du 14 janvier, sous la plume de M.

Le comité de discipline de la P.E.N. juge que le "Quartier Latin", par son incurie, a porté atteinte à la réputation de M. Gratton et des autres plaignants.

Le comité de discipline constate de plus qu'il lui a été impossible de vérifier les accusations d'interception de courrier et de diffamation, dû au refus du journal "Quartier Latin" de se présenter aux audiences.

EN CONSEQUENCE DE QUOI, IL RECOMMANDE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA P.E.N. D'IMPOSER LES SANCTIONS QU'IL JUGERA UTILE.

Michèle RIVET,  
Pierre ISSALYS,  
Pierre BEAUSOLEIL,  
commissaires

## L'A.G.E.U.M. proteste

L'AGEUM, qui a suivi avec grand intérêt les premières phases de l'enquête de la première commission chargée d'étudier une plainte logée contre le "Quartier Latin", a été surprise devant les conclusions auxquelles est arrivée la deuxième commission qui a examiné cette affaire.

L'AGEUM manifeste de plus son étonnement devant le fait que la Presse Etudiante Nationale ait outrepassé la procédure qu'elle avait elle-même établie, en négligeant par ex-

emple d'obtenir l'assentiment des parties sur le choix des commissaires. En outre, il semble normal que la Presse Etudiante Nationale aurait dû chercher à obtenir l'unanimité des deux parties sur la procédure à suivre, cette procédure n'ayant pas été approuvée en congrès.

Lorsqu'il en a été question, l'AGEUM a applaudi à l'initiative de la Presse Etudiante Nationale de doter les journaux étudiants d'un code d'éthique. Cependant, dans le cas qui

nous intéresse, il semble que la Presse Etudiante Nationale ait manqué d'une élémentaire prudence en n'obtenant pas le consentement des parties sur le choix de la procédure et qu'elle a violé un règlement qu'elle avait proposée en n'obtenant pas l'accord des parties sur le choix des commissaires.

Pour toutes ces raisons, l'AGEUM donne son appui au "Quartier Latin".

Michel VAILLANCOURT  
Président de l'AGEUM.

## Cet après-midi

# LA SOCIETE NATIONALE POPULAIRE

par Roch Denis

La "nouvelle" Société Saint Jean Baptiste de Montréal qui doit être fondée "officiellement" aujourd'hui même, lors d'une conférence de Presse, aura pour nom "La Société Nationale Populaire".

C'est ce que nous avons appris de sources sûres au

moment d'aller sous presse.

On sait que depuis plusieurs mois déjà, un groupe de treize rebelles semaient la zizanie au sein de la SSJB de Montréal qui se définit comme confessionnelle. La rupture totale entre les deux groupes s'est finalement produite il

y a environ deux semaines et les rebelles annonçaient alors la fondation d'une nouvelle société, déconfessionnalisée et vouée irrémédiablement aux intérêts du peuple québécois.

Nous apprenons d'autre part que la Société Nationale Populaire tiendrait son assemblée constituante à la mi-juin.

## éditorial

# La vie étudiante en 1964-65

Quel est le bilan du mouvement syndicaliste étudiant pour l'année qui s'achève et quelles en sont les perspectives d'avenir ? Il va de soi qu'il n'est pas aisé de capter ce mouvement dans sa juste perspective. Aussi n'est-ce que dans une étude globale que nous tenterons de saisir la marche du monde étudiant au Québec.

**RETROSPECTIVE** — Qu'existait-il comme structures et associations du syndicalisme étudiant au début de cette dernière année ? Comme associations : au niveau universitaire : AGEUM, AGEL, AGEUS; au niveau collégial : FAGECCQ, FNQ, OGEESSQ; au niveau secondaire : à peu près rien; et au niveau journalistique : la P.E.N.

**A.G.E.U.M.** — L'Association Générale des Etudiants de l'Université de Montréal est vivante plus que jamais, ayant tout frais à son actif un boycottage, deux manifestations et une grève dans lesquels les étudiants ont vraiment agi en syndicalistes. La pensée syndicale a évolué au sein de l'Association par une démocratisation des cadres et a même débouché sur une conscience sociale, dont les camps de travaux d'été sont la preuve la plus éloquente.

L'AGEUM en ce début d'année était encore l'Association instigatrice du mouvement étudiant au Québec. L'AGEUM était fortement nationaliste, vivante parce qu'évoluant avec l'actualité, elle était un groupe de pression aux aguets, enfin, elle venait de saisir dans ses applications pratiques sa responsabilité sociale au sein de la nation.

**A.G.E.L.** — L'Association Générale des Etudiants de Laval était à l'orée de l'action syndicale mais assumait pleinement les implications du mouvement au niveau de la pensée. Elle tendait à se définir enfin par elle-même, plutôt qu'en fonction des autres. La démocratisation de ses cadres s'amorçait.

La marche des étudiants sur Québec a sûrement contribué à éveiller les étudiants du campus Laval à l'action syndicale. Mais le mouvement était encore assez lent.

**A.G.E.U.S.** — L'Association Générale des Etudiants de l'Université de Sherbrooke, la dernière née des associations universitaires s'est éveillée depuis peu au syndicalisme étudiant mais elle n'en est pas pour autant ignorante de ses droits et devoirs. La grève d'une faculté et la montée à Québec ont insufflé un esprit nouveau sur le campus. Cependant les cadres ne sont pas remplis, la masse des étudiants ne semble pas assumer les implications de son option.

**F.A.G.E.C.C.Q.** — La Fédération des Associations Générales des Etudiants des Collèges Classiques du Québec a deux ans. Un essor de pensée syndicale considérable a marqué sa dernière année. La structuration en a cependant souffert. C'est ainsi que la Fédération ne représente qu'une partie des collèges classiques. Le syndicalisme a fait son entrée assez fortement dans certains collèges

mais n'a qu'une présence timide dans la majorité d'entre eux.

**F.N.Q.** — La Fédération des Normaliens du Québec n'a qu'un an d'existence. Ses cadres ont commencé à se former. Ses dirigeants ont surtout insisté sur la structuration avant de passer à quelque action que ce soit. L'idée du syndicalisme est dans l'air, mais n'a pas encore complètement passé la rampe.

**O.G.E.E.S.Q.** — L'Organisation Générale des Etudiants de l'Enseignement Spécialisé du Québec est devenue plutôt une organisation-fantôme. Fondée deux ans auparavant, des circonstances de toutes sortes ont empêché la relève de se manifester. Il n'existe plus qu'un embryon de Fédération.

**SECONDAIRE** — Le niveau secondaire n'est absolument pas structuré. Seulement quelques jeunes étudiants commencent à prendre conscience du grand mouvement syndicaliste. Les écoles secondaires demeurent les parents pauvres du syndicalisme étudiant.

**P.E.N.** — La Presse Etudiante Nationale a connu un certain déséquilibre pendant cette dernière année. Par la force des choses, elle ne pouvait plus assumer le rôle de suppléance qu'elle avait joué jusqu'alors dans le milieu étudiant.

Après s'être cherché un peu la P.E.N. semble en ce début d'année avoir de nouveau démarré avec son Service de nouvelles et ses commissions idéologiques. Peut-être a-t-elle retrouvé son vrai rôle dans l'orientation de l'idéologie du syndicalisme étudiant au Québec.

### CREATION DE L'U.G.E.Q.

C'est en novembre 1964 qu'a lieu l'événement attendu depuis deux ans dans le monde du syndicalisme étudiant : le Congrès de fondation de l'Union Générale des Etudiants du Québec.

Le grand mouvement de revendication des étudiants débouche alors et avec force sur la revendication sociale. Les étudiants ne prennent plus seulement conscience d'eux-mêmes et de leurs problèmes mais découvrent et prennent désormais la part des classes défavorisées.

Le mouvement de conscience sociale des étudiants amorcé lors de la marche sur Québec se cristallise à la fondation de l'UGEQ.

L'action syndicale étudiante tournée jusqu'alors presque uniquement vers les services aux étudiants, malgré de nombreuses tentatives de tous genres, se tourne résolument vers le service concret à la nation. C'est ainsi que le slogan "au service des étudiants et de la nation" devient une "réalité vivante" pour le monde étudiant.

On assiste après ce congrès et tout au long de l'année à une précipitation sans précédent dans l'évolution du monde étudiant au Québec.

Grâce à ces prises de conscience, grâce à la tournée du président de l'UGEQ dans tout le Québec, un dynamisme se retrouve dans tout le monde étudiant en général.

Trois fédérations d'écoles secondaires sont créées; les cadres des nouvelles fédérations (FNQ, FAGECCQ) s'élargissent sans cesse; les étudiantes-infirmières s'unissent en association générale; les instituts techniques préparent la refonte de leur organisme (OGEESSQ); la P.E.N. se prononce pour l'Indépendance du Québec, deux de ses membres, LE CARABIN et LE QUARTIER LATIN optent de plus, pour le socialisme; l'AGEUS après une année d'amorphisme des étudiants, les voit soudain se réveiller à leur association; l'AGEL a connu un éveil et une démocratisation de ses cadres; l'AGEUM amorce un retrait dans le rôle de suppléance qu'elle jouait au niveau provincial, au profit de l'UGEQ. Elle assure une plus grande démocratisation de ses cadres; un exemple : l'élection à la présidence qui ne s'était plus tenue depuis quatre ans.

Les étudiants en cette fin d'année académique ont amorcé un nouveau tournant. Non seulement ils ont pris conscience d'eux-mêmes et de leur force de pression, non seulement ils ont acquis une conscience sociale mais ils se sont de plus, ouvert aux problèmes internationaux. La première manifestation de l'UGEQ en est le témoignage.

### PERSPECTIVES D'AVENIR

Tous les mouvements étudiants se centrent de plus en plus sur l'UGEQ. L'UGEQ est devenue la quatrième grande centrale syndicale au Québec avec la FTQ, la CSN et l'UCC.

Le travail de structuration se complètera dans les années à venir, fondé dorénavant sur une nouvelle perspective, celle préconisée par le rapport Parent : la régionalisation.

La pensée et l'action syndicale de ce nouveau corps intermédiaire deviendra force de pression et de revendications. Axée non seulement sur les besoins des étudiants mais aussi sur ceux de la nation, l'UGEQ se devra, grâce à la grande force qu'elle représentera, de ne pas limiter son action uniquement aux besoins immédiats de ses membres.

Par son dynamisme constant, notre grande centrale syndicale devra mettre ses énergies les plus vives à servir la cause des défavorisés au Québec. Par ses revendications, elle devra participer à changer l'ordre social actuel. Cela relève directement de ses responsabilités.

De plus, l'UGEQ devra intéresser les étudiants du Québec à s'ouvrir au monde international en assumant elle-même une représentation sur cette scène.

Services et organisation auprès de ses membres, revendications et pression auprès des responsables de l'Etat et présence au monde international : ce n'est qu'ainsi que l'UGEQ saura remplir son rôle.

Il n'est pas exagéré de croire que l'avenir du Québec dépend en grande partie de l'UGEQ.

Chantal GAGNON.

## revue de presse

### LE DEVOIR

"Le prix de la paix mondiale sera décerné par l'Université Temple au premier ministre Pearson, vendredi soir, à Philadelphie. (...) Dans une lettre au premier ministre, le président de l'université, le Dr Millard E. Gladfelter, l'informe que cet honneur lui a été voté à l'unanimité. La lettre, publiée par le bureau du premier ministre mer-

credi, mentionne que le nom de M. Pearson fut choisi non seulement parce qu'il a apporté une contribution distinguée à la paix dans le monde entier, mais aussi parce qu'il a dirigé une grande nation avec laquelle notre propre pays (les U.S.A.) a entretenu pendant deux siècles des relations harmonieuses. (...) La frontière non fortifiée entre le Canada et les Etats-Unis est par elle-même un symbole de concorde qui confère un sens unique à cette reconnaissance, ajoute la lettre."

Un peu plus et on parlerait de la contribution apportée par Lester B. à la paix mondiale et à la bonne entente entre les deux pays par l'achat massif de bombarc munis d'ogives nucléaires. Il n'y a que les Américains pour voir encore en M. Pearson un défenseur de la paix.

Le premier ministre leur rend d'ailleurs bien l'amitié que nos voisins du sud lui portent. N'appuie-t-il pas implicitement la politique américaine au Vietnam ?

### le Quartier Latin

"Dernièrement, quelques deux cents religieuses, étudiant sur le campus, se sont réunies pour discuter des problèmes auxquels elles ont à faire face à l'Université. En effet, les religieuses, surtout des jeunes, ont l'impression que leur présence à l'Université suscite des commentaires et provoque des attitudes qu'on pourrait qualifier de

"défensives" de la part des étudiants..."

Notons pour ceux qui ont été troublés par le fait qu'ils ont lu exactement la même nouvelle, rédigée dans les mêmes termes, dans "Le Dimanche Matin" qu'elle a été publiée tout d'abord dans le journal des étudiants de l'Université de Montréal. Et ce n'est pas notre faute si les journalistes de cet hebdomadaire font de la télépathie...

## commentaire

par : Jacques TRUDEL

# Le congédiement de Gérard Pelletier

Nous avons tous été stupéfaits d'apprendre le congédiement de M. Gérard Pelletier. Même si nous pouvions nous y attendre, la soudaineté de l'événement et l'incroyable futilité des prétextes invoqués nous ont laissés bouche bée.

Nous considérons M. Pelletier comme l'un des hommes les plus progressistes de sa génération. Sa présence à la rédaction du "plus grand quotidien français d'Amérique" était une garantie d'intégrité et de liberté relative au sein de ce très important moyen d'information.

Sa compétence indiscutable en matière de journalisme était pour La Presse un atout irremplaçable. Certains représentants de la classe bourgeoise se sont vite rendu compte qu'une grosse bêtise vient d'être commise et tentent de réparer les pots cassés. Nous faisons confiance à M. Pelletier, après l'affront qu'il a subi, de ne pas retourner à La Presse.

Il y a accompli la tâche qu'il devait accomplir jusqu'à sa conséquence logique et malgré les difficultés inévitables. La situation était forcément boiteuse, elle est maintenant claire. Nous ne pouvons pas ne pas voir dans cet événement un autre signe du durcissement d'un pouvoir qui se sent menacé et de la cristallisation des positions de gauche et de droite au Québec.

Sur le plan personnel, M. Gérard Pelletier est dans une situation plus qu'avantageuse. Il est au sommet de sa carrière. Il garde intacte sa réputation et l'odieux de l'affaire retombe entièrement sur les dirigeants déjà impopulaires de La Presse. On lui a certainement, à l'heure actuelle, déjà fait plusieurs offres alléchantes. Que choisira-t-il ?

Est-il besoin de rappeler qu'à ce moment précis, l'occasion serait toute indiquée de fonder enfin un organe d'information de gauche, à base syndicale et coopérative, défenseur de la plus entière liberté d'expression, une vraie "Presse Libre"; ce serait le projet le plus intéressant au-

quel nous aimerions voir associé le nom de Gérard Pelletier.

L'incident Pelletier ranime le débat sur l'utilisation, par les hommes progressistes de cette génération, des opportunités offertes par les structures bourgeoises existantes.

Il est indubitable que des progrès marqués peuvent être et ont été accomplis de cette manière. Mais est-ce là une méthode permanente et satisfaisante: doit-on faire confiance exclusivement à l'évolution des structures bourgeoises ?

Ces hommes sont fondamentalement sincères, mais ils poussent le souci de "l'objectivité" à un tel point et d'une telle manière que cela nous semble les conduire à un certain "désengagement" par rapport aux grandes luttes d'intérêts qui sont la trame des luttes politiques.

Ce qui arrive à Gérard Pelletier nous semble démontrer notre point de vue à savoir qu'il s'agit bien de luttes d'intérêts et non de simples divergences d'opinion; qu'il est inconcevable que les capitalistes, disposant du pouvoir politique et des moyens d'information, se privent "d'en user à leur avantage". Ils veulent bien "utiliser" les hommes progressistes compétents, mais ceux-ci, tôt ou tard, se posent le choix de devenir complices ou de rompre.

Les divergences entre les hommes des générations précédentes et nous sur cette question et sur la politique en général proviennent évidemment d'une différence de situation mais peuvent être expliquées aussi par la notion de "conflit des générations".

Le rythme contemporain des changements dévalue l'expérience et les positions acquises, remet en question les hiérarchies et les privilèges de "l'âge mûr". En conséquence la "distance" entre les générations s'accroît, de même que l'incompréhension.

Nous évoluons dans un autre monde que nos aînés. Notre point de départ, la société actuelle, est différent de ce qu'a été le leur. Notre formation est différente, de

même que notre conception de la vie et de la société.

Nous sommes formés et nous nous préparons dans une perspective de socialisation. Nous nous préparons non à l'aventure individuelle mais aux exigences du travail d'équipe, non au "struggle for life" mais à la collaboration, à l'organisation collective, non à la réussite isolée mais en vue de réalisations communes, non à la fortune, mais à la sécurité.

C'est pourquoi le capitalisme ne nous intéresse pas. L'entreprise privée, on s'en balance éperduement. On en a terriblement marre des rengaines sur les bienfaits de la concurrence; la spéculation n'est pour nous qu'un jeu ennuyeux. Nos aspirations et nos motivations sont ailleurs, nous ne serons pas des capitalistes. Or nous ne voulons pas vivre toute notre vie en contradiction avec les structures dominantes de notre société. Nous voulons pouvoir aller au bout des réalisations que permettront les compétences que

nous acquerrons, et nous croyons que le socialisme permet de réaliser, à notre époque, plus de choses que le capitalisme, et pour plus de gens.

Les capitalistes nord-américains ont fait une petite erreur de calcul; ils attendaient une "génération pepsi", ils ont pour une part une génération révolutionnaire.

Il n'est pas question de mettre le pays à feu et à sang. La révolution dont nous parlons tient dans quelques lois, dans quelques changements de structures bien pensés, et il est possible que, dans une société "mûre" comme la nôtre, ces bouleversements fondamentaux se produisent comme une exigence de la réalité, sinon sans heurt, du moins sans violence physique.

Notre stratégie en est une d'action collective et non de croisade individuelle. Nous misons sur l'organisation des masses et le déblocage général des idées et des aspirations populaires. Nous si-tuerons chaque réforme partielle

dans la perspective de la lutte pour un nouvel ordre social. Nous nous servons des idéologies lorsqu'elles nous permettent d'approfondir la politique, de mieux comprendre la réalité et d'orienter l'action commune.

Notre radicalisme est pour nous une exigence de l'esprit et de l'action. Nous croyons que les "idéalistes" d'aujourd'hui sont les "réalistes" de demain. C'est là, sans doute, un point de vue de "jeunes-sans-expérience", mais nous pensons avoir raison.

Cependant, notre stratégie n'est valable que dans la mesure où elle fait l'unité des forces de gauche de toutes les générations. Déjà plusieurs parmi nos aînés ont emboîté le pas. Est-ce trop espérer que de croire que d'autres parmi les plus prestigieux radicaliseront leur position et se joindront finalement à nous pour "faire la révolution".

Jacques TRUDEL.

## le Quartier Latin

journal bihebdomadaire des Etudiants de l'Université de Montréal

Publié par l'A.G.E.U.M., le QUARTIER LATIN est membre de la Presse Etudiante Nationale

Directeur intérimaire: Jacques Elliott — Rédacteur en chef: Roch Denis; rédacteur en chef adjoint: Gérald Bernier — Chef des nouvelles: Chantal Gagnon; assistant chef des nouvelles: Christiane Richard — Directeur artistique: Jules Arbec; rédacteur en chef: Roch Poisson; secrétaire: Sylvie Roche — Secrétaire de la rédaction: Jan Stafford.

Editorialistes: Claude Girard, Gaëtan Tremblay, Roger Soublière, Jacques Trudel, Denise Bombardier-Lamontagne, Jacques Desmarais, Michel Bourdon, Pierre-Louis Guertin.

CHARGES DE CHRONIQUES — Affaires internationales: Claude Bachand — Affaires nationales: Claude Blouin — Nouvelles étudiantes internationales: Daniel Latouche — Politique: François Le Duc.

Service des nouvelles: Chantal Gagnon, Christiane Richard, Pierre-Louis Guertin, Marthe Therrien, Raymond Roy, Mance Vigeant, Louis Falardeau, Michèle Dubreuil, Denis Lamy, Yves Dumais.

Chef de la photographie: Serge Proulx — Maquettistes: Michel Bourdon, Jacques Elliott.

PUBLICITE: Georges Lefebvre, 739-4777 — Abonnement pour l'année universitaire: \$3.00 — REDACTION: 2222, av. Maplewood, Mtl-26; tél. 733-2128; Centre Social: chambre 707.

Imprimé à 8430, Casgrain, Montréal — Michel Provost, imprimeur

109

Le ministère des Postes à Ottawa a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi comme objet de deuxième classe de la présente publication.

Les opinions émises dans ce journal ne sont pas nécessairement celles de l'A.G.E.U.M.

# L'A.G.E.U.M. proteste contre le renvoi de Pelletier

L'Association Générale des Etudiants de l'Université de Montréal ne peut qu'exprimer son dégoût et son indignation devant le congédiement de M. Gérard Pelletier. Cet acte posé par la direction de "LA PRESSE" est caractéristique d'un esprit mesquin timoré et rétrograde.

Inacceptable au point de vue de la logique et de la justice, ce congédiement ne se justifie que par la force. La seule façon d'approuver ce congédiement est de dire que M. Maurice Chartré, président de "LA PRESSE" est le patron et M. Gérard Pelletier, l'employé sans droit, dont on peut se débarrasser à sa guise quand il ne fait plus l'affaire... ou quand il a le malheur de ne pas penser comme soi. Le seul crime de M. Pelletier est d'avoir refusé d'approuver intégralement le statut quo et de ne pas s'être confiné dans un silence complice devant les plus graves injustices sociales.

Ce congédiement est le fait d'hommes qui parce qu'ils ont de l'argent et possèdent un journal se croient tout permis, alors que par ailleurs, ils se gargarisent sans doute du "rôle social" de l'entreprise privée. Peut-être croit-on que la liberté de presse et d'information ne doit exister que pour les grands propriétaires de journaux.

L'AGEUM, qui a déjà par le passé appuyé la campagne du "dollar de la liberté" des journalistes de "LA PRESSE", ne saurait accepter ce nouvel assaut contre la liberté de presse qui demeure étroitement liée à la liberté académique. L'Association se scandalise que le président de "LA PRESSE", M. Char-

tré, qui est également gouverneur de l'Université de Montréal ait pu se rendre coupable d'un acte aussi arbitraire et dégradant.

Les étudiants, qui ne partagent pas toutes les idées de M. Pelletier, tiennent quand même à lui rendre hommage pour la

diginité qu'il a su manifester devant l'attitude indigne de la direction de "LA PRESSE".

M. Gérard Pelletier a voulu demeurer un homme libre. Son

congédiement est la réaction du système capitaliste dans ce qu'il a de plus hideux.

Michel VAILLANCOURT,  
Président de l'AGEUM.

## Le sort réservé à Jacques Hébert les auteurs protestent

Le 4 mars 1965.

Monsieur Pierre Laporte,  
Ministre des Affaires Culturelles,  
Ministère des Affaires  
Culturelles,  
Hôtel du Gouvernement,  
Québec.

Monsieur le Ministre,

Le Conseil d'Administration de la Société des Auteurs et Compositeurs, dont je suis le Président, m'a demandé à l'unanimité des membres présents, lors d'une réunion spécialement convoquée à ce sujet, d'attirer votre attention sur certains faits récents, qui nous paraissent particulièrement troublants.

La semaine dernière, un écrivain était condamné à la prison et à l'amende pour outrage au tribunal, par une cour de Québec. Il ne nous appartient évidemment pas de discuter du degré de culpabilité de cet écrivain — Jacques Hébert — ni surtout de commenter la sentence du Juge Challies. Même si les circonstances ne nous l'interdisaient pas, il nous manquerait toujours les notions juridiques nécessaires, pour le faire avec compétence. Ce n'est donc qu'au double titre de citoyens libres et d'auteurs — et uniquement parce

que ces événements dépassent la personnalité de Jacques Hébert — que nous nous permettons de nous adresser à vous. Il nous semble qu'en de telles circonstances, le silence et l'abstention compromettent tout autant — quoiqu'en un sens opposé — que l'intervention et l'engagement.

Plusieurs détails nous ont frappés, dans cette affaire. Dans son rapport, conclusion d'une longue enquête royale sur le procès Coffin, le juge Brossard blâmait sévèrement l'écrivain Jacques Hébert pour ses commentaires au sujet de la magistrature, en général, et de certains de ses représentants, en particulier, dans son livre J'ACCUSE LES ASSASSINS DE COFFIN. Mais, après avoir soupesé divers témoignages il laissait aussi planer des soupçons à propos d'un geste criminel, posé par un avocat, qui aurait subtilisé et fait disparaître la pièce à conviction la plus importante du procès. Pourtant, suite à ce rapport, l'avocat est renvoyé au Barreau et l'écrivain est poursuivi, en cour criminelle, pour outrage au tribunal. Il est évident qu'il y a là une discrimination intolérable et une atteinte grave à la liberté d'expression.

Loin de nous de prétendre que tout ou n'importe quoi peut être écrit et édité impunément. Mais,

il nous semble que les risques normaux qu'un pamphlétaire accepte de courir — poursuites en libelle diffamatoire — sont assez graves pour ne pas les alourdir arbitrairement. D'autant que cette façon d'agir peut être le prélude à une politique du bâillon, contre laquelle nous nous élevons de toutes nos forces d'individus encore libres.

L'accusation d'outrage au tribunal, par la forme désuète actuelle de procédure d'exception qu'elle entraîne, entre en flagrante contradiction avec l'esprit de la Déclaration des Droits de l'Homme ainsi qu'avec la plus haute tradition du Droit britannique, que nous prétendons perpétuer en Amérique du Nord. En effet, en prenant contre Jacques Hébert une telle procédure d'exception, le Procureur général l'a placé dans la position du présumé coupable, contrairement à l'usage qui veut qu'un accusé — selon l'esprit juridique des lois britanniques — soit présumé innocent jusqu'à ce que sa culpabilité soit prouvée par la Couronne; il a privé Jacques Hébert du droit de faire entendre des témoins et il l'a forcé de témoigner dans sa propre cause, lui enlevant — du même coup — le droit de se défendre efficacement; il l'a privé du droit d'être

jugé par ses pairs, c'est-à-dire par un jury, plaçant ainsi le Magistrat dans la situation proprement intenable de juge et partie, situation qui n'est pas sans analogie avec le procès Jules Fournier, dont les annales judiciaires conservent le triste souvenir.

Voici, monsieur le Ministre, les faits au sujet desquels nous voulions vous alerter, afin que vous les soumettiez à qui de droit. Jacques Hébert étant un écrivain — membre de notre Société —, il nous semble que sa liberté individuelle — et, par elle, la liberté d'expression en général — ne peut être mieux défendue, auprès du Conseil des Ministres, que par vous, Ministre des Affaires culturelles et écrivain, de surcroît. Si vous jugez que cette lettre mérite explication, n'hésitez pas à communiquer avec moi. Je suis à votre entière disposition.

En attendant le plaisir d'avoir de vos nouvelles, je vous prie d'agréer, monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments respectueux.

Marcel DUBE, président  
pour le Conseil  
d'Administration de  
la Société des Auteurs  
et Compositeurs.

## La femme et les voiles

On dit que la jeune femme ne songe qu'aux voyages et aux pays chauds. Mais n'est-ce pas sous la protection de quelque dieu celle qui s'est inscrite dernièrement comme membre du Club de Voile de l'Université? Certes, elle aura la protection de ses 15 confrères du sexe fort, qui, sur des "flying" junior du Venture Club, vogueront cet été sur le lac St-Louis.

Avant cette saison de voile qui s'annonce prometteuse, deux générales auront lieu les jeudi 1er et 15 avril à 7 h. 30 p.m. au Centre Social, salon des Messieurs. Un film, des leçons élémentaires de voile, l'élection de l'exécutif, un exposé des projets pour la saison à venir... feront l'objet de ces deux réunions.

Les membres sont priés d'assister; tous les intéressés sont invités.

## Expérience pessimiste — le Canada

Par Guy SARRAZIN

"Si nous avons pu tirer quelques conclusions générales à propos du Canada, elles étaient probablement quelque peu pessimistes, du moins comparées à la bienheureuse complaisance dans laquelle nous avons si souvent nagé, particulièrement les Canadiens anglais, depuis l'Acte de l'Amérique britannique du Nord".

C'est là une des conclusions que tiraient Monique Vachon, de l'Université Laval, et Charles Douglas Hay, de l'Université de Toronto, après avoir survécu, avec douze autres étudiants québécois et anglo-canadiens, à trois mois et demi de vie commune au cœur de la ville de Montréal. Cette expérience était rendue possible grâce à l'initiative de l'Association chrétienne des étudiants canadiens.

Le but général de ces rencontres est de permettre, pendant les mois d'été, à des étudiants de toutes tendances, qu'ils soient croyants ou non, de réfléchir ensemble, à partir de leurs options de vie, à des questions auxquelles ils sont confrontés. Chaque groupe mène une vie commune; les participants doivent trouver un emploi qui, d'une façon ou d'une autre, leur permettra de connaître la question à l'étude (automation, zones urbaines défavorisées, sexualité, psychiatrie, etc...). Ces stages ont lieu soit au Québec, soit dans les provinces anglo-canadiennes.

Comme tous les camps organisés depuis quinze ans par l'Association ont été tenus en langue anglaise, l'expérience vécue l'été dernier à Montréal constituait la première du genre: on invitait des étudiants du Québec à se joindre aux étudiants cana-

diens pour étudier le "problème" du Canada à plusieurs points de vue: culturel, politique, social, économique. Différentes personnalités (dont M. Jolicoeur, de la CSN, le pasteur Pourchot, des membres du RIN, MM. Philippe Garigue, Claude Ryan) sont venues présenter des points de vue différents sur la question.

On pourrait être tenté de voir dans cette expérience de dialogue un piège de nature à perpétuer l'aliénation nationale dont sont victimes les Québécois. Notons toutefois qu'elle n'implique pas nécessairement d'a priori politique (comme le pancanadianisme). Evidemment, si on veut y entrer, il faut accepter les conditions de la rencontre, accepter, par exemple, de parler de temps à autre la langue de l'autre. Mais il faut noter que cette expérience s'adresse à des étudiants,

dans une perspective de recherche et d'interrogation, qui peut éventuellement laisser subsister, sinon justifier, un certain pessimisme face à la situation présente, en attendant, peut-être, de se rencontrer dans un contexte politique différent. Car le plus convaincu des séparatistes ne saurait éluder la question des relations futures entre le Québec et le Canada. L'étude de cette question (une des expériences rendues possibles pendant l'été par l'ACEC) permet de prendre une vue nouvelle et réaliste de la situation, dans un contexte de relations inter-personnelles. Ce contexte exige qu'on soit prêt à s'aventurer hors des sentiers battus, à mettre à l'épreuve ses idées, ses attitudes, et même ses buts dans la vie.

(Pour renseignements supplémentaires, on peut s'adresser à Claude Fortin, 731-0442).

# L'acérie

## On se fait (encore) enfirouâper

### ● Collaboration spéciale

Pendant que l'intérêt public se laissait absorber par le débat engagé sur la formule Fulton-Favreau, le gouvernement évitait d'engager le débat public sur la question de l'acérie et l'affaire se réglait sous la table. Encore heureux que les études de rentabilité aient conclu par hasard dans le sens de la décentralisation industrielle, soit Bécancour.

La bénédiction du conseil des ministres à la faveur d'une exploitation privée, non seulement indique la prépondérance des éléments conservateurs au sein du cabinet, mais encore qu'il y règne une inconscience fondamentale de la réalité québécoise. Ce n'est certes pas de cette façon que l'on fera du Québec un Etat moderne, responsable du progrès économique et social de la nation, en

quel cas, il apparaîtrait normal qu'une planification des investissements nécessite le contrôle étatique d'un secteur-levier de l'économie. Dans l'Etat moderne, les termes d'efficacité et de rendement que sous-tendait la notion de profit en régime d'entreprise privée sont amendés à la faveur du rendement et de l'efficacité sociale: ce qui impliquait autrefois une perte peut maintenant signifier un profit social. On pourrait citer en exemple, la conversion par l'Hydro-Québec du réseau électrique de l'Abitibi de 25 à 60 cycles et qui dispose beaucoup mieux cette région à envisager son développement industriel. Une contradiction

On reste étonné de voir que les arguments qui ont prévalu à la nationalisation de l'électricité ne servent plus lorsqu'il

s'agit de l'acérie. Il était profitable de soustraire l'industrie électrique à la taxation fédérale sur les corporations, cet argument n'est-il pas aussi valable pour la sidérurgie? Il était important que les prix de l'électricité soient déterminés indépendamment des facteurs de rentabilité économique de l'entreprise, n'est-il pas aussi important, quand on sait l'incidence des prix de l'acier sur l'ensemble de l'économie, que ceux-ci soient les plus bas possible, quitte à ce que le déficit de l'entreprise soit absorbé par la taxation (progressive) plutôt que par les consommateurs (indépendamment de leur capacité à les payer)?

Pour quelles raisons autres que ces contradictions, le gouvernement tient-il à ce que l'on ait une sidérurgie d'explo-

tation privée. A-t-on peur d'effaroucher les investisseurs privés et d'être contraints, en définitive, à poser trop franchement l'alternative socialiste?

Il semble logique et de bon aloi que l'UGEQ inscrive la question de l'acérie aux côtés de celle du rapatriement (et sur le même pied), comme deux questions d'une égale

importance. Il faudrait renouveler le front commun qui s'est fait autour de la formule de rapatriement parce que l'enjeu est aussi grand dans un cas comme dans l'autre. Et je défie M. Lesage de nous dire encore que le peuple ne comprendrait pas...

L'UGEQ DOIT INTERVENIR.  
Claude BROUILLE

## Les élus au comité de régie de la faculté des Arts

Président: Roger Soublière.  
Vice-Prés.: Roland J. Stafford.  
Trésorier: Ronald Charrette.  
Secrétaire: Danielle Chaput.  
Conseillers: Robert Belleville,

Normand Pelletier,  
André Perreault,  
Yvan Mornard,  
Jean-Guy Ricard,  
Georges Yankoff.

## "La croisade de McGill..."

# Poly dénonce la "démagogie" du Q.L.

Lors de son élection au poste de directeur du Quartier-Latin pour la prochaine année académique, M. J. Elliott définissait les fondements de la politique qu'il entendait donner au journal, comme suit: "L'année prochaine, je compte bien que la politique générale du Quartier-Latin s'orientera vers la défense de la classe étudiante dans son ensemble". Il est évident que si cela n'engageait en rien toutes les prises de position pouvant être exprimées dans le journal, du moins devait-elle préciser l'optique qui guiderait dans son ensemble, le comité éditorial. Il est cependant très difficile de dresser un parallèle entre l'affirmation du directeur et l'esprit qui découle de l'éditorial intitulé: "La Croisade de McGill ne leurre personne", paru dans le numéro du 30 mars 1965, sous la plume de Gaétan Tremblay.

Il semble bien qu'en substance, la seule idée que contient cet éditorial, soit l'argument trop souvent invoqué et répudié qui s'énonce clairement: "Les maudits Anglais nous ont tout arraché; à notre tour d'en faire autant". Il est déplorable de voir le Q.L. se dévaloriser par des arguments de cet acabit, alors qu'en général, il se fait un point d'honneur d'apporter des arguments sérieux et fondés. Certaines des affirmations gratuites que l'on a trouvées dans cet éditorial n'ont pu nous laisser indifférent. Il serait bon, par exemple, de connaître les sources statistiques permettant à l'auteur d'invoquer: "les étudiants de McGill, les fils des financiers de la rue St-Jacques". Ou

encore: "Notre gouvernement doit nous refuser des subventions pourtant vitales, pour en faire bénéficier des Américains, des Canadiens et des bourgeois", implique-t-il, qu'il n'y a ni Canadien, ni bourgeois à l'U. de M.?

Cet argument, nous ayant déjà été servi à toutes les sauces d'ailleurs, ne réussit à convaincre en général que le petit noyau de ceux qui s'en servent. Et enfin, l'affirmation, "vous en avez déjà beaucoup trop" doit certes être la pierre angulaire d'une argumentation très sérieuse en faveur du séparatisme. Nous vous prions, Messieurs, de moins invoquer de tels arguments, et d'envisager une optique plus réaliste, ou du moins qu'elle soit sérieuse.

Vous blâmez les étudiants de McGill d'emboîter notre pas, dans la marche vers la gratuité scolaire, parce qu'ils sont, dites-vous, influencés par le cri de leur porte-monnaie. Est-ce à dire que nous avons marché sur Québec strictement au nom d'idéologies politiques ou encore, par simple divertissement? L'esprit de solidarité ne vous appartient peut-être pas, messieurs, cependant, nous interprétons le geste de nos confrères, comme un pas de plus dans les efforts à entreprendre vis-à-vis de la gratuité scolaire. Si l'Université McGill possède des fonds supérieurs aux nôtres, cela ne justifie pas la tentative de nuire à l'effort des étudiants de cette institution. Il n'en demeure qu'à nous de faire des pressions vis-à-vis du gouvernement pour que celui-

ci tente de rétablir un équilibre juste. Mais de grâce, cessez de japper, de peur que nos voisins prennent les devants et dépensez vos efforts d'une façon plus constructive, messieurs. Vous nous semblez certes assez convaincus de l'urgence du problème. Ce n'est pas en agissant négativement et en devenant anti-Anglais, anti-Américains, anti-gouvernemental, anti-capitaliste, ou en se révoltant contre toute

forme d'autorité que vous ferez valoir cette justice tant réclamée dans l'éditorial que vous avez conçu. Il est certain qu'un dévouement de la sorte, ne peut qu'entraver le dialogue entre des individus pondérés qui pensent d'une façon réaliste; que vous les traitiez de "bourgeois" ou de "croulants", ils ont tout de même autant à leur actif en servant au développement de notre société que tous les "verbia-

ges" dont vous pouvez vous glorifier. Ce n'est pas avec les réminiscences de 1760 et de 1837 qui entretiennent la rancœur, incitent à la revanche et à la discorde que l'on pourra construire un avenir solide pour le plus grand intérêt de tous, sinon le vôtre.

Michel GAUCHER,  
Jean LEMIEUX,  
Michel TURGEON,  
Serge ARCHAMBAULT.

## Le texte des résolutions

Monsieur le directeur,

Re: POLY DENONCE  
LA DEMAGOGIE DU  
QUARTIER-LATIN

Veillez trouver ci-bas le texte de trois propositions qui ont été adoptées par l'Assemblée de l'Association des Etudiants de Polytechnique Inc. lors de sa dernière réunion régulière du 31 mars 1965.

Item #6-c):

Attendu que:

- 1) Nous considérons que tous les étudiants du Québec sont solidaires dans la lutte pour la gratuité scolaire;
- 2) Ces mêmes étudiants sont tous égaux vis-à-vis de la gratuité scolaire, qu'ils soient Anglais ou Français;
- 3) La VRAIE justice ne réside pas dans le fait d'enlever aux Anglo-Saxons ce qu'ils ont;
- 4) Nous sommes convaincus que l'appauvrir l'Université McGill ne résoudrait certes pas le problème de l'enseignement universitaire au Québec;
- 5) Le Quartier-Latin utilise les affirmations gratuites de

McGill pour geler leurs frais de scolarité;

6) Le Quartier-Latin se sert de la cause de la gratuité scolaire pour promouvoir des idéologies politiques qui sont étrangères comme telles au problème;

7) Que nous sommes solidaires des étudiants de McGill;

8) En biaisant certains principes de justice et d'honnêteté par des considérations à caractère ethnique, le Quartier-Latin est en contradiction diamétrale avec les préceptes qui dictent la conscience sociale de l'Association des Etudiants de Polytechnique Inc.;

Il est donc proposé par Michel Gaucher, trésorier de l'A.E.P. Inc., et secondé par Serge Archambault, conseiller de 2e-D, qu'un vote de blâme soit porté à l'égard du Quartier-Latin pour l'article intitulé "La Croisade de McGill ne leurre personne" publié dans l'édition du 30 mars 1965.

Vote: Pour: 16  
Contre: 1  
Abstention: 0

Item #6-d):

Il est proposé par Michel Gaucher, secondé par Serge Archambault, que l'A.E.P. Inc. fasse connaître officiellement son appui aux étudiants de McGill dans leur lutte pour le gel des frais de scolarité.

—Adoptée à l'unanimité.

Item #6-e):

Il est proposé par Robert Nelson, secondé par Michel Gaucher que le vote de blâme adopté lors de la réunion régulière de l'Assemblée de l'A.E.P. Inc. du 31 mars 1965 soit proposé à la prochaine réunion régulière du Conseil de Direction de l'A.G.E.U.M. par nos représentants.

—Adoptée à l'unanimité.

Ces propositions vous sont transmises pour publication immédiate dans vos pages.

Bien à vous,

L'A.E.P. Inc.

par: André Hébert, sec.  
cc. Student's Union,  
McGill University  
Bureau de Presse  
de l'A.G.E.U.M.

# Les mémoires d'un jeune professeur

## J'ai trouvé la bonne méthode

Etudiant, je m'étais pas mal mêlé de syndicalisme étudiant; les nouvelles méthodes pédagogiques m'emballaient; j'étais sûr de pouvoir enseigner à mon goût, à ma façon, selon les principes de l'éducation nouvelle. Je voulais que chacun de mes élèves se sente libre, qu'ils développent sans entrave leur personnalité, et patati et patata... N'allez pas croire que je suis un idéaliste! Je m'en cacherais car c'est une

honte dans mon milieu. Je savais bien que mes méthodes suscitaient des commentaires de la part du directeur et des autres professeurs. Je m'attendais à ce que les autres professeurs me boudent, me ridiculisent même. Non! rien de tel n'est arrivé.

C'est Noël, il faut bien être gai. Les liqueurs me rendent pourtant mélancolique. Que s'est-il passé en si peu de temps? Seulement quatre mois d'expérience

et voilà que... Non coupable! et pourtant... Mais ce n'est pas moi, c'est un autre, il faut que ce soit un autre...

—Vois-tu, Serge, j'ai fait une découverte pédagogique extraordinaire.

—Ah! oui?

—Oui, j'emploie maintenant la bonne méthode, la seule possible.

—...

—Au début de l'année, j'étais naïf, idéaliste même! Tout

d'abord, j'ai ressenti un grand vide... puis beaucoup de papillons. J'ai trente-cinq élèves; trente-cinq cruches à remplir sont là devant moi à me fixer. Les élèves aimaient ça les nouvelles méthodes; recherches, discussions, disques, films, sorties, etc. Pour aimer ça, ils aimaient ça... la discipline relâchée, la classe vivante, active...

—Tant mieux!

—Mais nous oublions une chose.

—Quoi?

—LE PROGRAMME! Un beau jour, un lundi matin, je m'aperçois que mes élèves ne savent rien de ce qui est au programme. C'est grave ça! Le diplôme, les examens de Québec... Panique! Merde...

—Qu'as-tu fait?

—J'ai pris le taureau par les cornes! Je me suis saoulé, puis j'ai commencé à travailler... quel cauchemar... Mais j'ai fait une importante découverte: la seule bonne méthode!

—Quelle méthode?

—Chaque matin, en entrant en classe, je fais réciter les leçons. Ceux qui ne les savent pas retournent chez eux les étudier! Ceux qui restent écoutent. Je leur débite un cours; puis, récitation. Et alors... merde... je me promène dans les rangées et puis... ceux qui font des fautes reçoivent un petit coup de baguette sur les doigts! Gare à ceux qui crient! Retenues, principal, copies, cris...

—Résultat...

—Mes élèves sont premiers aux examens du semestre... j'ai beaucoup d'avenir... je me sens très gai...

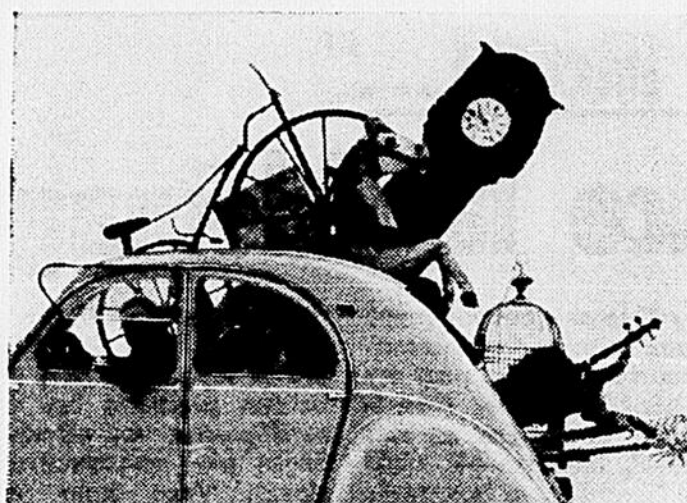
L. B.

D'ACCORD,  
ELLE EST LAIDE,

*Mais...*



avec elle, c'est la liberté... elle vous offre la clé des champs!



elle porte, elle emporte, elle transporte n'importe quoi, n'importe où!



toute simple et très "nature" c'est la voiture de l'aventure!



robuste, elle peut coucher dehors toute l'année!

parce qu'elle ne vous coûte rien, rien à l'entretien, rien en assurance, rien en consommation (60 milles au gallon); parce qu'elle n'a pas besoin de route, qu'elle passe partout, sur les mauvais chemins, sur la neige, la glace, le sable; parce qu'elle est si logeable, qu'on y est si bien assis, qu'elle est décapotable, qu'elle est *si bien chauffée*; parce qu'elle est à votre service, parce que ce n'est pas vous qui êtes au sien!

# CITROËN

CANADA LIMITÉE

**MONTRÉAL**  
CITROËN CANADA LIMITÉE  
4010 ouest, Ste-Catherine  
4584, rue Papineau  
Tél.: 937-7411  
Tél.: 527-9861

**CHICOUTIMI-JONQUIÈRE**  
SELECT AUTOMOBILES  
591 boul. du Centenaire  
Jonquièrre  
Tél.: 547-1111

**TORONTO**  
CITROËN CANADA LIMITED  
823 Yonge Street  
Tél.: 922-6191

1,000,000 de connaisseurs l'ont choisie pour son confort — sa maniabilité — son économie — sa sécurité — sa robustesse — Venez essayer la 2 CV... Ensuite, vous direz sans doute: "Après tout, elle n'est pas si laide que ça!!!"  
Nous vous souhaitons la réussite et une 2 CV pour la graduation! \$1,450.00 "tout compris".

\*\*\*\*\*  
**GARANTIE TOTALE**  
de 2 ANS ou 24,000 MILLES sur  
les PIÈCES et la MAIN-D'OEUVRE  
\*\*\*\*\*

Concessionnaires et points de service à: Amos - Belleville - Chicoutimi-Jonquièrre - Drummondville - Edmonton - Granby - Halifax - Hamilton - Kingston - Kitchener - Lévis - Matane - Montréal - New Liskeard - Ottawa-Hull - Peterborough - Québec - St. Jean d'Iberville - Scarborough - Sherbrooke - Sydney - Toronto - Trois-Rivières - Val d'Or - Val St-Michel - Vancouver - Woodhill (Malton).

### Les parents sont-ils responsables des mariages "hâtifs"?

Paul, âgé de 18 ans, dit un soir à ses parents: "Anne attend un enfant... nous allons nous marier." Cette histoire dramatique est racontée par la mère de Paul dans SÉLECTION du Reader's Digest d'avril. Après avoir lu "Si seulement ils avaient attendu un peu...", vous direz que la triste aventure survenue à ce jeune couple et qui a bouleversé l'existence de deux familles aurait pu être évitée. Lisez les raisons qui incitent les jeunes à un mariage hâtif trop souvent voué à l'échec. Achetez Sélection aujourd'hui!

### ASSURANCE AUTOMOBILE

Nous représentons 21 compagnies

**Taux de Flotte pour Etudiants Universitaires et Professeurs**

**L.-M. DESILETS ASSURANCES**  
Montréal: 861-5395  
Québec: 872-7186  
St-Hilaire: 467-5636

A VOTRE SERVICE

**BANQUE**

**CANADIENNE**

**NATIONALE**

# LES ÉTUDIANTS MARIÉS (6)

enquête de : Mireille DANSEREAU  
Hariett ARGYRAKIS

texte de : Serge MENARD

## Planification familiale

La quasi-totalité des étudiants favorisent la planification des naissances. Cette affirmation ne surprendra personne. Il suffisait de leur demander pour s'en assurer. C'est ce que nous avons fait pour une vingtaine d'entre eux choisis dans à peu près toutes les facultés.

Nos enquêteurs ont cherché à savoir ce que représentait pour eux la planification des naissances, s'ils étaient en faveur, comment ils conciliaient leur religion et leurs opinions sur le sujet et quelles allaient être selon eux les répercussions de la planification de la famille sur la conception que se fait la société de la femme, du mariage et de l'éducation des enfants.

### L'Eglise à la maison

"La famille, c'est une construction et une construction ne souffre pas de hasard." C'est un étudiant en mathématiques qui parle. Très froid, il nous développera sa théorie sur la société de demain où non seulement la famille mais les familles seront planifiées. "Ce qui importe, c'est la qualité des individus. La qualité, c'est l'intelligence. Les enfants intelligents viennent de parents intelligents. Il faudra stériliser les imbéciles et permettre aux intellectuels, aux universitaires d'avoir autant d'enfants que le bon Dieu voudra bien leur en envoyer.

— Et l'Eglise ?

— L'Eglise se rebiffera sûrement au début mais l'Eglise veut le bien-être social et cette méthode est la seule façon de l'assurer. Elle y viendra donc inévitablement."

Calculateur nous direz-vous. Pas autant que vous le croyez.

### Péché pour péché...

On verra dans le texte principal que l'opinion des étudiants catholiques sur les méthodes contraceptives reflètent assez bien les déchirements dont l'Eglise est l'objet sur cette question. L'un de ces étudiants nous les exprimaient en termes assez cocasses. "Péché pour péché nous disait-il, je préfère le péché d'utiliser des méthodes anticonceptionnelles efficaces à celui d'élever mal un trop grand nombre d'enfants."

Lorsque nous demanderons à ce planificateur forcené sa conception de la femme, il aura cette réponse pleine d'idéal et de poésie: "C'est une compagne qui tient la main de l'homme..."

### Des préoccupations personnelles

Marginal ? Certainement. Cet étudiant aborde le problème de la planification de la famille en termes frappants et peut-être excessifs mais du point de vue social. Des hommes de grande valeur ont pu dire avant lui et dans

la même optique: c'est la planification de la famille à des problèmes d'une grande envergure.

Cette façon d'aborder le problème est exceptionnel pour la majorité des étudiants. Ils raisonnent tous à peu près en futurs parents. La planification des naissances, c'est subordonner la nature à la volonté et à la conscience du couple quant au nombre d'enfants et à l'espacement des naissances pour rencontrer les exigences économiques et sociales du couple.

### Pas trop

Il est idiot nous disent-ils, de se laisser à la nature, il faut la dominer et organiser sa vie de telle sorte que l'épanouissement du couple ne soit pas bouleversé par la naissance d'enfants non-désirés. Et les couples modernes ont plusieurs bonnes raisons de ne pas vouloir d'enfants, trop tôt ou trop souvent.

Trop souvent mettrait en danger la santé de la femme. Trop tôt représente pour la majorité des étudiants un danger d'un autre type. Ils veulent d'abord faire pendant un certain temps l'expérience de la vie à deux. Les premières années du mariage sont aussi souvent les dernières années d'étude ou les premières années de vie professionnelle et la naissance trop hâtive d'un enfant mettrait en danger la sécurité financière du jeune couple. Les études coûtent chers. La naissance d'un enfant aussi.

Etudiant avancé, le jeune mari s'endette. Jeune professionnel, il s'établit ou encore il prévoit avoir à rembourser les dettes de ses études. Dans la majorité des cas, les étudiants prévoient que leur situation financière sera précaire pendant les premières années de leur mariage. Trop précaire pour la venue d'un enfant se fasse dans les conditions idéales dont ils rêvent.

### Moins d'enfants mieux éduqués

Ils sont aussi très soucieux de donner à leurs enfants la meilleure éducation possible. Ils connaissent à peu près tous le coût des études. Ils font tous la distinction (souvent sans mettre le bon mot sur le concept) entre l'instruction que l'on reçoit à l'école, au collège, à l'université et l'éducation que l'on reçoit chez soi. Ils sont convaincus qu'ils ne pourront donner une aussi bonne éducation à leurs enfants s'ils en ont quinze que s'ils en ont trois.

Pour eux, la responsabilité des parents ne se borne pas à as-

surer à leurs enfants la sécurité matérielle mais aussi à leur assurer une bonne éducation. Les filles, notamment, nous diront que leur épanouissement dépendra pour une bonne part, des centres d'intérêt qu'elles sauront garder à l'extérieur du foyer. Une famille nombreuse les confinerait entre les quatre murs de leur maison.

Il faut noter aussi que les enfants dépendent aussi plus longtemps de leurs parents qu'avant. De cela aussi, plusieurs étudiants sont conscients et c'est une des raisons pour lesquelles ils en veulent moins.

### Pas d'enfants

Il y a aussi une autre catégorie d'étudiants qui confondent planification et limitation des naissances. Généralement non-pratiquants, ils estiment que les relations pré-maritales sont nécessaires à l'épanouissement des individus. Les méthodes contraceptives sont donc essentielles pour limiter le nombre de naissances illégitimes.

### Les méthodes anticonceptionnelles

Ici il nous faut diviser les étudiants en deux groupes dont il nous est actuellement impossible de mesurer l'importance: les croyants pratiquants et les non-pratiquants, croyants ou non.

Pour ceux-ci, il n'y a aucun problème de conscience à propos de quelque méthode que ce soit. Mais il y en a d'autres. On trouve les moyens mécaniques peu confortables et les moyens chimiques moins sûrs. La pillule dont on reconnaît de plus en plus l'efficacité, engendre néanmoins certaines craintes. On a peur des effets marginaux. On a déjà entendu dire qu'elle aurait pu causer le cancer, la frigidity, certains maux, que même certains enfants déformés sont nés d'une mère qui utilisait la fameuse pilule. Et puis elle n'est bonne que pour un an. La méthode sympto-thermique a donc là un certain nombre d'adeptes.

Les pratiquants pensent généralement qu'il est possible de planifier à l'aide des méthodes dites naturelles (Ogino-Knauss et sympto-thermique) permises par l'Eglise. Mais si la naissance d'un enfant représente une menace au bonheur conjugal, on songera à utiliser des méthodes plus efficaces.

### Ça dépend des Clercs

On estime aussi que l'Eglise elle-même est incertaine sur ce sujet, elle est susceptible de changer bientôt d'avis. "Dans cette période d'incertitude, nous disait quelqu'un, il s'agit de trouver les membres du clergé les plus ouverts et qui ont le plus facilement tendance à accorder la permission d'utiliser les méthodes artificielles." Pour un autre, l'Eglise ne peut imposer à ses membres des charges trop lourdes.

Certains n'admettent carrément pas l'enseignement traditionnel de l'Eglise sur la question. Mais ils demeurent fervents catholiques. Il faut repenser sa religion nous disent-ils. Il y a dans l'enseignement de l'Eglise des choses plus importantes que son enseignement sur la planification des naissances. En somme ils rejoignent un peu ces non-croyants pour qui l'enseignement de l'Eglise en matière sexuelle avait joué un certain rôle dans la perte de leur foi. Eux, ils ont fait un autre choix.

### Un code hypocrite

Le Code criminel canadien défend la vente libre des contraceptifs. Pour la majorité des étudiants que nous avons interrogés, cette loi est hypocrite et n'a plus sa raison d'être. "Cette loi nous dit l'un d'eux, suppose un principe moral mais ce n'est pas au législateur de l'imposer et sa non-observance ne met pas en danger le bien de la communauté. C'est une option individuelle."

Pour un autre, la vente libre des contraceptifs diminuerait le nombre de naissances illégitimes, supprimerait l'angoisse dans les relations pré-maritales qui selon lui, sont nécessaires à l'épanouissement de toute personne normalement constitué. Pour plusieurs autres le changement de la loi est nécessaire mais n'est pas suffisant. Il faudrait répandre l'information sur le sujet, créer même des cliniques spéciales où toutes les femmes pourraient s'informer adéquatement.

Cependant quelques-uns apportent des réserves quant à l'opportunité d'apporter le changement maintenant. Un changement trop hâtif amènerait selon eux une plus grande amoralité. Le peuple du Québec est attaché à des principes religieux et un changement brusque de loi dérèglerait la conscience des gens.

### Des parents heureux pour des enfants heureux

Croyez-vous que la pratique généralisée des méthodes pour planifier les naissances changera quelque chose à la conception que l'on se fait du mariage ?

A cette question, les étudiants répondent tous oui. Le mariage sera plus dirigé vers le bonheur et la plénitude du couple. Le mariage sera moins orienté vers la production des enfants mais vers l'épanouissement des époux. Ce sera d'abord une aventure à deux, une façon de s'entraider et l'on est convaincu que c'est ainsi que l'on créera dans la famille le climat psychologique idéal pour l'éducation des quelques enfants qu'on aura voulu. Le mariage comme la femme d'ailleurs sera beaucoup plus orienté vers l'éducation des enfants plutôt que vers la production.

La conception que l'on se fait de la femme dans ce contexte s'inspire des mêmes principes. On

pense autant à l'épouse qu'à la mère. On met aussi l'accent sur son rôle d'éducatrice. Notre froid calculateur du début, lui, nous dira que la femme aura le même rôle qu'avant: celui de produire des enfants, rôle qu'elle assumera de façon plus rationnelle. Mais les enfants susciteront chez lui l'un de ses élans de poésie typique qui brouillent toujours ses calculs, il nous dira que "l'enfant voulu et désiré devient le bijou au sein de la famille".

### Des points de vue différents selon les facultés

Il n'existe peut-être pas de milieu où il soit plus amusant de faire des sondages que le milieu étudiant. On assiste à la naissance de ce qui s'appellera plus tard la déformation professionnelle et le "point de vue du spécialiste" vous arrive toujours au moment le plus inattendu.

L'étudiant en anthropologie vous indiquera soudainement que dans la tribu de Samôa, les adolescents sont initiés dès la période de la puberté au plaisir sexuel et qu'ils sont d'ailleurs beaucoup moins frustrés que nous.

L'étudiant en psychologie lui, vous parlera de l'épanouissement du couple. L'étudiant en mathématiques de rationalité dans le développement des familles, tandis que l'étudiant en pharmacie insistera sur la nécessité de confier aux seuls pharmaciens la distribution des contraceptifs.

L'opinion peut-être la plus intéressante que nous ayons recueillie sur le sujet nous vient d'un étudiant en sociologie, pour qui la planification des naissances n'est qu'une des manifestations de la société moderne. Sans doute la généralisation des méthodes de planification des familles aura-t-elle certains effets sur la conception que notre société se fait du mariage, de la femme et des enfants mais c'est aussi parce que cette conception est changée que nous songeons à parler ouvertement et à répandre l'idée de la planification des familles. Il y a interaction.

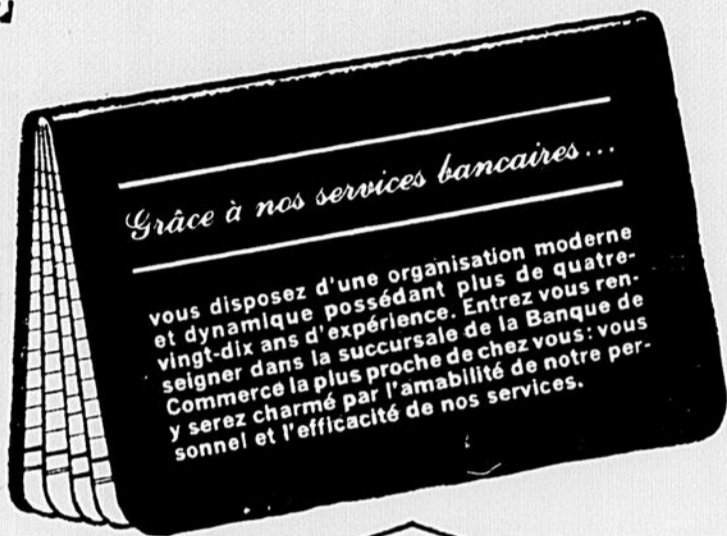
Et en nous quittant, il nous signale que nous n'avons pas inventé la planification des familles.

Sur ce point aussi, nous ne pouvons qu'être d'accord avec lui. Les opinions des étudiants sur la planification des naissances ne sont probablement pas bien différentes de celles de leurs parents sauf quant aux méthodes. Combien d'entre eux ont déjà été de petits bébés Ogino ?

Fin.

**Société de  
Services  
Professionnels  
INC.**

2950, MASSON, suite 201 — 729-2841



**BANQUE DE COMMERCE  
CANADIENNE IMPÉRIALE**  
Plus de 1260 succursales à votre service

**BUREAUX A LOUER**

Opportunité pour avocat, dentiste, optométriste de s'établir dans une localité progressive. S'adresser "Centre professionnel, Edifice Caisse Populaire St-Edouard de Fabreville. — Tél. 627-2668-9 — le jour



**CIGARETTES  
"EXPORT"  
BOUT UNI  
ou FILTRE**

Nouveau FILTRE "KING" 25

— 6 DERNIERS JOURS —

**FAITES COMME TOUT LE MONDE  
VENEZ VOIR ...**

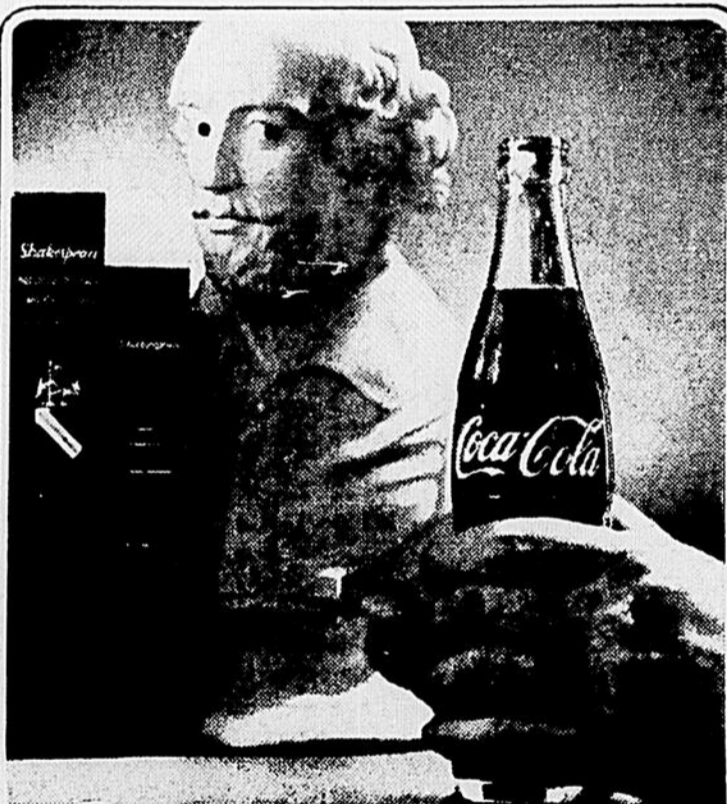
**LE SUCCÈS  
DE L'ANNÉE**



**Billets en vente jusqu'au 11 avril**

RESERVEZ MAINTENANT  
25% D'ESCOMPTE AUX ETUDIANTS  
sur présentation de la carte

861-3338



avec  
**Coke**  
y a d'la **joie!**



Pour ceux qui veulent garder la tête froide, rien ne vaut un Coca-Cola bien glacé, avec son goût unique au monde! Pour ramener l'entrain, c'est du ressort en bouteille!

Coca-Cola et Coke sont des marques déposées qui identifient le produit de Coca-Cola Ltée.

**POUR LE SPORT  
OU LA DANSE**

ou simplement, pour être dans le vent ...

LE MEILLEUR CHOIX DE

**JEANS**

SE TROUVE CHEZ

**DAPPER DAN**

SUCCURSALES POUR

**LEE**

**RIDERS  
et LADY LEES**

- LEVIS
- WRANGLERS
- COWBOY KINGS
- COW PUNCHERS
- STRETCH-E-S

**Nouveau!  
SHORTS  
DENIM**

Idéal pour  
la marche,  
voiture, golf  
et l'étude!  
"POUR LUI  
ET ELLE"

**\$4.95** la paire



**22 est, rue STE-CATHERINE**  
(PRES BOUL. ST-LAURENT)

**6627, rue SAINT-HUBERT**  
PLUS 2 MAGASINS A SAINT-JEROME



**Dapper Dan**

OYEZ! OYEZ!  
**AUDITIONS du N. Théâtre, U.**  
 SAISON 65-66

Remettre sa candidature au local 606

Téléphoner à 739-2733, nous vous aviserons de la date d'audition par téléphone.



"Les comédiens en tournée..."

**PROGRAMMATION 65-66**

- MEN'TE PROMENE DONC PAS TOUTE NUE!  
— Georges Feydeau
- LES PRECIEUSES RIDICULES — Molière
- LE CHANT DU CYGNE — Anton Tchekov
- LES DEUX TIMIDES — La Biche

**JURY :**

M. Lucien HAMELIN — M. Yves CORBEIL  
 M. Michel VAIS — M. Yves COMTOIS

**COMMENT PREPARER L'AUDITION :**

- 1 — relire plusieurs fois les textes;
- 2 — choisir des personnages divers;
- 3 — ne pas apprendre par coeur.

# L'U.G.E.Q. CRÉE UN BUREAU DE TOURISME

L'Union Générale des Étudiants du Québec dispose maintenant d'un Bureau de Tourisme. Ce Bureau est essentiellement conçu comme un service au milieu étudiant. Il vise à assurer aux étudiants québécois les meilleures conditions de voyage possible aux plus bas prix.

Ce bureau verra de plus à assurer aux étudiants étrangers la réciprocité des services dont peut profiter l'étudiant québécois à l'étranger.

Pour l'immédiat, le Bureau de Tourisme présente aux étudiants un triple plan de voyage en France. Il sera, en effet, offert aux étudiants l'opportunité de profiter d'un voyage organisé d'étude, de travail ou de tourisme en France pour l'été prochain.

De plus, le Bureau de Tourisme est entièrement au service des étudiants pour les renseigner sur les conditions de voyage et

faire la réservation des billets. Le moins que l'on puisse dire, c'est que tous les étudiants trouveront avantage à transiger avec ce Bureau pour leurs voyages.

Le Bureau de Tourisme de l'UGEQ dont le titulaire est M. Georges Gerlache, est situé au rue Sherbrooke, suite 610. Le secrétariat de l'UGEQ, 801 est, numéro de téléphone est 527-9821.

## Pierre Vadeboncoeur s'en prend à "Aujourd'hui-Québec"

N.D.L.R. — Dans son deuxième numéro, "Aujourd'hui-Québec" a intensifié son odieuse chasse aux sorcières. M. Pierre Vadeboncoeur, conseiller technique de la C.S.N., est devenu pour les intégristes de cette revue d'extrême-droite un dangereux "communiste". On demande donc ni plus ni moins à la centrale syndicale de mettre Vadeboncoeur à la porte, ce qui est une façon comme une autre de prêcher le dialogue.

Devant l'ampleur qu'a prise cette initiative de "Aujourd'hui-Québec", M. Vadeboncoeur a senti le point de nous faire part de son opinion. De son côté, le clergé québécois n'a pas cru bon à ce jour de faire entendre sa voix pour dénoncer cette revue, qui de diverses façon se réclame de lui.

A tout événement, nous publions ci-dessous le texte intégral de la mise au point de M. Vadeboncoeur :

Il y avait, voici une quinzaine d'années, un journaliste médiocre, renfrogné, bagarreur, scandalisé et malfaisant, que sa petite taille, son dos voûté et sa face glabre faisaient ressembler à une coccinelle, ou bête à Bon Dieu, appellation vulgaire de cette bestiole. Cette espèce de produit du hasard tenait une plume que Duplessis avait apparemment louée pour le service de son engagement. Il rédigeait une feuille pour l'avantage de tout ce que la province comptait alors de députés à oraisons et de profiteurs aux bras en croix. Ce folliculaire avait une caractéristique, il était dévôt et militant, paladin de l'orthodoxie, a boyeur des bien-pensants. Il a trimé comme un esclave pendant une bonne dizaine d'années, les dernières de son existence, et il a fini ses jours vers le temps où Duplessis, son maître, rendit l'âme dans le repaire que l'on sait.

Or, il se trouve que ce dévôt, lecteur des Ecritures, a passé ses dix dernières années à prendre le parti de la force, du pouvoir et de la répression contre celui du faible et de l'exploité, le parti du gouvernement contre le parti des syndicats, en somme, le parti du riche contre celui du pauvre. Comme quoi on se reconnaît mieux dans le curé du coin que dans St-Jean l'Évangéliste.

Or, ce minuscule bilieux est ressuscité avant l'heure. Je le

croyais pourtant définitivement mort. Voici que son petit fantôme myope fait soudain son apparition avec une toilette neuve, sautillant, dans la peau de ce qui doit être un jeune homme, inconnu pour moi, qui signe avec ce qu'il peut quelque chose comme Gilles Dandurand, directeur d'une usine à bassesses, AUJOURD'HUI-QUEBEC, format capitaliste, l'affaire est bonne, bien meilleure que celle de notre défunt mauvais coucheur qui n'a pas eu même l'esprit de mourir riche.

J'ai quelque raison d'avoir lu en baillant ce pamphlet mal foutu; on n'y dit pas qu'il faut m'assassiner, on m'y assassine. Au demeurant, je me porte très bien. C'est qu'à parcourir le magazine de Dandurand, celui de mars, celui où j'ai appris qu'on m'y tuait, j'ai constaté la même chose que dans l'hebdomadaire du scribe de Duplessis: énormément de morale, de morale sexuelle surtout, un plein cahier, un sermon à chaque page, la dénonciation de l'"erreur", mais strictement rien sur la dureté du sort des masses, sur leurs vicissitudes, sur l'injustice, sur le chômage, sur les bas salaires, sur les taudis, ici ou ailleurs, rien sur l'immense misère des petites gens, rien sur les luttes de la liberté: les hommes ne souffrent pas dans l'évangile de cette sorte de présanc-tifiés qui n'ont que deux horreurs: le marxisme et les contraceptifs.

Nous avons bien connu cela, en d'autres temps, quand Duplessis coupait sa semaine de dilapidateur en deux pour monter à l'Oratoire, prier vraiment pour je ne sais quoi car l'injustice inondait la province, tandis que son grand argentier se faisait photographe les yeux baissés, égrenant son chapelet, et que toute la bande tenait à tout de rôle le goupillon des curés pour asperger les campagnes dotées de ponts payés trois fois le prix, elle-même bénite par une certaine onction dont elle se couvrait la face pour donner le change sur une autre sorte de graisse. Cette histoire n'est pas nouvelle. Le parti des bourgeois travestis en marguilliers. Rien sur les pauvres, dont on se tient d'ailleurs quitte dans son particulier par des charités sans conséquence. On condamne leur révolte, mais non leur écrasement. Rien pour eux, dans le magazine en question: j'appelle cela quelque chose de signé! Ou plutôt, on trouve un court article sur la pauvreté, avec la photo d'un misérable humain qui a l'air d'un hindou et de son petit enfant décharné; mais cet article ne parle que de la pauvreté en esprit! Là encore, les riches!...

Vraiment, je trouve qu'on a suffisamment compris le Christ dans cette province; on l'a pendant suffisamment longtemps compromis avec les salauds. Faudra-t-il que la mascarade de la pénitence recommence et que nous voyions réapparaître parmi nous, en même temps que la coterie blindée de la police provinciale, le régime des ligues coalisées contre le pauvre?

Heureusement, la perfidie dévotieuse ne confère pas le talent; c'est plutôt le contraire. Cette nouvelle race de calomnieux disparaîtra en bafouillant comme la précédente.

Pierre VADEBONCOEUR



### UNE CARRIÈRE DANS LE COMMERCE DE DÉTAIL...?

De nos jours, le Commerce de Détail offre de nombreuses situations intéressantes aux jeunes gens ambitieux. Simpson sera heureux de vous aider à trouver votre voie, dans une des branches de sa vaste organisation.

Demandez un rendez-vous ou venez au Bureau du Personnel, au septième étage chez Simpson, afin de discuter d'une carrière possible dans le Commerce de Détail.

VENTE	SECRÉTARIAT	PUBLICITÉ
ADMINISTRATION	COMPTABILITÉ	DÉCORATION
MODE		

**THE ROBERT SIMPSON MONTREAL LIMITED**

## AVIS AUX ETUDIANTS

Enregistrez-vous auprès de notre maison à titre de vendeurs

### d'OBLIGATIONS D'ÉPARGNE DU QUÉBEC

La campagne de vente se tiendra  
du 6 avril au 15 mai 1965

### GENEREUSES COMMISSIONS

COMMUNIQUEZ AVEC

## LAURENT & VEILLET INC.

VALEURS DE PLACEMENT

33 ouest, rue St-Jacques - Montréal 1 - 288-6125

## AVIS

La Commission d'Orientation de l'AGEUM, instituée en décembre dernier par le Conseil d'Administration de l'AGEUM, a reçu mandat "d'étudier et de proposer à l'AGEUM des orientations concernant son action et les programmes d'activités qui la diffusent". (Procès-verbal, Conseil, 2 décembre 1964, item 14.)

Les travaux préliminaires étant terminés, la Commission invite les personnes et les groupes qui ont des matériaux sur le sujet à communiquer avec elle d'ici le 30 avril 1965.

- 1° — Les associations de facultés, les comités de l'AGEUM, et tous les autres groupes privés ou publics oeuvrant sur le campus peuvent se procurer un schéma de mémoire en s'adressant au Secrétariat de l'AGEUM.
- 2° — Les personnes et les groupes qui ont de la documentation propre à intéresser la Commission sont invités à s'identifier au Secrétariat de l'AGEUM.
- 3° — Toutes les personnes et les groupes qui seraient intéressés à se faire entendre par la Commission sont invités à s'identifier au Secrétariat de l'AGEUM.

La Commission d'Orientation de  
l'AGEUM, par :

Jean-Claude LECLERC, président



## GOVERNEMENT DU QUÉBEC

### EMPLOIS DANS LA FONCTION PUBLIQUE DES PROFESSEURS

pour le  
Ministère de l'Éducation

ou

#### Service de l'Enseignement spécialisé

Le Service de l'Enseignement spécialisé désire retenir les services d'au moins 30 gradués, de préférence au niveau de la licence dans les disciplines telles que sciences, génie, pédagogie, commerce et sciences humaines. Comme il s'agit de carrière dans l'enseignement, ces gradués devront démontrer un intérêt pour l'enseignement puisqu'ils seront affectés à des postes de professeur dans les diverses institutions d'enseignement spécialisé.

Les gradués qui seront choisis bénéficieront d'un cours de formation à l'École normale technique aux frais du ministère et recevront plein traitement durant le cours.

Les engagements pourront se faire dès le début de mai 1965. Le traitement est calculé selon les qualifications académiques.

La Commission du service civil invite tous ceux qui sont intéressés à la carrière de l'enseignement spécialisé à remplir une formule de demande d'emploi et la faire parvenir le plus tôt possible à nos bureaux de Québec, 50, rue Saint-Joseph est. Les inscriptions seront acceptées jusqu'au 1er avril 1965. Concours numéro 65-UNIV-ES-36.

# LA POLITIQUE DES ANTIS

C'est un fait indéniable qu'au Canada il existe deux nations. Ceci peut apporter d'importants avantages : une culture plus complète parce qu'elle a deux sources majeures au lieu d'une, une politique plus ouverte à la diversité et à la complexité du monde d'aujourd'hui, deux modes de vie assez différents et importants pour créer un respect mutuel et une force de cohésion de grande valeur dans tous les domaines.

Mais ce fait peut avoir des désavantages ; surtout lorsqu'une des deux nations vient de sortir de sa coque et qu'ayant vraiment pris conscience de la puissance que ses collègues ont acquise, elle veut tout posséder et contrôler ce qu'elle a elle-même ignoré pendant moult années. Ceci est une attitude normale et compréhensible. Ainsi la majorité des Canadiens français s'est mise au travail dans tous les domaines pour faire valoir ses capacités ; on l'a remarqué surtout depuis quatre ou cinq ans. Mais nous ne nous attarderons pas à examiner ici tout le progrès du Québec depuis ces cinq dernières années tant dans son attitude générale que dans les résultats de son travail.

Mais certaines gens au Canada français souffrent d'infantilisme ; en effet, ils sont incapables de participer à "notre" Renaissance avec maturité et courage. Et c'est ici que l'on trouve les désavantages de la dualité nationale. Avec une traditionnelle puérilité, une minorité a choisi d'agir négativement : on devient anti-anglais, anti-américain, anti-gouvernemental, anti-unionniste, anticapitaliste et révolté contre toute autorité.

Pour certains il n'y a qu'adhésion partielle à cette politique des Antis ; mais pour tous ces gens de la minorité québécoise, il demeure que tout ce qui ne vise pas directement à l'indépendance complète du Québec et au renversement total de tout ce qui existe chez nous, n'est pas vraiment utile.

Telle est l'attitude du vénérable journal de l'Université de Montréal ; il est contre les mouvements qui bâtissent et influencent vraiment le Québec (par exemple le gouvernement) mais il approuve toujours les mouvements minoritaires qui ne cherchent que la dissension, qui ne font absolument rien de concret, qui parlent beaucoup mais ne construisent rien. Naturellement l'équipe du Quartier Latin fait partie de cette minorité de grands-bavards-à-attitude-négative et de petits faiseurs. Ce sont ces socialistes avoués et indépendantistes qui, avec leurs belles théories de révolution, d'évolution et de changements, sont les plus rétrogradés de tous. Comme les

dicton "Maîtres chez nous" d'une équipe que les indépendantistes voudraient maintenant supplanter. La majorité suit cette équipe et la seconde dans son oeuvre ; mais une petite minorité a profité de l'occasion pour passer à un extrême insensé et est ainsi entrée en conflit non seulement avec le pouvoir fédéral mais aussi avec le provincial. De toute façon, les séparatistes n'auront pas longue vie car le progrès accompli par Québec à l'intérieur du Canada (plan de pension, aciérie, pouvoirs fiscaux, plans industriels, etc.) est une preuve toujours grandissante de l'inefficacité et de l'inutilité du séparatisme. Ce progrès est devenu le grand ennemi du

## tribune libre

gens du R.I.N., ils démolissent tout sur papier mais ne construisent rien sur terre. Ils sont incapables de prouver leur force et leur popularité si ce n'est chez une poignée de jeunes idéalistes, intrigués par l'aventure et le changement. Il est vrai qu'il se trouve, parmi la minorité des indépendantistes, une autre minorité d'hommes sérieux ; mais ceux-ci sont des chauvinistes qui n'ont pas prouvé, par des théories vraiment réalistes, que l'indépendance du Québec était non seulement possible mais profitable. Mes sympathies à ces messieurs, car il est très difficile de prouver ce qui est impossible.

La difficulté créée par les séparatistes est qu'ils ne veulent rien concéder (comme nous l'avons dit plus haut : ce qui ne vise pas à la séparation n'est pas utile) et ils rendent ainsi impossible l'entente avec les gens pondérés qui pensent d'une façon réaliste et relative.

Peu de gens réalisent que ce qui a créé un climat favorable à l'épanouissement du séparatisme est justement le

R.I.N. et de ceux qui lui adhèrent psychologiquement. Mais malheureusement, et de là l'absurdité de leurs principes, les indépendantistes ne peuvent pas attaquer ce progrès sans provoquer un paradoxe dans leur idéologie et une décadence encore plus rapide de leur groupe.

Je ne vois donc pas pourquoi le Quartier Latin orienterait officiellement sa politique éditoriale vers le séparatisme ou le R.I.N., qui n'aura jamais un représentant officiel à l'Assemblée Législative, qui manque d'organisation, qui ne peut prouver la valeur pragmatique de ses théories économiques et enfin qui est voué à l'échec et à la disparition totale dans un avenir très rapproché.

De plus, un référendum sur le campus ne serait pas très significatif car il n'y aurait probablement pas le tiers des étudiants qui donnerait leur opinion. D'autre part, si l'on atteignait une plus forte proportion que cela, le résultat serait sûrement contre une politique séparatiste pour le Quartier Latin. Ajoutons que si ce dernier cessait sa politique des Antis, il serait peut-être lu et respecté davantage car il représenterait l'opinion générale des étudiants de l'Université de Montréal. Je sais trop bien que cela n'est pas le but premier du Quartier Latin car il veut susciter la polémique ; mais tel n'est pas le rôle d'un journal officiel par lequel est jugé l'Université qu'il représente.

"The past is consumed in the present and the present is alive only because it gives birth to the future." Ces paroles de James Joyce démontrent que ce n'est pas avec les réminiscences de 1760 et de 1837 qui entretiennent la rancune, incitent à la revanche, à la discorde et au séparatisme, que l'on pourra construire un avenir solide pour le plus grand intérêt de tous.

Michel TURGEON



## LE CELLIER DE BACCHUS

OYEZ, OYEZ, ESTUDIANTS,  
BASOCHIERS ET POTACHES

Je suis Bacchus, Dieu du Vin et oncle de Vénus, Déesse de l'Amour. Dans mon Cellier vous tous êtes invités à venir festoyer, boire et guignoler au son de la musique de Dodo, le Roi du Musette. Mes mousquetaires vous serviront le Jus des Vignes de France, d'Italie, du Canada, d'Autriche et des autres contrées du Monde.

Je vous recevrai tous les jours de la semaine  
de 7 h. 30 p.m. à 2 h. a.m.

A BIENTOT,

BACCHUS

Réservation : 748-7771, d'Artagnan, Capitaine de la garde,  
Ramada Inn — 6110, Côte-de-Liesse

# OÙ EN EST LA LÉGISLATION SUR LA LITTÉRATURE HAINEUSE?

par GERALD BERNIER

On se souviendra qu'il y a quelques mois, une avalanche de pamphlets antisémites avait déferlé sur les campus anglo-saxons du Canada. Les distributeurs de cette littérature haineuse se refugiaient sous le couvert de l'anonymat. Les destinataires (tous les non-Juifs du campus) furent littéralement inondés de telles obscénités et ce, pendant plusieurs semaines. Les protestations furent telles que le gouvernement canadien institua une commission pour étudier la possibilité de bannir toute littérature haineuse dont la

distribution serait assurée par les postes royales de sa majesté. M. Naim Kattan, directeur de la section française du Congrès Juif du Canada, nous confirmait, au cours d'un entretien téléphonique, que cette question est toujours à l'étude.

"Nous avons réussi à supprimer l'entrée au Canada de quelques-unes de ces feuilles, mais il faut procéder avec discernement". Car, c'est là un problème délicat, comme nous l'explique M. Kattan. C'est toute la question de la liberté d'expression et de la démocratie qui est en jeu". Mais

dans l'intérim, cette littérature circule toujours.

C'est ainsi que le "Quartier Latin" recevait récemment un "journal" américain intitulé "National Christian News", et avec en sous-titre "Jesus Christ our Leader". (sic)

Les insanités contenues dans ce journal de quatre pages dépassent l'imagination. On y retrouve tous les thèmes connus de la propagande antisémite. On accuse le peuple juif de tous les maux. Pour eux, le Juif est le propagateur du communisme dans le monde, le Juif veut en venir à prendre la gouverne du monde, etc.

C'est à en faire vomir! De plus, une annonce incite le lecteur à se procurer des timbres — semblables aux timbres "Québec Libre" — où sont inscrits des slogans du genre : Jesus was not a Jew — Communism is Jewish — Karl Marx was a Jew, etc. . .

Deux opuscules accompagnaient aussi cet envoi. Le premier dénonçant violemment en dix-huit points, le communisme, et le second attribuant des paroles ségrégationnistes à un certain Abraham Lincoln. Mais ce que l'on oublie probablement de nous dire, c'est que l'Abraham Lin-

coln dont il est question n'est pas celui qui fut président des USA. Ce texte était accompagné du motto : "Help Keep America White". C'est vraiment dégoûtant.

Il est plus que temps qu'une loi visant à bannir cette littérature soit votée. On ne doit pas attendre que ces écrits tombent entre les mains de gens incapables de discerner leur caractère mensonger. A ce point de vue, il est en quelque sorte heureux que les destinataires à date n'aient été que des universitaires. C'est à tout le moins un moindre mal.

## CJMS et la propagande antisémite

(G.B.) Récemment, "Quartier Latin" dénonçait énergiquement les propos antisémites tenus par certains auditeurs du poste CJMS au cours de l'émission "Les Echos du Québec". Quartier Latin s'en prenait également à l'animateur de l'émission, Claude Bruchési, qu'il rendait complice, par son silence, des propos tenus par ses interlocuteurs. A cette occasion, nous avons demandé avec instance une enquête du BGR à ce sujet. Un mois s'est écoulé et rien ne semble avoir été fait.

Nous avons donc demandé à M. Naim Kattan si le Congrès Juif du Canada avait entrepris des démarches pour faire cesser cet état de chose.

Effectivement nous avons communiqué avec les directeurs du poste concerné, nous dit M. Kattan. "Ils nous ont donné l'assurance qu'ils demanderaient à l'animateur d'être plus vigilant à l'endroit des tenants de propos antisémites. Nous devons nous fier à leur bonne foi." Lorsque nous

avons demandé à M. Kattan si la communauté juive de Montréal entendait entreprendre des mesures de représailles économiques à l'endroit du poste CJMS si la situation ne s'améliorait pas, ce dernier nous a déclaré qu'il n'en saurait être question. "Peut-être certains annonceurs juifs, en tant qu'individus, pourraient prendre ces mesures, mais il n'est pas possible de s'engager au nom de la communauté juive de Montréal."

Et d'ailleurs, comme le souligne M. Kattan, des lois du BGR inter-

disent la tenue de propos diffamatoires sur les ondes. On devra voir à ce que ces lois soient rigoureusement appliquées.

Depuis la dernière guerre, le peuple juif a appris le véritable sens des mots "liberté", "démocratie", "tolérance". Et c'est d'ailleurs au nom de la démocratie et de la liberté d'expression qu'ils se défendent de faire violence à ceux qui expriment des opinions allant à l'encontre de leurs intérêts. Peut être par réflexe défen-

sif poussent-ils trop loin les limites de la liberté d'expression, peut-être sont-ils trop tolérants? Il nous appartient donc à nous, les non-concernés de répudier toute forme d'anti-sémitisme et c'est ce que nous faisons en réitérant notre appel au BGR. Cet organisme doit voir à faire cesser cette propagande antisémite sur les ondes de CJMS, avant que nous ayons à subir la folie démagogique d'un autre Adrien Armand.

## Socialisme, marxisme et capitalisme

### Le socialisme implique des jugements de valeur sur l'homme — Marcel Rioux

Avant d'être une politique, voire une technique, le socialisme est une idéologie impliquant des jugements de valeur sur l'homme et sa société. Telle est l'opinion de M. Marcel Rioux, professeur, exprimée lors d'un panel organisé le 18 mars dans le cadre du mois de la coopération internationale.

Toute société se voit comme un tout et se donne des buts. Une idéologie, c'est la définition qu'une collectivité se donne elle-même et des buts qu'elle s'assigne. A ce point de vue, le socialisme est en continuité avec l'idéal démocratique, défini lors de la Révolution française par les concepts de liberté et d'égalité. Mais la Révolution française s'est faite au profit de la bourgeoisie, si bien que la liberté politique était faussée, coupée de la liberté économique.

Dans le contexte de la révolution industrielle bourgeoise du XIXe siècle et des inégalités qui en résultaient, le projet fondamental du socialisme était donc l'extension de la démocratie au régime économique et social. Le socialisme ne croit pas qu'il soit juste de laisser aux intérêts privés l'activité économique, la plus importante de notre temps. Cette activité échappe à la société prise comme tout pour être mo-

nopolisée par des intérêts privés. Quant aux techniques, elles ne sont là que pour réaliser la visée fondamentale, qui a été faussée selon les régions.

#### Une éthique de masse

Les pays qui aujourd'hui entrent dans l'industrialisation s'imposent une ascèse, fruit d'une éthique de masse. Dans cette perspective, le socialisme peut être défini comme un protestantisme moderne, faisant suite au capitalisme, qui a été créé par des Protestants. C'est l'opinion de M. Jacques Doffny, second paneliste et autre membre du comité de Rédaction à Socialisme '65.

L'éthique protestante, alliée à la situation maritime de pays comme la Hollande, l'Allemagne et l'Angleterre, a provoqué le démarrage de la société industrielle. Cette éthique de Protestants puritains faisait regarder les fruits du travail comme un signe de récompense et de prédestination. Mais pour se mettre en marche, l'industrie avait aussi besoin de la masse de la population qui y entraînerait de force, ne disposant pas des libertés fondamentales. Comme on l'a dit, la masse campait dans la nation, n'étant pas intégrée dans la société pour laquelle elle travaillait. Cette masse avait été dé-

racinée de son milieu rural traditionnel et avait perdu ses caractéristiques dans la concentration urbaine. Elle allait chercher à se définir et à redéfinir la société, les ouvriers se considérant comme les artisans de la société industrielle.

Les luttes ouvrières ont commencé par la lutte pour la vie : lutte pour la reconnaissance syndicale, pour de justes salaires et des conditions de travail plus humaines, lutte pour la satisfaction des besoins primaires. Le second effort a porté sur l'égalité de l'éducation par la gratuité scolaire.

De mouvement d'entraide coopérative au début, le socialisme a voulu s'exprimer au plan de la représentation politique. On doit cependant constater que dans la mesure où des avantages ont été acquis, l'éthique s'est relâchée. C'est la naissance du bureaucratisme. D'autre part, on voit moins d'idéal et plus de négociations. En fait, dans certains pays comme l'Angleterre, le socialisme a perdu sa vocation de renversement d'une société bourgeoise pour la construction d'une société ouvrière. On assiste à la construction d'une société de bien-être, avec une pression très forte sur les niveaux de vie. C'est la branche réformiste du mouve-

ment, à laquelle on peut opposer la branche communiste, qui s'est implantée dans des pays moins industrialisés et sous-développés. Ces pays doivent s'imposer un effort incomparablement plus dur pour s'insérer dans l'économie moderne.

#### Une société de producteurs

Dans la discussion qui suivit, la question des modes de réalisation du socialisme fut abordée. On fit valoir que le pouvoir sera toujours concentré, mais qu'il faudrait chercher jusqu'à quel point le peuple pourrait contrôler les politiques autrement qu'à tous les quatre ou cinq ans : dans cette perspective, on voit la nécessité d'organismes de contrôle élus et d'institutions représentatives. D'autre part, il y aura toujours une tension entre la poursuite d'objectifs à long terme et la réponse immédiate à des besoins. Ici, c'est l'idéologie qui doit aider à faire l'équilibre. Par ailleurs, la population doit adhérer réellement aux objectifs.

Par ailleurs, si le socialisme met en jeu des valeurs, il importe de faire la distinction entre une certaine aire de valeurs pouvant être définies pour la société et le domaine des options humaines les plus fondamentales. Si le socialisme s'est montré anti-religieux, c'est en bonne partie par-

ce que le capitalisme était représenté par des croyants. Aujourd'hui, dans les pays d'Europe occidentale, non seulement il n'y a plus d'affrontement à propos de la religion, mais on assiste à une collaboration entre les chrétiens et les athées.

On assiste présentement à une redéfinition de l'idéologie québécoise, où notre société est conçue comme une société industrielle. Nous nous rendons compte que nous n'avons qu'un moyen à notre disposition pour être maîtres chez nous : l'intervention de l'Etat. C'est pourquoi, dans le contexte de notre révolution nationale et économique, nous devons, comme le dit Fernand Dumont, faire l'économie d'une bourgeoisie nationale. D'autre part, il faut voir que nous sommes industriellement définis par les Etats-Unis. Notre syndicalisme doit se distinguer du syndicalisme d'affaires nord-américain, caractérisé par sa non-contestation des structures. De plus, on peut noter qu'actuellement les jeunes syndicalistes ne se relient plus à la bourgeoisie, comme c'était le cas autrefois, alors que les techniciens venaient de cette classe sociale.

En bref, on peut dire que le socialisme est le fait d'une société industrielle de producteurs.

## A LA FACULTE DES SCIENCES

## Crise au comité conjoint

Il y a trois ans, on fondait à la faculté un comité conjoint comprenant la direction administrative de la faculté et un groupe d'étudiants représentant l'association.

Le directeur des études et le président de l'AEFSUM faisait partie intégrante. Ce comité avait pour but de discuter des problèmes relatifs aux étudiants. On venait d'instaurer une fonction neuve au sein de l'université. Elle devait être d'avant garde et le but qu'elle devait atteindre devait réformer le système d'enseignement à l'université. Une plaquette d'information fut écrite par M. Jean Robillard après mûres recherches. Cette dernière fut très remarquée dans tous les milieux universitaires.

Ce comité comprenait alors M. Jacques St-Pierre, directeur des études. Le travail accompli pendant ces deux années fut encourageant pour les deux groupes. Il y eut meilleure compréhension de la part des deux groupes et quelques réalisations furent accomplies.

Cette année, grand changement à la faculté. Un nouveau conseil de direction s'installe. Les étudiants s'attendaient à une même compréhension de la part des autorités, mais c'est là que la théo-

rie ne rejoint pas du tout la réalité. Des démarches furent entreprises pour obtenir les discussions, mais peine perdue, elles furent toutes rejetées. La direction voulait des problèmes bien précis ainsi qu'une solution de la part des étudiants, et encore, fallait-il que ces problèmes soient limités à des problèmes du genre: la période d'examen, la longueur de l'année académique. On ne pouvait jamais y parler des griefs que pouvaient avoir les étudiants contre certains cours ou contre certains professeurs incompetents au point de vue pédagogique.

De tout ce qui précède l'on peut se demander si en fait le Comité conjoint malgré qu'il soit seulement un comité consultatif, ait au moins le droit de son opinion. Le cas est tellement grave, qu'on se demande s'il est nécessaire, ou s'il a été formé pour contenter les étudiants. Je peux bien penser que s'il en est arrivé à ce point, c'est à cause d'un malentendu sur son vrai rôle, mais j'espère que les autorités y verront. Il faut se dire que la faculté des sciences n'est pas une faculté modèle et que tout ne tourne pas rond chez elle.

Marc ARAS  
Directeur du comité  
d'Education de l'AEFSUM

### Résultats en sciences

Président : Richard Guay.  
Vice-président extérieur : Jacqueline Beaubry.  
Vice-président interne : Pierre Lachance.  
Secrétaire : Jean Joubert.  
Trésorier : Yvon Lebel.

## Nouvel exécutif chez les étudiants libéraux

Jeudi, le 1er avril, se tenaient les élections aux postes exécutifs de l'Association des Etudiants Libéraux de l'Université de Montréal.

Voulant faire de l'A.E.L.U.M. de véritables assises étudiantes en étant d'abord et avant tout les porte-parole de la pensée et des aspirations des étudiants de l'Université de Montréal au sein du Parti Libéral du Québec, les proposeurs de ce programme se trouvaient sans opposants. Elus par acclamation, le nouvel exécutif reçut aussitôt un vote de confiance de l'assemblée. Ainsi l'exécutif de l'A.E.L.U.M. pour 1965-1966 se compose de :

Cloude Blouin, président;  
Claude Trudel, vice-président;  
René Lussier, trésorier;  
Jean-Guy Girouard, directeur de la commission politique;

Pierre Genêt, directeur de la commission d'organisation.

Dès sa première réunion l'exécutif nommait :

Jacques Brodeur, directeur des relations-extérieures;

Nicole Mongeon, secrétaire. ce qui complétait ses cadres.

La réunion du 1er avril était la dernière pour l'année académique 1964-1965. Cet été se tiendront les réunions de la Commission politique et l'exécutif participera à certaines commissions dont celle sur l'Unilinguisme votée par la F.E.L.Q. en février dernier; mais les activités régulières de l'Association ne reprendront qu'en septembre.

Les membres du nouvel exécutif ont par ailleurs exprimé l'espoir que la nouvelle orientation idéologique consacrée par le renouvellement des cadres de l'Association favorisera l'expansion de l'Association.

(Communiqué)

# Le Choeur des étudiants de l'Université à la Place des Arts

Le Choeur des étudiants de l'Université de Montréal donnera un concert composé entièrement d'oeuvres hébraïques, le samedi 3 avril à 8 heures 30 du soir, à la Place des Arts. Ce concert est organisé par Les Ecoles Jewish Peretz et veut être une manifestation extraordinaire d'amitié entre les groupes canadiens-français et juif de la Métropole.

Le programme comprend les oeuvres suivantes: Le Service sacré (Avodath Hakodesh) d'Ernest Bloch; Am Israël Chai (Vive Israël) du compositeur canadien John Weinzweig et des chants de folklore hébraïques. Toutes ces oeuvres seront chantées en hébreu par le Choeur de 150 voix mixtes et un orchestre symphonique de 62 musiciens sous la direction de Fernand Gratton.

Il y a plus de dix ans déjà que le Service sacré de Bloch a été chanté à Montréal. C'est la

seule oeuvre chorale du grand compositeur américain d'origine suisse. Un critique du New York World Telegram l'a décrite comme "une des plus émouvantes oeuvres liturgiques de notre époque et de tous les temps".

Le soliste sera le Cantor Solomon Gisser, cantor de la Synago-

gue Shaare Zion, de Montréal, et un des cantors les plus réputés d'Amérique.

Ce concert est sous le présidence d'honneur du ministre des Affaires culturelles du Québec, l'hon. Pierre Laporte, du sous-ministre, M. Guy Frégault et de l'hon. juge Harry Bathshaw.

## Laïcisation progressive

La laïcisation progressive de nos sociétés temporelles pose, avec une acuité toujours plus grande, le problème délicat de la place des chrétiens dans le monde et de leur rôle propre de consécration de ce monde à Dieu. C'est ce thème qu'abordera un éminent théologien belge

dans une conférence intitulée: *Consécration du monde d'après le schéma XIII.*

La conférence aura lieu dans la salle P-310-320 de l'Université de Montréal, le mardi 6 avril, à 8.15 p.m. L'Institut Supérieur de Sciences Religieuses et l'Extension de l'enseignement vous y invitent.

## Résultats des élections à Poly

Parti E.L.U. :

Marcel Goulet, prés. (Elu)  
Raynald-E. Lamothe, v.-prés.  
Daniel O'Donoghue, sec. (Elu)  
Jacques Martel, trés.

Parti d'Aujourd'hui :

Paul-André Sénécal, prés.  
Michel Moreau, v.-prés. (Elu)  
Serges Leblanc, sec.  
Jacques Brunet, trés. (Elu)

Parti Neuf :

Robert Messier, prés.  
André Goyette, v.-prés.  
Jacques Sauvé, sec.  
Robert St-Jacques, trés.  
L'A.E.P. Inc.  
par: André Hébert, sec.

### RESULTATS FINALS DES ELECTIONS POUR 1965-66

	POLL 1e-2e	% des voteurs	POLL 3e-4e-5e	% des voteurs	TOTAL	% des voteurs	
<b>PRESIDENCE :</b>							
M. Marcel Goulet 3e-(3)	260	27.9	232	24.9	492	52.8	ELU
M. Robert Messier 3e-(2)	56	6.0	99	10.6	155	16.6	
M. Paul-André Sénécal 3e-(1)	119	12.8	117	12.6	236	25.4	
Annulés	23	2.5	26	2.8	49	5.3	
Total :	458	49.2	474	50.9	932	100.1	
<b>VICE-PRESIDENCE :</b>							
M. André Goyette 3e-(2)	58	6.2	95	10.2	153	16.4	
M. Raynald-E. Lamothe 2e-A	210	22.5	92	9.9	302	32.4	
M. Michel Moreau 3e-(1)	150	16.1	247	26.5	397	42.6	ELU
Annulés	40	4.3	40	4.3	80	8.6	
Total :	458	49.1	474	50.9	932	100.0	
<b>SECRETARIAT :</b>							
M. Serge Leblanc 2e-B	144	15.5	157	16.7	301	32.2	
M. Daniel O'Donoghue 3e-(1)	241	26.0	190	20.4	431	46.4	ELU
M. Jacques Sauvé 3e-(2)	44	4.7	98	10.5	142	15.2	
Annulés	29	3.1	29	3.1	58	6.2	
Total :	458	49.3	474	50.7	932	100.0	
<b>TRESORERIE :</b>							
M. Jacques Brunet 3e-(2)	223	23.9	295	31.8	518	55.7	ELU
M. Jacques Martel 2e-F	168	17.9	81	8.7	249	22.6	
M. Robert St-Jacques 3e-(5)	39	4.2	70	7.5	109	11.7	
Annulés	28	3.0	28	3.0	56	6.0	
Total :	458	49.0	474	51.0	932	100.0	

Pourcentage des étudiants qui ont voté : 67% (932 sur 1390).

Nous tenons à remercier les greffiers et les officiers-rapporteurs qui ont apporté leur collaboration au succès de cette journée d'élection.

LE COMITE D'ELECTION

par : Pierre Dumas  
Gilles Payette  
André Hébert  
Michel Gaucher

**Dans une paisible vallée près de Sherbrooke...**

# Un champignon du patronage

par Pierre-Louis GUERTIN  
Dans la banlieue de Sherbrooke, à 4 milles du "Campus Estrien" et après avoir parcouru des routes fort accidentées où voisinent des porches réputées, on trouve, au

creux d'une petite vallée peu habitée, un énorme édifice ultra-moderne, mais totalement désert. Cette construction, dont on a commencé l'érection il y a plus de cinq ans, n'a reçu jusqu'à mainte-

nant aucune utilisation.  
**UN EDIFICE MYSTERIEUX**

Entourée qu'elle est d'une haute clôture de broche qui en interdit l'accès, avec un poste de garde à son entrée, cette énorme structure, 11 étages de verre et de briques, environ 1,000 pieds de façade, frappe évidemment l'imagination du visiteur étranger. Qu'est-ce donc ?

Un centre de recherche qui a intérêt à se dissimuler ? La base d'un puissant réseau de propagande dont l'origine est secrète ? Rien de tout cela, semble-t-il. Mais alors... ?

**UN SCANDALE RELIE AU PATRONAGE ?**

Ne serait-ce pas plutôt, comme le pensent des habitants de la région et plusieurs étudiants, le fruit de la politique crapuleuse qui a longtemps prévalu au Québec et qui, malheureusement, a tendance à revenir actuellement ? Ne serait-ce pas quelque "éléphant blanc" issu du patronage ? On connaît ça.

Le gouvernement a des petits-amis-du-parti à récompenser... alors, il accorde un contrat fantaisiste à l'entrepreneur sympathique et... viennent les gros profits. C'est une pratique courante. Mais ce ne sont évidemment là que des hypothèses. Quoi qu'il en soit, il y a certainement la matière à enquête de la part des autorités. L'affaire est trop sérieuse, la population doit savoir.

Il ne pousse pas comme ça en pleine campagne, au milieu des fermes, des porcheries et des sapins, un édifice dont on sait que faire, sans qu'il y ait lieu de soupçonner quelque scandale politique.

**PETITE HISTOIRE**

Le début des travaux remonte à la fin du gouvernement de Antonio Barrette (notre ambassadeur-boîte à lunch). Un beau jour, un contrat est donné, des ouvriers s'amènent, des matériaux sont rassemblés et des rumeurs circulent à l'effet qu'un hôpital pour aliénés

mentaux surgirait bientôt dans la tranquille vallée.

Pourquoi? Existe-t-il un besoin réel pour une telle institution dans la région? Ces questions étaient et demeurent sans réponse mais il faut souligner le fait qu'aucune enquête ne semblait avoir été faite au moment de l'ouverture des travaux.

Quand Lesage arrive au pouvoir en 1960, une bonne partie du projet est terminée et le nouveau gouvernement n'a pas de soucis plus urgents que d'interrompre la mystérieuse construction. L'immeuble, auquel on n'a pas donné de chauffage, passe quelques années dans un état d'abandon total. Et dernièrement, les travaux ont repris sur le chantier, on a construit une centrale électrique et une centrale thermique, on a ajouté une nouvelle aile et on parachève actuellement l'édifice.

**FAUT BEN S'EN SERVIR**

On sait désormais à quoi servira l'immeuble, puisqu'il a été décidé qu'il abriterait un Centre médical et la future faculté de médecine de l'Université. Un investissement de cette importance (de 10 à 12 millions selon le vice-président de l'AGEUS M. Morgan) ne peut demeurer sans utilisation.

Cependant, tous les problèmes, querelles et controverses ne sont pas réglés pour autant. Une partie du corps médical Estrien s'oppose en effet au projet de faculté de médecine, craignant que leur situation ne soit compromise dans la région par une abondance de jeunes médecins. De plus, l'éloignement du campus universitaire (4 milles) va à l'encontre de la politique de centralisation académique appliquée par l'Université. On aurait préféré une faculté de Médecine sur le campus et monsieur Morissette, le directeur des Relations publiques de l'université, ne cache pas que l'un des principaux facteurs de l'acceptation par l'administration du compromis actuel est l'investissement considérable déjà réalisé dans l'incroyable édifice.

**ORGANISATION EN MARCHÉ**

Un doyen a été nommé pour la nouvelle faculté et on espère accueillir les étudiants dès septembre 1966; les étudiants en médecine de Montréal seront sans doute un peu jaloux d'apprendre que dès l'origine, la faculté de médecine de Sherbrooke posséderait son hôpital universitaire, un centre médical attenant et des locaux assez vastes pour accueillir toute la faculté mont-réalaie.

On ne remplira pas ces locaux de sitôt. Certaines personnes vantent la prévoyance des promoteurs de l'entreprise. D'autres personnes utilisent des qualificatifs d'une nature différente...

## la semaine à l'université

**Samedi — 3-4-65 — 10 h. 30 — E-310-320**

CINE-PHYSIQUE du SAMEDI: Crystals-An Introduction et Energie Atomique du Canada, sous les auspices de l'A.J.S. et du dépt. de physique.

**Lundi — 5-4-65 — 16 h. 00 — M-415**

SEMINAIRE DE SANTE PUBLIQUE: Diététique et hygiène dentaire, conférence du Dr Jean-Jacques MARINEAU, dentiste-hygiéniste régional attaché au ministère de la Santé de la P.Q., sous les auspices de l'Ecole d'Hygiène.

**Lundi — 5-4-65 — 17 h. 00 — D-700**

SEMINAIRE: Quelques aspects de la résonance paramagnétique électronique des molécules dans un état triplet, conférence de M. Roland LEFEBVRE, du Centre de mécanique ondulatoire appliquée de Paris, sous les auspices du département de chimie.

**Mardi — 6-4-65 — 15 h. 30 — B-435**

SEMINAIRE DE PHYSIQUE NUCLEAIRE: Measurement of Weak Gamma Ray Transitions in Ne20 using On-Line Computer Techniques, conférence du Dr Cyril BROUDE, des laboratoires nucléaires de Chalk River, sous les auspices du département de physique.

**Mardi — 6-4-65 — 20 h. 15 — P-310-320**

BILAN DE LA 3ième SESSION CONCILIAIRE: Consécration du monde d'après le schéma XIII, conférence du Chanoine Philippe DELHAYE, sous les auspices de l'Institut supérieur de sciences religieuses.

**Mercredi — 7-4-65 — 14 h. 30 — G-815**

SEMINAIRE DE CHIMIE: Light Scattering by Small and Large Spheres-Colloidal Silica and Polymer Latexes, par le Dr Josip KRATOHVIL de Clarkson College of Technology de Potsdam, New-York.

**Mercredi — 7-4-65 — 16 h. 30 — D-613**

SEMINAIRE DE RECHERCHE EN SCIENCES BIOLOGIQUES: Physiology of Protozoan Populations, conférence du Dr R.R. Ronkin, du département des sciences biologiques de l'Université de Delaware, sous les auspices des CONFERENCES HERBERT H. LANK.

**Mercredi — 7-4-65 — 20 h. 15 — M-415**

CONFERENCES J.-A. De SEVE: Le thème de l'exil chez Paul Morin, Marcel Dugas et François Hertel, par M. Jean ETHIER-BLAIS, professeur au dépt de français de l'Université McGill, sous les auspices du dépt d'études françaises.

**Judi — 8-4-65 — 20 h. 15 —**

Ecole d'architecture — 3450, St-Urbain

CONFERENCE PUBLIQUE: Nouvelles formes urbaines, par M. Allan TEMKO, membre du Center for Planning and Development Research de l'Université de Californie, à Berkeley.

**Judi — 8-4-65 — 16 h. 30 — B-435**

SEMINAIRE DES PLASMAS: The One-dimensional Vlasov

Equation and Landau Damping: Excitation, finepoints and experiments, par le Dr T.W. JOHNSTON, des laboratoires de recherches de la Cie R.C.A. Victor.

**Judi — 8-4-65 — 20 h. 15 — E-310-320**

SEMINAIRE DE SOCIOLOGIE: Socialisme et liberté dans l'expérience travailliste en Israël, par M. Henri DESROCHES, directeur d'études à l'Ecole Pratique des Hautes Etudes de Paris et directeur du Centre de recherches coopératives, sous les auspices du Conseil des arts et du dépt de sociologie.

**Judi — 8-4-65 — 20 h. 30 — P-310-320**

CONFERENCE PUBLIQUE: Aspects économiques et religieux de la civilisation d'Anghor, par Madame Solange THIERRY, professeur à l'Ecole Nationale de langues orientales vivantes de Paris, sous les auspices de la Société de géographie, du dépt de géographie de la Faculté des lettres et du dépt d'anthropologie de la Faculté des sciences sociales.

**Judi — 8-4-65 — 20 h. 30 — H-415**

CONFERENCE PUBLIQUE: Dante, auteur populaire et classique, par M. Gianfranco CONTINI, titulaire de philosophie romane à l'Université de Florence, sous les auspices du Service culturel italien et de la Faculté des lettres.

**Vendredi — 9-4-65 — 17 h. 00 — D-460**

COLLOQUE DE PHYSIQUE: Strategy Compilers: A Theory of Self-organizing Systems par le Dr E.C. McIRVINE, du laboratoire scientifique de Ford Motor.

**Vendredi — 9-4-65 — 20 h. 00 — H-415**

COLLOQUE: La psychiatrie et la loi, par l'hon. Juge Roger OUMET, le Dr. J.-B. BOULANGER, le Dr. Denis LAZURE, Me J. FORTIN et Me L. Ph. LANDRY sous les auspices de la Société de criminologie du Québec et du département de criminologie.

**Samedi — 10-4-65 — 20 h. 00 — Auditorium**

CINE-CAMPUS: 2 films, Train de nuit, de Jersy Kawalerowicz (polonais 1959), La proie pour l'ombre, de Alexandre Astruc (Français 1960).

Série de conférences sur la santé publique et l'éducation sanitaire en Afrique, par le Dr Charles L.-J. RALINORO, médecin de l'O.M.S., du Bureau régional de l'Afrique à Brazzaville, sous les auspices de l'Ecole d'hygiène:

**Mardi — 6-4-65 — 20 h. 00 — Y-115**

Le problème du personnel

**Mercredi — 7-4-65 — 11 h. 00 — M-415**

L'itinérance et la supervision

**Judi — 8-4-65 — 16 h. 00 — S-144**

Le problème de l'évaluation

**Vendredi — 9-4-65 — 11 h. 00 — X-117**

La santé publique et le travail d'équipe

## Commentaire

# NOTRE CHOIX: LAURENT LAUZIER

Dans l'édition de samedi dernier du quotidien "La Presse", le chroniqueur financier, M. Laurent Lauzier, publiait un commentaire sur le rôle de l'entreprise privée. Il s'y est dit d'avis "qu'une foule de critiques dirigées contre le comportement de la libre entreprise, particulièrement celui de nos grandes sociétés industrielles, ne seraient pas formulées si leurs auteurs prenaient la peine et surtout le temps de visiter quelques développements économiques en cours dans la province afin de constater sur les lieux quelle force ils représentent dans notre économie". Il ajoutait: "Au fait, il est maintenant facile de déceler que le manque d'informations et surtout de connaissances précises est à l'origine d'un nombre croissant de fausses déclarations et d'attitudes de méfiance qui sont loin d'aider au développement économique de notre industrie. Une fois de plus la semaine dernière nous avons vérifié l'exactitude de cette observation en visitant l'immense chantier de la société Domtar sur les bords du Lac Quévillon..."

Nul doute que l'entreprise privée représente une force dans notre économie: elle contrôle en grande partie notre taux de croissance, dirige en sous-main par ses contributions nos partis politiques traditionnels, possède nos grands organes d'information comme "La Presse"... etc. Il est à noter cependant que, globalement, son action a quand même

comme résultat qu'une bonne partie de la population, mal payée, croupit dans la misère; qu'une autre végète parce qu'elle ne peut exercer son DROIT au travail. Mais ce sont des considérations dont M. Lauzier n'a pas tenu compte. Il est allé visiter le chantier de la Domtar, et de la complexité des travaux en cours à Quévillon a conclu à l'efficacité de l'entreprise privée. Ce n'est pas rigoureux comme analyse de notre système économique.

M. Lauzier continue plus loin son apologie du capitalisme en affirmant: "Le développement en cours au Lac Quévillon n'est pas le seul qui atteste de l'efficacité et de la vitalité de l'entreprise libre dans la province. Il y en a bien d'autres, au Nouveau-Québec, en Abitibi, qui ont été marqués de ce goût du risque qui est propre à l'économie nord-américaine et qui constitue son principal élément de force..." Dans un autre domaine où l'entreprise privée se lancera bientôt, celui de la sidérurgie québécoise, il ne peut être question de risque, puisque l'Etat a fait TOUTES les études préliminaires et GARANTIRA les futurs emprunts de Sidbec. Mais de cela, M. Lauzier ne tient pas compte.

Ce qui précède me sert de justification pour affirmer que M. Laurent Lauzier semble être le successeur logique de M. Gérard Pelletier. Voilà un homme prudent, distingué, satisfait de l'ordre établi. Ce qui plus est, sa "foi" dans l'entreprise privée ne le portera sûrement pas à critiquer l'Etat qui vient

de lui livrer notre sidérurgie nationale. Et comme M. Gérard Plourde, un des administrateurs de "La Presse" et successeur probable de M. Maurice Chartré à la présidence du conseil d'administration, est également l'un des directeurs

de la Sidbec, voilà toujours bien un terrain où, contrairement à son prédécesseur, il s'entendra avec les propriétaires du journal. Nous suggérons donc que la nouvelle "Presse" fasse la rue avec à sa tête M. Lauzier, à qui de toute façon

nous prédisons un brillant avenir. Car le jeune homme sait manifestement reconnaître ce qui est bon et écarter "ceux qui se croient choisis pour rebâtir complètement notre société..."

Michel BOURDON

## ● Tribune Libre

### Des commentaires inadmissibles

Cher Monsieur,

Votre éditorial: "Pour la libération du Viet-Nam", signé par François Le Duc, ainsi que le commentaire de Jacques Trudel "Le Viet-Nam au Viet-Cong" sont inadmissibles dans un journal tel que le "Quartier Latin".

Je m'oppose tout d'abord au fond de ces articles. Même si vous essayez de vous couvrir avec de mauvais arguments tirés de la charte de l'Étudiant Québécois qui, vous l'avouerez, sont légèrement démagogiques et utopiques, tels que: "Lutter contre toute forme d'impérialisme et de colonialisme";... ordre international basé sur le droit et non sur la force, etc."

Je ne vois pas précisément en quoi ce problème justifie tant d'articles dans un journal étudiant.

C'est avant tout des problèmes intérieurs au Viet-Nam et aux États-Unis. Ce sont les jeunes Vietnamiens, soutenus par les USA, qui se battent contre l'impérialisme chinois, non les étudiants canadiens. Le rôle de l'AGEUM est plus, à mon avis,

de consacrer son temps et son argent à la défense des étudiants de l'Université de Montréal qu'à tirer dans le dos de leurs alliés.

La politique extérieure des Américains est parfois discutable, mais enfin nous en sommes malgré tout solidaires, et votre révolte me paraît fort ressembler aux crises d'adolescence qu'ont les enfants envers leurs parents aux alentours de leur vingtième année, en tout cas elle ne caractérise pas une compréhension objective de la situation.

Par ailleurs, la forme de ces articles est également très discutable, votre parallèle entre les 10,000,000 d'un côté et les 500,000 de l'autre me paraît délirant, même si vous citez les chiffres d'un journaliste, dont vous ne citez d'ailleurs pas l'organisme auquel il appartient.

Vous savez comme moi qu'on pourrait sortir des évaluations diamétralement opposées qui me sembleraient moins grotesques que les premières, qu'un journal de Pékin n'oserait publier sans avoir peur du ridicule.

Vous nous parlez également de

tortures, massacres et autres abominations auxquels participeraient les Américains, décrits ainsi comme de nouveaux S.S. Il est curieux de constater le parti pris et la partialité de ces affirmations qui d'après vous n'ont lieu que dans un sens, mais au fond ce sont des arguments que l'on retrouve dans une certaine presse bien définie politiquement, peut-être est-ce cela que vous cherchez?

Je ne peux donner publiquement mon avis sur la politique du Sud-Vietnam, ce serait tomber dans votre erreur, cependant vous savez bien ce que serait pour les Vietnamiens du Sud leur "mise en liberté" par les Chinois, vous nous parlez de la Yougoslavie, pour ma part j'ai entendu parler de Budapest et du Thibet.

Pour terminer, je voudrais vous signaler que le "Quartier Latin" nous avait habitués à plus de discrétion dans l'étalage de sa propagande. Serait-ce que vous vous relâchez ou que vous laissez tomber le masque sans plus de pudeur.

Pierre RUNNER



**"LES FORTS DONNENT POUR LES FAIBLES"**

A la Clinique de Sang

**MERCREDI LE 7 AVRIL PROCHAIN**

de 10 h. A.M. à 5 h. P.M.  
au Grand Salon du Centre Social

## Grande assemblée du caucus de Gauche

DIMANCHE, 11 avril, à l'école Cardinal-Newman, 4805, Chr.-Colomb

Le caucus de Gauche a invité les mouvements suivants à venir donner leur point de vue sur la formule de rapatriement de la constitution: Socialisme '65, Révolution québécoise, Parti-pris, le comité Québécois du parti communiste, le Parti socialiste du Québec, etc.

Me Jacques-Yvan MORIN fera un exposé sur le sujet

**LE PUBLIC EST INVITE**

# LA FORMULE D'AMENDEMENT DE LA CONSTITUTION CANADIENNE

Une étude de Daniel Latouche

MISS FULTON-FAVREAU

*C'est parcequ'il reconnaît à chacun un droit de pensée personnelle que le "Quartier Latin" a voulu, aujourd'hui, renseigner ses lecteurs sur le problème de la formule d'amendement constitutionnel. Il est à noter que les opinions exprimées dans ce texte ne reflète en rien la pensée éditoriale du "Quartier Latin" ni même celles de son auteur. Ces pages sont essentiellement des pages d'information.*

Qu'on le veuille ou non la question qui fait actuellement la première page des journaux canadiens est celle de la formule d'amendement de la constitution canadienne: reléguant même au second plan les aventures extraordinaires de Lucien Rivard Lupin. En moins de 20 jours le quotidien "Le Devoir" a consacré pas moins de sept de ses éditoriaux au problème.

## Attitude face au problème

Il peut être symptomatique de considérer brièvement les principales attitudes que prennent les Canadiens, et plus spécifiquement les Québécois, face à ce problème.

—La première attitude est celle de ceux qui considèrent la question comme étant tellement importante qu'ils se jugent indignes de s'en mêler. Seuls les spécialistes, les hommes instruits pour employer le langage d'un premier ministre bien connu, doivent s'occuper de ce problème. Il est remarquable comment aujourd'hui tout le monde fait confiance à tout le monde pour résoudre le problème; les citoyens font confiance à leurs représentants, René Lévesque au cabinet, qui à son tour fait confiance aux deux spécialistes que sont MM. Gérin-Lajoie et Lesage. Bref on se passe la balle à tour de rôle.

—D'autre part, certains envisagent le problème sous son seul aspect juridique: on se bat alors à l'aide de clauses, de sous-articles et autres armes du même genre. Il ne faudrait pas oublier que le droit et d'une façon plus tangible le droit constitutionnel, ne peut être séparé de son contexte politique. Après tout ce ne sont pas les constitutions qui font les hommes mais bien les hommes qui créent les constitutions (du moins on l'espère).

—Il y a aussi ceux qui affichent à l'égard du droit un mépris profond. C'est un peu la faiblesse des Québécois, parce qu'ils détestent les avocats (à tort ou à raison peu importe) ils détestent aussi le droit. Ils considèrent le droit comme une force secondaire, sans importance comparative à la force politique.

—La dernière attitude, celle qui se propage le plus rapidement est celle de ceux qui se désintéressent complètement de la question parce qu'elle est du ressort fédéral et par définition tout ce qui vient d'Ottawa, ils s'en balancent éperduement.

Ces quatre portraits sont autant de visages différents de la politique de l'autruche qui s'enfouit la tête sous le sable pour ne pas avoir à affronter le danger. Que l'on soit juriste ou politologue, il faut admettre que le problème possède à la fois des incidences juridiques et politiques. Même si on est un séparatiste convaincu on ne peut qu'admettre que le Québec fait encore partie du Canada, donc ce qui intéresse Ottawa intéresse par le fait même un Québec colonisé.

Quand à l'attitude de ceux qui considèrent le problème trop important pour le confier à des non-instruits, nous avons voulu y remédier par la publication de

ces quelques pages qui constituent le guide parfait des non-instruits sur le problème d'amendement.

Une phrase revient continuellement sur les lèvres de nos hommes publics "La formule Fulton-Favreau pour amender la constitution canadienne". Cette phrase dans toute sa banalité contient l'ensemble du problème. On peut y distinguer, sans pousser l'analyse sémantique trop loin, trois groupes de mots.

—Formule Fulton-Favreau

—amender

—constitution canadienne.

Nous croyons qu'en exposant, de la façon la plus claire possible, les réalités recouvertes par ces mots, tous les étudiants non-instruits et instruits pourront plus facilement porter un jugement personnel sur le problème.

## La constitution canadienne

Puisque "noblesse oblige" nous commencerons par dire quelques mots de la constitution canadienne, tout en sachant très bien que des bibliothèques entières n'ont pas encore réussi à en cerner toutes les subtilités.

Le Canada, comme tout pays qui se respecte, possède, lui aussi, sa propre constitution. Elle a pour nom: l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique, familièrement appelé l'AANB (ou BNAA pour certains). Depuis le 1er juillet 1867, date de son entrée en vigueur, cette constitution régit toute la vie politique canadienne. En tant que document de base du pays, l'AANB détermine ce que doit être la distribution des pouvoirs entre le gouvernement central et les gouvernements provinciaux (Nous supposons ici, connue la situation fédérale du Canada).

## Articles fondamentaux

On retrouve de tout dans cette constitution: certains articles parlent du salaire du gouverneur général tandis que d'autres traitent de points beaucoup plus fondamentaux. Parmi les articles qui ont pris la vedette ces dernières semaines on peut mentionner les articles 91, 92, 93 qui traitent tous trois de la distribution des pouvoirs législatifs.

Art. 91—Il définit d'une façon exclusive les pouvoirs du Parlement fédéral qui peut faire des lois pour tout ce qui se rapporte à la paix, l'ordre et le bon gouvernement du pays. Parmi les pouvoirs les plus importants du gouvernement fédéral on remarque:

—réglementation des échanges et du commerce

—cours monétaires et banques

—défense

—navigation

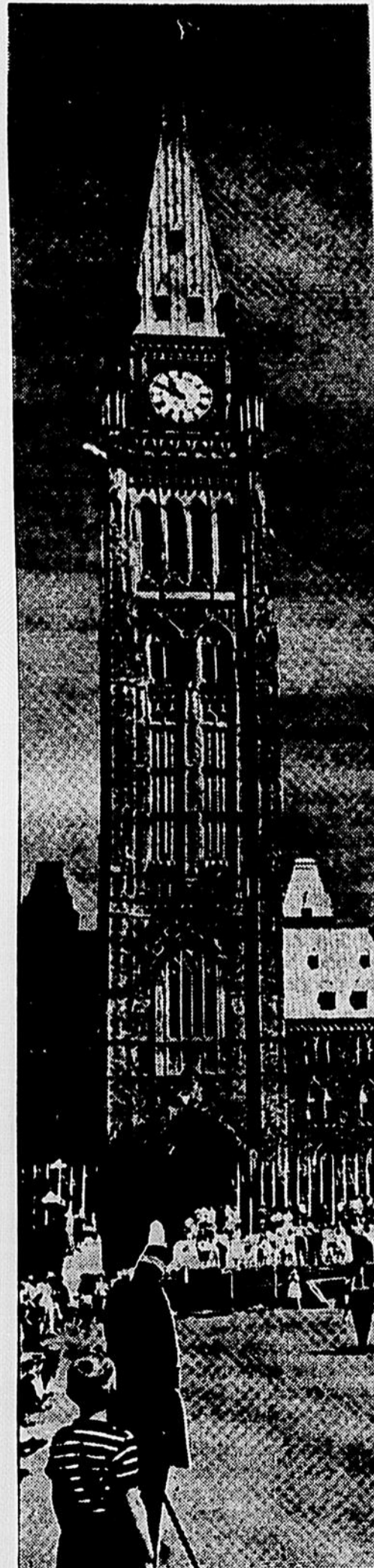
—représentation extérieure.

Art. 92—Il définit d'une façon exclusive les droits des provinces dont les plus importantes sont:

—les institutions municipales

—la propriété et les droits civils les hôpitaux.

Art. 93—Il précise les droits exclusifs des provinces en matière d'éducation et les modalités de cette juridiction.



Ottawa  
le parlement

On peut maintenant même comprendre la signification de l'expression "délégation de pouvoirs"; il s'agit tout simplement de transférer un domaine de juridiction provinciale, les hôpitaux par exemple, au gouvernement central qui en sera responsable pour une période de temps déterminée.

## Constitution non-écrite

Mais la vie politique et constitutionnelle du pays n'est pas uniquement régie par ce document écrit. Parallèlement à cette constitution écrite, s'est développée laborieusement toute une constitution non écrite afin de compléter l'AANB. D'après l'AANB, il n'existe pas de telles choses que le premier ministre, les partis politiques, les cabinets, le chef de l'opposition. Quand on sait toute l'importance que revêtent aujourd'hui ces hommes et ces groupes, on ne peut se surprendre de les voir régis par une constitution non-écrite, formée principalement:

—du "Common Law" anglais

—des statuts britanniques se référant au Canada ou à l'Empire

—des ordres au Conseil anglais

—des statuts constitutionnels canadiens (à moitié chemin entre l'AANB et une simple loi)

—des règles et privilèges du Parlement

—des conventions, usages et coutumes.

Cette constitution, non-écrite, en plus de clarifier l'AANB sur des points qu'il n'aborde, va même, dans certains cas, jusqu'à lui donner une toute autre orientation que celle qui devrait être comprise selon le texte de la loi. Par exemple, d'après l'AANB la principale figure de la vie politique canadienne est le gouverneur: la constitution non écrite lui fait jouer un tout autre rôle.

Pour conclure ces quelques mots sur la constitution canadienne, disons que lorsqu'on parle d'amender la constitution, il s'agit de l'AANB, de la constitution écrite et non de tout ce qui appartient au domaine non écrit. On ne peut tout de même pas amender une coutume par un texte de loi et quelle que soit la formule employée, il demeurera toujours parallèlement à l'AANB une autre constitution, jusqu'au jour où on intégrera les deux dans une nouvelle constitution.

## Les amendements constitutionnels

Point n'est besoin d'être très instruit pour savoir qu'une constitution n'est pas intouchable. Il est évident que depuis 1867 on a du modifier considérablement notre constitution écrite l'AANB. Par contre si on a du modifier la constitution depuis 1867, comment se fait-il que l'on parle, en 1965, d'accepter une formule d'amendement? Avant d'y répondre, voyons le problème à son origine.

## Absence d'une clause d'amendement

Les pères de la Confédération n'ont pas jugé bon d'inclure officiellement dans la constitution canadienne une clause indi-

# La F-F-F

quant la marche à suivre pour amender l'AANB.

Incroyable mais vrai !

Ils croyaient préférable de laisser cette initiative au domaine de la constitution écrite croyant qu'avec le temps on finirait bien par s'entendre sur une formule satisfaisant tout le monde.

L'AANB est probablement la seule constitution au monde à ne pas comporter de dispositif d'amendement. Aux Etats-Unis par exemple, un amendement pour être reconnu doit être approuvé en premier par les 2 chambres du Congrès et ensuite par deux tiers des législatures des états. Au Canada, rien de tout cela, on ne sait pas si pour amender l'AANB, le gouvernement central doit ou non consulter les provinces, si celles-ci doivent être unanimes sur l'amendement.

Pour sortir de l'impasse, il s'agit de trouver une formule qui soit acceptable pour toutes les provinces et pour le gouvernement central. La formule d'amendement Fulton-Favreau est une tentative dans ce sens.

## L'AANB : une loi anglaise

Mais ce n'est pas tout : d'autres éléments viennent s'ajouter à la complexité du problème.

Ainsi on doit comprendre que l'AANB est une loi du Parlement Anglais. C'est la Chambre des Communes, puis la Chambre des Lords de Grande Bretagne qui ont voté la naissance du Canada, puisque les colonies qui le composent étaient avant 1867 des colonies anglaises. Pour être plus précis on peut ajouter que l'AANB fut introduit à la Chambre des Lords par Lord Camaron alors secrétaire aux colonies. Il y vécut sans difficultés et dans la plus parfaite indifférence l'assentiment successif des deux chambres, tout comme s'il s'était agi d'un bill privé intéressant tout au plus 2 ou 3 paroisses. Il est même dit qu'il fut suivi par un bill concernant l'imposition de taxes aux propriétaires de chiens, bill qui semble réveiller l'intérêt des députés. L'AANB reçut la sanction royale le 29 mars 1867, fut proclamé le 22 mai et entra en vigueur le 1er juillet.

Si l'AANB est une loi anglaise, il n'y a que le Parlement Anglais qui peut l'amender. C'est là l'élémentaire logique. Mais le problème est que, primo : nous n'avons pas de formule d'amendement précise qui nous permette de faire amender, même par Londres, notre constitution et que secundo : s'il apparaissait normal en 1867 qu'un acte du Parlement britannique soit amendé par ce même Parlement, aujourd'hui il n'en est plus de même. Les Canadiens voudraient bien pouvoir amender eux-mêmes leur propre constitution. C'est un souhait très compréhensible pour un peuple qui se veut souverain.

## Rapatriement et amendement de la constitution

On découvre maintenant le lien qui unit la question du rapatriement et celle de l'amendement de la constitution. Pour permettre aux Canadiens de modifier eux-mêmes sans passer par Londres, leur constitution, il leur faut trouver une formule pour le faire, et tant que les 11 gouvernements canadiens ne s'entendent pas sur un mécanisme formel pour amender l'AANB, Londres demeure la seule compétence.

La situation ne serait pas si complexe s'il fallait tout simplement passer par Londres, à chasue fois que l'on se serait entendu au Canada sur un amendement précis. Londres ne serait alors que dépositaire de notre constitution. C'est d'ail-



John A. MacDonald

il n'avait pas pareil problème

leurs ce que certains autres pays du Commonwealth désireux de conserver des liens étroits avec la mère patrie, font encore en 1965. Mais nous n'avons même pas de formule qui nous permettrait de nous entendre au Canada avant de présenter un amendement à Londres.

Là dessus l'originalité canadienne ne fait pas de doute.

## Autres formules d'amendement constitutionnels

Résumons la situation :  
—Il n'y a pas de formule d'amendement incluse dans l'AANB

—pour amender l'AANB il nous faut passer par l'intermédiaire de Londres. D'où l'on pourrait conclure que depuis 1867 il a été impossible aux Canadiens d'amender leur constitution parce qu'ils n'ont pas de formule pour le faire.

Mais en fait il n'en est rien et si on examine de plus près l'AANB on se rend compte que ce dernier a subi de nombreuses retouches depuis sa naissance : c'est donc que nos hommes politiques canadiens ont su tourner la difficulté de l'absence d'une formule précise par des stratagèmes très ingénieux.

## Par les amendements formels :

Ce sont les amendements effectués formellement à l'AANB tout comme si une formule d'amendement avait existé. La procédure en est très simple : le gouvernement canadien ayant ou n'ayant pas consulté les provinces présente un projet d'amendement au Parlement de Londres qui l'approuve d'une façon automatique.

Les Pères de la Confédération espéraient que de cette façon, une procédure nouvelle apparaîtrait peu à peu avec les années. Malheureusement il n'en fut rien, de sorte qu'après un siècle on ne sait toujours pas si le Parlement fédéral doit consulter les provinces s'il doit avoir leur accord unanime avant de présenter un projet d'amendement à Londres.

Le problème c'est que l'on veut procéder formellement sans posséder de formule pour le faire.

D'où l'extrême difficulté à amender l'AANB de cette façon.

## Par les amendements légaux permis par l'AANB :

Ce sont les amendements permis dans le cadre de certains articles précis que les Pères de la Confédération prévoient devoir changer dans un avenir plus ou moins rapproché. Ordinairement ces articles débutent par la phrase classique "jusqu'à ce que le Parlement du Canada en décide autrement".

Par les actes du Parlement et les ordres en Conseil : c'est là une façon très pratique d'adopter les postes et les fonctions du gouvernement aux besoins courants de l'état : le Parlement, par un acte, Le Conseil des Ministres, par un ordre en Conseil peut ainsi décider de créer telle ou telle commission non prévue par l'AANB.

Par les coutumes : un esprit latin peut être surpris de constater que des coutumes ont pu modifier un texte constitutionnel, mais il faut se rendre à l'évidence, car le fait est là. Ainsi il n'est pas écrit dans l'AANB qu'un cabinet défait en Chambre, qu'un gouvernement défait aux élections doivent démissionner et pourtant en pratique ils le font forcés par la coutume.

Même dans des domaines qui sont couverts par la constitution écrite, les coutumes ont réussi à tout modifier : par exemple, la possibilité de réserver certains bills au bon plaisir du Roi (Gouverneur Général) a été complètement abandonnée.

Par les décisions judiciaires : qui permettent d'explicitier les parties plus ou moins obscures de l'AANB et de trancher les conflits toujours possibles entre le gouvernement fédéral et les gouvernements fédérés. C'est le rôle de la Cour Suprême.

On peut se rendre compte par ces diverses formules que nos hommes politiques canadiens ont su faire preuve d'imagination afin de contourner la difficulté présentée par l'absence d'une formule d'amendement.

Il est bon de remarquer que, même si on réussit à s'entendre sur un processus formel pour amender l'AANB, le rôle joué par des décisions judiciaires, les coutumes... etc., va continuer. Une formule d'amendement n'intéresserait en fait que la première des différentes méthodes énumérées plus haut, celle des amendements formels.

## Formule d'amendement

Nous en sommes maintenant rendus au troisième temps de cette exploration : après avoir considéré certains aspects de la constitution canadienne et du problème général des amendements constitutionnels, voyons maintenant le problème particulier de la formule d'amendement et plus précisément de la mystérieuse formule Fulton-Favreau.

## L'évolution du problème

Depuis le début du siècle nos hommes politiques se passionnent pour ces deux questions : celle de la formule d'amendement et l'autre plus générale du rapatriement de la constitution. A tel point qu'aujourd'hui se dégage l'impression que "rapatriement" et "formule" d'amendement, ne constituent en fait qu'un seul et même problème que l'on doit nécessairement régler d'un seul bloc. Alors qu'il n'en est rien. Certes il est vrai que pour rapatrier l'AANB (i.e. pour que les Canadiens puissent amender eux-mêmes l'AANB une formule d'amendement est nécessaire. Mais l'inverse n'est cependant pas vrai : on peut très bien s'entendre sur une formule d'amendement et laisser à Londres le soin d'effectuer l'amendement (la formule d'amendement réglant les modalités afin de présenter une adresse à Londres).

Ce sont donc là deux problèmes distincts, d'où l'on peut très bien être en faveur du rapatriement de la constitution mais être en désaccord quant au choix de la formule d'amendement indispensable à ce rapatriement. Il est important de conserver présente à l'esprit cette distinction.

Ainsi depuis trois quarts de siècle si tous nos hommes politiques s'entendent pour rapatrier l'AANB, ils n'ont pas encore réussi à s'entendre sur la façon de le faire. A chaque conférence fédérale-provinciale, la question est revenue inlassablement sur le tapis pour être inlassablement renvoyée aux calendes grecques. Deux positions opposées ont toujours empêché toute entente générale :

—D'une part, le Québec désirant protéger ses droits fondamentaux, a toujours insisté pour se voir confier un droit de veto sur tous les amendements constitutionnels.

—D'autre part, certaines provinces, et en particulier le gouvernement CCF de la Saskatchewan, se sont toujours opposés à une forme quelconque de veto pour les provinces.

L'impasse persista jusqu'en 1960... ! Entre temps, en 1949, le Parlement fédéral s'était servi de sa position privilégiée au sortir de la guerre pour se faire octroyer des pouvoirs d'amendements quant à sa sphère de juridiction et cela non seulement sans avoir consulté les provinces, mais malgré les protestations de plusieurs d'entre elles.

C'est là une épée de Damoclès suspendue au-dessus des provinces, surtout quand on connaît la vaste étendue de cette sphère d'activités et de juridictions fédérales.

En 1960, donc, Monsieur Fulton alors ministre de la Justice dans le cabinet Diefenbaker, lança une formule d'amendement que l'on baptisa immédiatement la formule Fulton.

L'originalité du plan de Monsieur Fulton, c'est que celui-ci s'était rendu compte que si toutes les clauses de l'AANB n'ont pas la même importance et n'intéressent pas les mêmes autorités, alors il serait

absurde de leur accorder une importance égale en exigeant l'unanimité de provinces pour changer toutes les clauses.

Les articles qui regardent exclusivement le Parlement fédéral doivent pouvoir être amendés par celui-ci uniquement sans qu'il soit obligé d'avoir là-dessus l'accord de toutes les provinces. Les articles concernant une province et le gouvernement fédéral seront amendés par l'accord du gouvernement de cette province et du Parlement fédéral.

La même chose pour les articles concernant un groupe de provinces: toutes provinces ou exclusivement une province (éducation par exemple).

C'est simple, direz-vous... Mais il fallait y penser comme l'oeuf de Colomb. C'est de là que provient la distinction qui, pour plusieurs, semble être une "distinction de raison raisonnante mineure sans fondement dans la réalité" entre les articles qui sont fondamentaux et ceux qui ne le sont pas.

Depuis 1960, on n'a cessé de discuter et de rediscuter cette formule. Mais il fallu attendre 1964 (entre temps le gouvernement CCF de la Saskatchewan ayant été remplacé par un gouvernement libéral) pour que les procureurs généraux des onze gouvernements canadiens réussissent à s'entendre sur une nouvelle formule basée sur la première et que l'on baptisa d'un nom "bi-partiste" Fulton-Favreau.

## QUE DOIT-ON ATTENDRE D'UNE FORMULE D'AMENDEMENT

Chez les initiés politiques, deux mots sont actuellement très invoqués: celui de "rigidité" et son antonyme de "souplesse". Certains reprochent à la formule Fulton-Favreau d'être trop souple, tandis que d'autres lui reprochent sa trop grande rigidité. Il est remarquable d'examiner les épithètes employés par ce dernier groupe; toute la garde-robe féminine y passe: corset, carcan, camisole de force.

Ces accusations qui fusent de part et d'autre nous permettent de mettre en relief les deux pôles entre lesquels toute formule d'amendement est nécessairement placée: le pôle de la rigidité et celui de la souplesse.

Une formule d'amendement rigide indique que le processus qu'il faut parcourir avant de changer un iota à la constitution est très lourd, il devient alors très difficile pour qui que ce soit de modifier l'AANB. Une telle rigidité favorise le statu quo en prévenant les changements trop faciles à effectuer.

Comme il fallait s'y attendre, dire d'une formule qu'elle est souple, c'est affirmer qu'elle permet facilement, par un processus simple, des changements constitutionnels. L'idéal pour une formule d'amendement serait d'être souple et rigide à la fois. Mais en pratique politique, c'est impossible et l'on essaie de se tenir dans un milieu plus ou moins juste et certain en évitant une trop grande rigidité qui empêche toute modification et une trop grande souplesse qui les facilite trop.

## ET DANS LE CONTEXTE CANADIEN

Replacée dans le contexte canadien, cette double exigence de souplesse et de rigidité prend une signification tout à fait particulière et annonce le début d'un débat interminable.

La rigidité est nécessaire pour protéger les droits acquis des Canadiens français. Cette rigidité est assurée par le droit de veto accordé aux provinces. S'il faut l'accord de toutes les provinces pour modifier les articles de base de l'AANB, il est évident alors que le Québec veillera à protéger ses droits.

Par contre, la souplesse est nécessaire non pas pour protéger nos droits acquis, mais pour en obtenir de nouveaux: mieux vaut alors procéder selon la règle de la majorité. De cette façon, on empêche une province isolée de bloquer systématiquement toute modification constitutionnelle.

La question est de savoir laquelle de ces deux exigences, de souplesse ou de rigidité, est plus importante pour le Québec en 1965. Si on adopte une formule



John Diefenbaker contre

rigide, on protège nos droits établis, mais on rend plus difficile l'acquisition de nouveaux droits; par contre, une formule souple, si elle nous place en bonne position pour d'éventuelles négociations constitutionnelles, met cependant en péril des droits que nous possédons déjà.

C'est essentiellement à ce niveau que s'engage le débat.

## LA FORMULE FULTON-FAVREAU ARTICLE PAR ARTICLE

Considérant que le Canada a demandé que soit établie une loi du Parlement du Royaume-Uni dans les termes ci-après énoncés, et a consenti à l'établissement d'une telle loi, et que le Sénat et la Chambre des Communes du Canada, assemblés en Parlement, ont présenté des adresses à Sa Majesté, lui demandant de daigner faire soumettre un projet de loi au Parlement du Royaume-Uni à cette fin.

A ces causes, Sa Très Excellente Majesté la Reine, sur l'avis et du consentement des Lords spirituels et temporels et des Communes, réunis en session du présent Parlement, et sur l'autorité de celui-ci décrète:

C'est le poème d'ouverture traditionnel...

A remarquer cependant qu'il n'est pas fait mention des provinces. C'est le gouvernement fédéral qui prie Sa Majesté de soumettre ce projet au Parlement du Royaume Uni.

1. Sous réserve de la présente partie, le Parlement du Canada peut édicter des lois abrogeant, modifiant ou rétablissant toute disposition de la constitution du Canada.

C'est l'article d'ouverture qui permet au Parlement fédéral d'amender la constitution canadienne dans son entier, mais en tenant compte du texte qui suit ("sous réserve de la présente partie"). A remarquer ici aussi, la démarche selon laquelle on envisage les amendements constitutionnels. Le Parlement a tous les pouvoirs sauf... Et non pas, tel pouvoir d'amendement appartient à tel corps politique, tel autre à tel autre corps et les pouvoirs qui demeurent appartiennent au Parlement fédéral.

Mais ce sont là des questions de seconde importance comparativement à ce qui suit.

2. Nulle loi édictée en vertu de la présente partie et touchant une disposition de la présente loi ou l'article 51A de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1867, ou une disposition de la constitution du Canada relative

- au pouvoir de faire des lois que possède la législature d'une province,
- aux droits ou privilèges que la constitution du Canada accorde ou garantit à la législature ou au gouvernement d'une province,
- aux actifs ou aux biens d'une province, ou,
- à l'usage de l'anglais ou du français,

n'entrera en vigueur sans le concours des législatures de toutes les provinces. Nous sommes ici en présence du célèbre article qui proclame le droit de veto des provinces. Mais le droit de veto n'est pas universel, il ne s'applique qu'aux droits fondamentaux et aux articles de base de l'AANB.

Cet article mentionne quatre séries d'articles qui tombent sous la règle de l'unanimité: mais il est une chose que l'on oublie fréquemment, c'est de lire attentivement les paragraphes du début de l'article où il est dit cette phrase 2 et touchant une disposition de la présente loi". Cette phrase, en apparence anodine, implique que la formule d'amendement elle-même entre dans la sphère des articles fondamentaux que l'on ne peut modifier sans l'accord de toutes les provinces. Donc, une fois la formule d'amendement acceptée, il faudra l'unanimité des provinces pour la modifier.

Cela peut devenir assez encombrant. On parle aussi dans ce paragraphe de

l'article 51A et, pour lever le mystère, disons que cet article se rapporte à la représentation des provinces à la Chambre des Communes.

3. (1) Nulle loi édictée en vertu de la présente partie et touchant une disposition de la constitution du Canada relative à une ou plusieurs provinces, mais non à toutes, n'entrera en vigueur sans le concours de la législature de chaque province à laquelle la disposition se rapporte.

(2) L'article 2 de la présente loi ne s'applique à aucune disposition de la constitution du Canada visée au paragraphe (1) du présent article.

Dans un merveilleux jargon juridique, cet article nous apprend que les articles qui ne concernent qu'une province ou qu'un groupe de provinces ne pourront être amendés qu'avec le consentement de la ou des provinces concernées.

Par exemple: l'article 69:

"Il y aura, pour l'Ontario, une législature composée du lieutenant-gouverneur et d'une seule Chambre appelée l'Assemblée législative d'Ontario."

Cet article qui n'intéresse que l'Ontario, ne peut être amendé sans l'accord exprès de cette province.

4. (1) Nulle loi édictée en vertu de la présente partie et touchant une disposition de la constitution du Canada relative à l'éducation dans une province autre que Terre-Neuve n'entrera en vigueur sans le concours des législatures de toutes les provinces autres que Terre-Neuve.

(2) Nulle loi édictée en vertu de la présente partie et touchant une disposition de la constitution du Canada relative à l'éducation dans la province de Terre-Neuve n'entrera en vigueur sans le concours de la législature de la province de Terre-Neuve.

(3) Les articles 2 et 3 de la présente loi ne s'appliquent à aucune disposition de la constitution du Canada visée au paragraphe (1) ou (2) du présent article.

Deux choses à remarquer après la lecture de ce cinquième article: l'éducation fait aussi partie de cette série d'articles qui demandent l'unanimité des provinces pour être amendée et Terre-Neuve jouit d'une sorte de statut particulier au sein de la Fédération canadienne (sur le plan éducationnel seulement).

5. Nulle loi édictée en vertu de la présente partie et touchant une disposition de la constitution du Canada qui n'est pas visée aux articles 2, 3 ou 4 de la présente loi n'entrera en vigueur sans le concours des législatures d'au moins les deux tiers des provinces représentant au moins cinquante pour cent de la population du Canada selon le dernier recensement général.

Cet article représente la troisième ligne de force de la formule Fulton-Favreau, les deux premières étant l'unanimité des provinces (article 2) et l'accord des provinces concernées (article 3).

Tous les articles qui ne sont pas visés aux articles 2, 3 et 4 du présent projet, peuvent être amendés avec le consentement d'au moins les deux tiers des provinces (7) représentant au moins cinquante pour cent de la population du Canada.

Exemple: l'article 125 serait probablement un des articles rentrant dans cette catégorie:

"Nulle terre ou propriété appartenant au Canada ou à quelque province ne sera soumise à taxation".

La nécessité du cinquante pour cent prévient qu'un amendement soit effectué contre l'opposition commune du Québec et de l'Ontario. Tout ce qui n'entre pas sous l'une des catégories suivantes (définies aux articles 2, 3 et 4) est concerné par cet article.

- 1) droits, privilèges et biens des provinces;
- 2) pouvoirs des provinces;
- 3) représentation des provinces aux Communes (article 51A);

- 4) emploi du français ou de l'anglais;
- 5) les dispositions de la formule d'amendement;
- 6) l'éducation dans une province.

6. Nonobstant ce que décrète la constitution du Canada, le Parlement du Canada a le droit exclusif d'édicter des lois modifiant à l'occasion la constitution du Canada en ce qui concerne le gouvernement exécutif du Canada, le Sénat et la Chambre des Communes, sauf:

- a) les fonctions de la Reine et du gouverneur général vis-à-vis du Parlement ou du gouvernement du Canada;
- b) les prescriptions de la constitution du Canada quant à une session annuelle du Parlement;
- c) la période ultime fixée par la Constitution du Canada pour la durée de la Chambre des Communes; sous réserve toutefois, du droit pour le Parlement du Canada, en temps de guerre, d'invasion ou d'insurrection, réelles ou appréhendées, de prolonger la durée d'une Chambre des Communes au delà de cette période ultime si cette prolongation n'est pas l'objet d'une opposition par les votes de plus du tiers des membres de ladite Chambre;
- d) le nombre de sénateurs auquel une province a droit comme représentants au Sénat;
- e) les qualités requises des sénateurs quant à la résidence ainsi que les prescriptions de la constitution du Canada concernant leur nomination par le gouverneur général au nom de la Reine;
- f) le droit d'une province à un nombre de députés à la Chambre des Communes, non inférieur au nombre de sénateurs la représentant;
- g) les principes de représentation proportionnelle des provinces à la Chambre des Communes que prescrit la constitution du Canada; et
- h) l'usage de l'anglais ou du français.

(2) Le paragraphe (1) du présent article n'autorise pas le Parlement du Canada à édicter une loi

- a) si antérieurement à l'adoption de cette loi les législatures d'au moins quatre provinces ont consenti à la mise en vigueur d'une telle loi de la façon prévue à ce paragraphe, ou
- b) si le Parlement du Canada a déclaré que le gouvernement du Canada a consulté les gouvernements de toutes les provinces et que l'adoption de la loi intéresse moins de quatre provinces et les provinces ainsi déclarées intéressées ont, sous l'autorité de leur législature, consenti à l'adoption d'une telle loi.

(3) Nonobstant toute disposition du présent Acte ou de toute autre loi, la législature d'une province peut édicter des lois y applicables portant sur toute matière qui est du ressort législatif du Parlement du Canada.

(4) Nulle loi édictée par une province en vertu du paragraphe (3) du présent article n'aura d'effet à moins

- a) qu'antérieurement à son adoption le Parlement du Canada n'ait consenti à l'adoption d'une telle loi par la législature de cette province, et
- b) qu'une loi semblable n'ait été édictée en vertu du paragraphe (3) du présent article par les législatures d'au moins trois autres provinces.

(5) Le Parlement du Canada ou la législature d'une province peut édicter des lois prévoyant l'infliction de punitions sous forme d'amende, de peine ou d'emprisonnement en vue de faire respecter toute loi édictée en vertu du présent article par ce Parlement ou cette législature.

(6) Un consentement donné suivant le présent article peut être révoqué en tout temps, et

- a) si un consentement donné suivant le paragraphe (1) ou (2) du présent article est révoqué, toute loi édictée par le Parlement du Canada, à laquelle ce consentement se rattache et qui est en vigueur dans la province où le consentement est révoqué, cesse dès lors d'y avoir effet, mais la révocation n'empêche pas l'application de cette loi dans toute autre province, et
- b) si un consentement donné suivant le paragraphe (4) du présent article est révoqué, toute la loi qui a été édictée par la législature d'une Province et à laquelle ce consentement se rattache, cesse dès lors d'avoir effet.

(7) Le Parlement du Canada peut abroger toute loi qu'il a édictée en vertu du présent article dans la mesure où elle fait partie des lois d'une ou de plusieurs provinces; mais si une abrogation faite en vertu du présent paragraphe ne vise pas toutes les provinces où cette loi est en vigueur, l'abrogation ne porte pas atteinte à l'application de cette loi dans une province non visée par l'abrogation.

(8) La législature d'une province peut abroger toute loi qu'elle a édictée en vertu du présent article, mais l'abrogation d'une loi en vertu du présent paragraphe ne porte pas atteinte à l'application dans une autre province d'une loi que sa législature a édictée en vertu du présent article.

7) Le Parlement du Canada peut abroger toute loi qu'il a édicté en vertu du présent article dans la mesure où elle fait partie des lois d'une ou de plusieurs provinces; mais si une abrogation faite en vertu du présent paragraphe ne vise pas toutes les provinces où cette loi est en vigueur, l'abrogation ne porte pas atteinte à l'application de cette loi dans une province non visée par l'abrogation.

8) La Législature d'une province peut abroger toute loi qu'elle a édictée en vertu du présent article, mais l'abrogation d'une loi en vertu du présent paragraphe ne porte pas atteinte à l'application dans une autre province d'une loi que sa Législature a édictée en vertu du présent article.

Il faut l'avouer, on ne doit lire cet article qu'à tête bien reposée ou encore si on souffre d'insomnie. Et pourtant il constitue une ligne de force fondamentale de cette formule.

C'est ici que se retrouve le principe de la délégation de pouvoirs entre les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral.

Grossièrement, l'idée est la suivante: Ottawa pourra abandonner certaines de

# Miss Fulton-Favreau

ses juridictions aux provinces (la Défense, les Postes par exemple) comme les provinces pourraient, elles aussi, abandonner certaines de leurs juridictions au gouvernement central (Education et Prisons).

11.—Dans la présente, l'expression "Constitution du Canada" comprend, sans que sa portée en soit restreinte, les dispositions législatives suivantes et tout arrêté en conseil, toute règle ou tout gouvernement établi sous leur régime, savoir:

- a) L'Acte de l'Amérique du Nord Britannique (1876 à 1964);
- b) L'Acte du Manitoba (1870);
- c) L'Acte du Parlement du Canada (1875);
- d) L'Acte concernant l'orateur canadien (nomination d'un suppléant (1895);
- e) L'Acte de l'Alberta;
- f) L'Acte de la Saskatchewan;
- g) Le Statut de Westminster, 1931, dans la mesure où il fait partie des lois du Canada;
- h) La présente loi.

Trois articles qui ne font que consacrer officiellement ce qui est déjà en vigueur depuis un certain temps. En somme rien de trop nouveau! Nous oublions ici l'article 12 qui ne constitue que des indications de notation.

13.—L'AANB 1867 est modifié en attribuant à l'article 94A le numéro 94B et en insérant, immédiatement après l'article 94, la rubrique et l'article suivant:

"94 A. (1) Nonobstant toute disposition du présent Acte ou de toute autre loi, le Parlement du Canada peut édicter des lois relatives à toute matière comprise dans les sujets énumérés aux catégories (6), (10), (13) et (16) de l'article 92 du présent acte, mais nulle loi édictée en vertu du présent paragraphe n'aura d'effet dans une province à moins que la législature de cette dernière n'ait consenti à la mise en vigueur d'une telle loi dans cette province.

Sauf pour les 8 points énumérés ci-dessus, le Parlement fédéral est habilité à modifier la constitution en ce qui a trait au gouvernement exécutif, le Sénat et la Chambre des Communes. Ce pouvoir, il le possède d'une façon exclusive, il n'a donc pas à demander l'avis ou le consentement des provinces.

8. Est assujettie aux dispositions des articles 1 à 5 de la présente loi, toute loi abrogeant, modifiant ou rétablissant une disposition de la constitution du Canada, que le Parlement du Canada n'est pas autorisé à édicter en vertu de l'article 6 de la présente loi et que la législature d'une province n'est pas autorisée à édicter en vertu de l'article 7.

Cet article est l'équivalent provincial de l'article précédent. Il prévoit que les provinces pourront aussi amender les articles faisant partie de leur sphère de juridiction définie par l'AANB, sauf tout ce qui a trait au lieutenant-gouverneur qui demeure ce personnage mythologique et inviolable.

7. Nonobstant ce que décrète la constitution du Canada, dans chaque province la législature a le droit exclusif d'édicter des lois modifiant à l'occasion la constitution de la province, sauf en ce qui concerne la charge de lieutenant-gouverneur.

Une merveille en fait de style juridique (l'effet est encore meilleur si on le lit à une certaine vitesse). Je crois que l'on y dit tout simplement que les



Québec dit non

articles qui ne sont pas touchés par les articles 6 et 7, le sont automatiquement par les articles 1 à 5.

9. Rien dans la présente partie ne restreint un pouvoir législatif que possède le Parlement du Canada ou la législature d'une province lors de l'entrée en vigueur de la présente loi.

10. Nulle loi du Parlement du Royaume-Uni, adoptée après l'entrée en vigueur de la présente loi, ne doit ni n'est censée s'appliquer au Canada, à une de ses provinces ou à un de ses territoires, comme partie de la législation du Canada, de cette province ou de ce territoire.

Mais il est entendu que ces délégations de pouvoir ne pourront se faire que suivant certaines modalités bien précises; ce sont ces modalités que l'article précédent définit.

Voyons d'une façon rapide:

—Pour qu'il y ait délégation, il faut que la province concernée l'accepte (clause 1).

—Quatre provinces doivent être d'accord pour accepter le changement ou sinon le gouvernement canadien peut tout simplement consulter toutes les provinces canadiennes et aller de l'avant avec la délégation de pouvoirs pour ce qui concerne les provinces intéressées.

On voit ici l'arbitraire qui peut s'introduire dans cette consultation des provinces par Ottawa (clause 21).

—Ces délégations ne sont pas permanentes et peuvent être révoquées en tout temps (clause 8).

14.—La version française de la présente loi reproduite dans l'annexe fait partie de la présente loi.

Pour la première fois, un texte français fait partie officiellement de notre constitution.

Certains parleront de victoire à ce sujet.

## LES ARGUMENTS POUR

1.—Restriction du pouvoir unilatéral d'amendement du Parlement fédéral.

La formule F-F. abroge le pouvoir d'amendement unilatéral que s'était conféré le Parlement fédéral en 1949.

Par ce pouvoir exclusif d'amendement, Ottawa pourrait modifier comme il l'a fait en 1954 la représentation des provinces à la Chambre des Communes. Rien ne l'empêchait non plus d'abolir le Sénat, d'y modifier la représentation des sénateurs ou leur mode de nomination. Par l'imprécision de ces termes, ce pouvoir constituait une menace pour le Québec, il est maintenant aboli.

2.—Reconnaissance d'un statut officiel à la langue française.

Avec l'article 14, nous avons un premier pas vers une éventuelle version française de l'ensemble de l'AANB.

3.—Garantie de l'autonomie provinciale.

Par le droit de veto qu'elle accorde aux provinces quant à leurs droits fondamentaux, la nouvelle formule consacre l'autonomie du Québec, qui acquiert même un droit de regard sur l'évolution constitutionnelle de tout le pays.

4.—"Pouvoir de marchandage".

Ce droit de veto du Québec lui accorde un pouvoir de marchandage (bargaining power) énorme face aux autres provinces.

5.—Statut particulier.

Par la possibilité de déléguer des pouvoirs, le Québec pourra ainsi devenir un Etat particulier dans la Fédération canadienne.

6.—Avantage politique.

Accepter cette formule, c'est montrer au Canada anglais notre bonne volonté. Celui-ci sera alors plus enclin à faire preuve de bon sens dans des négociations antérieures.

## LES ARGUMENTS CONTRE

1.—Le temps est mal choisi.

Alors que le comité québécois sur la constitution siège encore, que la Commission Laurendeau-Dunton laisse prévoir des changements considérables, il est prématuré de vouloir dès maintenant faire adopter une formule d'amendement qui pourra s'avérer un obstacle par la suite.

2.—Elle est imprécise.

Il s'agit de savoir quelles parties de l'AANB sont des parties essentielles et requièrent l'unanimité pour être amendées.

3.—C'est un carcan pour le Québec.

Certes la formule consacre le droit de veto du Québec, mais elle consacre aussi celui des autres provinces.

Ainsi, l'île du Prince-Edouard pourra bloquer systématiquement tout projet qui modifierait considérablement l'AANB. Comment, dans ce cas, le Québec peut-il songer à acquérir un statut particulier si, sur les points fondamentaux, il est soumis à la bonne volonté des neuf autres provinces canadiennes? Cette formule est la reconnaissance juridique officielle du statut de dépendance du Québec envers la majorité anglaise.

4.—Elle accorde un caractère officiel au statu quo.

Alors que tous, ou à peu près, sont d'accord pour la nécessité de la modifier, il importe de ne pas rendre notre tâche plus ingrate en rendant officiel ce statu quo.

5.—C'est une formule qui consacre le passé alors qu'il nous faut nous tourner vers l'avenir.

A vous maintenant de faire votre choix... Les dés sont tirés... Les jeux sont faits.

## Le Service d'Accueil

# IL FAUT SURTOUT COMPTER SUR LES AUTRES

(P.-L.-G.) — Nous avons sur le campus de l'Université de Montréal plus de 450 étudiants étrangers, de toutes les races et nationalités. Ces jeunes, dont une proportion considérable est orientale ou africaine, posent un problème aigu d'isolement et d'adaptation; nos coutumes, nos tradi-

tions, encore notre mode de vie tranchent souvent radicalement avec les leurs.

Le groupe le plus nombreux est celui des Vietnamiens; ils sont environ soixante. Suivent les Sud-américains et les Libanais.

Dans le but de faciliter leur entrée sur le campus, l'Univer-

sité et l'AGEUM ont conjointement mis sur pied l'été dernier un Service d'Accueil aux étudiants étrangers. Les bureaux de ce service sont au local 773 du Centre Social.

Au cours d'une entrevue avec Pierre Meunier, le secrétaire administratif du Service d'Accueil, celui-ci nous a dé-

claré que l'organisme lui-même ne pouvait faire grand chose pour les étudiants étrangers et qu'il fallait surtout compter sur les rapports de personne à personne ou de groupe à groupe pour mettre à l'aise ces visiteurs. En conséquence, le Service tente surtout de faciliter des rencontres entre étudiants étrangers et autochtones; dans

ce but, l'accueil des étudiants étrangers dans les familles québécoises est tout particulièrement indiqué.

Les étudiants étrangers ont des problèmes concrets que le Service d'Accueil peut tenter de résoudre, tels les problèmes monétaires, les problèmes de logement, de travail et de voyage.

# 1964-65:

## Les réalisations de l'AGEUM

### A) Présence dans le milieu universitaire

1 — Relations avec les professeurs  
Création d'un comité conjoint APUM-AGEUM.

2 — Relations avec l'administration de l'Université

Participation au comité conjoint de révision de la charte de l'Université de Montréal.

Restructuration du Comité conjoint du Centre Social.

Début de participation au comité des bourses de l'Université.

Restructuration du département des sports de l'Université.

Représentation sur le comité conjoint central, sur le comité du stationnement (augmentation du nombre de places), sur le comité du Centre Social, sur la Commission du service de santé à ce sujet il y eut négociations avec l'École d'optométrie pour sa participation au Service de santé).

Négociations pour l'obtention d'un local pour la coopérative (le 4e étage du Centre Social a été obtenu).

Négociations avec l'Université de Montréal sur le Code d'affichage et sur le mode de nomination de nos représentants sur les comités conjoints.

### B) L'AGEUM au service des étudiants

1 — Perfectionnement des Services.

Augmentation du nombre des machines distributrices dans les Ecoles hors campus.

Bourses d'études distribuées aux étudiants à même les profits des machines distributrices.

Publication de la semaine à l'AGEUM.

Distribution du Bottin en décembre.

Participation à la campagne du Prêt d'Honneur.

Carnaval.

Danses du samedi soir, danses libres, cours de danses.

Atelier de théâtre, nouveau Théâtre Universitaire, vente de billets à prix réduits pour les étudiants, boîte à chansons, Ciné-Campus, Ciné muet, etc.

Obtention d'un local pour la coopérative.

Plan d'assurance-vie de l'AGEUM.

Démarches entreprises en vue de la réalisation d'un carnet d'escompte.

Intervention du président de l'AGEUM qui a permis d'empêcher qu'une coupure de \$1 million soit effectuée sur le budget des bourses du gouvernement.

Création du Comité de l'aide financière aux étudiants qui s'occupe des bourses et des prêts aux étudiants.

Participation au Comité consultatif chargé d'étudier la question des bourses.

### C) Gratuité scolaire

L'AGEUM, au cours de la présente année, en ce qui concerne le problème de la gratuité scolaire, a fait porter ses efforts sur les points suivants:

Elle s'est opposée à la formule des prêts fédéraux.

Elle a réclamé du gouvernement qu'il change ses normes pour l'attribution des bourses et ce par l'intermédiaire de son représentant qui siège au Comité consultatif des bourses.

Elle a obtenu qu'on ne coupe pas chaque bourse de \$50.

Elle s'est opposée à la demande que le Prêt d'Honneur voulait faire au gouvernement provincial à l'effet que celui-ci paie l'intérêt sur les prêts consentis par les banques aux étudiants suivant la nouvelle formule du Prêt d'Honneur. Et ce dans le but d'éviter que le Prêt d'Honneur devienne une institution permanente et empêche l'avènement de la gratuité scolaire et de l'allocation d'étude.

Enfin par l'intermédiaire des étudiants qui siégeaient au Comité d'étude sur la gratuité scolaire, elle a fait valoir par la bouche de deux de ceux-ci le droit à l'éducation pour tout citoyen.

### D) L'AGEUM au service de la nation

Campagne du "Dollar pour la liberté".

Camps de travaux d'été.

Résolution présentée au Comité du Centre Social à l'effet de majorer le prix des liqueurs au Centre Social afin de contribuer au financement du magasin des Chantiers de Montréal.

Prise de position sur l'unilinguisme au Québec.

Prise de position sur la vente du cidre dans Québec.

Prise de position sur le rapatriement de la Constitution.

Prise de position sur un Conseil de recherches au Québec.

### E) Réalisations d'ordre général

Engagement d'un sociologue. Nouveau statut au Quartier Latin. Vente du chalet de l'AGEUM afin de consacrer les fonds investis dans cette propriété à des services atteignant un plus grand nombre de membres.

Projet de statut à Cosmopolis. Nouvelle charte de l'AGEUM.

Création du Comité EUM.

Suppression de la référence à Dieu dans la Charte de l'étudiant universitaire.

Création d'une commission pour étudier le problème des cotisations.

Information améliorée (pancartes, documentation, avis de motion).

Appui à la manifestation de solidarité organisée par l'UGEQ pour la reconnaissance des droits des Noirs américains.

Création d'une Commission d'orientation de l'AGEUM.

Redressement de la situation financière de l'Association.

Retrait de l'UCE et concentration des efforts au niveau de la création de l'UGEQ. L'AGEUM est un des principaux organismes qui a permis à l'UGEQ de voir le jour par son aide financière et matérielle.

Enfin l'AGEUM par l'intermédiaire de son bureau de presse a envoyé plus de 120 communiqués, lesquels furent affichés sur les babillards de l'Université et adressés à plus de 100 personnes à chaque fois.

De plus l'AGEUM fut présente à tous les congrès d'associations étudiantes ou de corps intermédiaires auxquels elle fut invitée par l'intermédiaire du vice-président aux relations publiques et son bureau des "Relex".

### Les mémoires d'un jeune professeur

# MES EXCUSES!

Jusque là, j'avais été un professeur modèle: la grâce, les sacrements, etc. L'année avait bien débuté. Je n'avais presque pas eu de loisirs tellement le travail m'avait occupé. Nous voici enfin rendus à la première soirée récréative des professeurs. Imaginez que, je ne sais par quel hasard, je me suis saoulé. Ce n'est pas grave, direz-vous. Le pire, c'est que le lendemain matin je me suis éveillé en possession d'un chapeau qui ne m'appartenait pas! Tout en essayant d'en découvrir le propriétaire, j'ap-

prends diverses choses pas très catholiques que j'aurais faites la veille: j'ai forcé la femme du principal à danser le "twist", j'ai bu à la russe (verres par derrière), j'ai serré la main aux prêtres, j'ai conversé avec le Directeur des écoles, j'ai insulté le président du syndicat en le traitant de "maudit catholique", j'ai embrassé l'épouse du Président de la Commission Scolaire, etc. Ce fut toute une nuit! La goutte qui fait déborder le vase, c'est que je suis parti avec le chapeau de l'aumônier général

malgré ses vives protestations...

— "Bonjour, mon Père.

— Bonjour, mon enfant...

— Je vous remets votre chapeau avec toutes mes excuses... si vous permettez, je vous le ferai nettoyer?

— Laissez ça, mon enfant. Je vous recommande fortement d'aller vous excuser de votre conduite d'hier à ceux que vous avez insultés.

— Mais mon Père...

— Mon enfant, il faudrait au

moins que vous vous excusiez de votre inconscience. Et surtout, je vous recommande de trouver beaucoup de circonstances atténuantes, car monsieur le Président de la Commission Scolaire vous en demandera...

— Ah! bon. Et si je ne le fais pas?

— Les causes de scandale sont ordinairement congédiées...

— Je comprends!

— Voulez-vous vous confesser, mon enfant?

L. B.

Le Quartier  
Latin

est

le

seul

journal

qui vous

appartienne

**Bourses et prêts pour l'an prochain:**

# Avis aux intéressés

A la fin de l'année académique, il semble opportun de faire connaître aux étudiants toutes les possibilités et modalités pour obtenir bourses et prêts pour l'année 65-66.

**SERVICE DE L'AIDE AUX ETUDIANTS**

- 1 - Attendre le formulaire du Service de l'Aide aux étudiants, et y répondre le plus rapidement. Contrairement à ce qui a été dit, les formulaires n'est pas disponible au Comité d'Aide Etudiante
- 2 - Envoyer sa demande le plus tôt possible. Premier arrivé, premier servi. Les étudiants qui auront envoyé tôt leur demande pourront bénéficier plus tôt de leurs bourses ou prêts l'an prochain.
- 3 - La date d'échéance est le 30 septembre 1965. Aucune demande ne sera acceptée après cette date.

**Remarques :**

- S'il s'agit d'une première inscription à l'Université, faire sa demande au S.A.E., ne pas oublier de faire approuver la demande de Bourse par le Service d'Immatriculation.
- Près de 50% des demandes doivent être retournées aux étudiants parce qu'incomplètes.
- Le Service de l'Aide aux Etudiants intensifie les enquêtes au sujet des fausses déclarations. Les étudiants qui auront fait de fausses déclarations verront éventuellement leur dossier transféré au bureau du procureur général, et aucune aide ultérieure ne leur sera accordée.

**BOURSE DE PERFECTIONNEMENT**

- Toutes les bourses dites de perfectionnement du ministère d'Education sont limitées au niveau pré-doctoral.

**BOURSES POUR LA FORMATION UNIVERSITAIRE DU PERSONNEL ENSEIGNANT**

- **Catégorie A :** Bourses destinées aux candidats sans aucune expérience ou ayant moins de trois années d'expérience à temps complet dans l'enseignement.
- **Catégorie B :** Bourses destinées aux candidats ayant trois années ou plus d'expérience à temps complet dans l'enseignement.

**BOURSES DE RECHERCHES RELATIVES A L'ENSEIGNEMENT**

- 1 - Tout candidat intéressé à l'une ou l'autre des catégories de bourses ci-haut mentionnées doit présenter sa demande accompagnée de tous les documents requis avant le 15 janvier 1966 afin d'être éligible à l'une ou l'autre de ces bourses pour l'année académique 1966-67.

2 - On obtient un formulaire de demande de bourses auprès du ministère de l'Education Service de l'Aide aux

Etudiants, du Québec en s'adressant comme suit :  
Ministère de l'Education, Hôtel du Gouvernement, Québec 4, P.Q.

- 1 - Pour obtenir une demande d'application, aller au Comité d'aide financière de l'AGEUM ou écrire au Prêt d'Honneur, 1182, rue St-Laurent, Mtl 18.
- 2 - Se conformer à toutes les exigences, même s'il s'agit d'un renouvellement.
- 3 - Ne pas exagérer les montants demandés.
- 3 - Ne rien cacher de la situation financière.

**COMITE DES BOURSES DE L'UNIVERSITE DE MONTREAL**

- 1 - L'Université dispose d'un certain nombre de bourses et prêts accordés par des com-

pagnies, clubs sociaux, etc... pour des étudiants.

- 2 - Pour obtenir un formulaire, les candidats devront s'adresser au Pavillon de la Nouvelle Administration (Université de Montréal), local 101, Service des Bourses.
- 3 - Il faut avoir un dossier académique acceptable.
- 4 - Il est préférable d'avoir fait une demande de bourses au Service de l'Aide aux Etudiants.
- 5 - Toute demande de bourse pour l'année académique 1965 - 66 doit être envoyée avant le 1er juillet 1965.

Pour tout autre renseignement concernant les Bourses, s'adresser au Comité d'aide financière de l'AGEUM au local 612 du Centre Social.

Louise ST-AMOUR,  
Service de l'Information,  
Comité d'Aide Financière,  
AGEUM.

## En Sciences Sociales: un travail énorme

L'exécutif nouvellement élu se verra remettre la direction de l'AGESSUM (1) d'ici quelques jours. C'est alors qu'il s'engagera sur de nouveaux chemins, qu'il s'aventurera sur des terres encore en friche, qu'il s'attaquera à des problèmes confinés depuis trop longtemps dans un statu quo maintenant intolérable.

Notre premier souci est avant tout "la politisation du milieu étudiant" (2) telle que définit par Louis Maheu: "Ce processus par lequel un groupe acquiert dans un milieu social donné un pouvoir sur les décisions qui conditionnent l'évolution de ce milieu." (3) C'est, en effet, un des principaux pas que nous voulons accomplir durant l'année académique qui vient. La co-gestion en Sciences Sociales devra être plus qu'un rêve, ce sera une réalité.

L'AGESSUM entreprend un travail long et ardu; on ne brise pas facilement une tradition, tradition de non-engagement du milieu étudiant face aux structures dans lesquelles nous "pensons" vivre. L'administration est ancrée dans cette tradition, certes, mais il faut bien se le dire, il y a encore un bon nombre d'étudiants à la Faculté qui le sont aussi. Nous, étudiants des structures sociales, nous feignons trop souvent l'objectivisme face à nos propres structures en ne nous y intégrant pas, question de pouvoir les analyser et les comprendre en toute objectivité...

Le nouvel exécutif prône une politique de "service au milieu" défini non pas uniquement en termes de polycopie, service de livre, etc... — choses que nous considérons par ailleurs très utiles — mais surtout en termes de "structures

de la Faculté au service des étudiants". Cette politique veut inverser la situation qui veut que les étudiants soient au service des structures.

L'exécutif veut avant tout s'attaquer aux problèmes du milieu universitaire. Il ne faut pas en conclure que les problèmes sociaux et nationaux ne nous intéressent pas, bien au contraire, et d'ailleurs nous en parlerons plus loin. Pour le moment, revenons aux problèmes du milieu universitaire. Permettez-moi de reprendre, avec Louis Maheu, l'énumération de certains problèmes majeurs de ce milieu étudiant que la Faculté, par l'entremise de son exécutif, se devra d'étudier l'an prochain. Je cite: "le fossé qui sépare les étudiants et les professeurs au centre de l'enseignement universitaire; la difficulté de distinguer entre la fonction d'apprentissage et celle de formation universitaire à la recherche; l'importance relative de la formation générale et de la spécialisation au niveau des études supérieures;" ces deux derniers points sont, à mon avis, d'une importance capitale à l'heure où l'on va repenser, restructurer, les différents départements de la Faculté. "Les structures d'autorité (de la Faculté), en tant qu'organisation où aucun recours structurel n'est prévu pour l'étudiant; l'importance donnée aux fonctions de sélection par la place qu'occupent les examens par rapport aux fonctions d'apprentissage et de formation; l'éclatement démographique de la population étudiante qui cause un problème d'encadrement des effectifs étudiants par un corps professoral assez limité en nombre et en compétence; la santé mentale des étudiants;" et je



(Photo Serge Proulx)

Claude PICHARD

Un statu quo intolérable

pense ici surtout aux sessions d'examens de Noël et de la fin d'année.

A tous ces problèmes mentionnés, l'exécutif portera une attention spéciale. Il est bien tangible que l'exécutif seul ne peut résoudre tous ces problèmes et c'est pourquoi nous nous voyons dans l'obligation de créer certaines commissions qui feront un travail de déblayage et qui pourront nous apporter des objectifs d'action précis.

Les problèmes extérieurs ne sont peut-être pas aussi nombreux, mais d'une importance équivalente.

La Faculté des Sciences Sociales est dans l'attente de la Commission Politique dont a parlé Michel Pelletier. Enfin, la politique de l'AGEUM sera celle de l'ensemble des étudiants, à condition, bien entendu, que les facultés puissent s'y faire entendre. Dans une même continuité de pensée, le contact entre les facultés demeure prépondérant pour établir une politique agéumique réelle-

ment valable. C'est un instrument permettant aux facultés d'être à même de saisir sur le campus les tendances qui s'y dessinent.

A l'heure où les administrateurs de nos facultés de Sciences Sociales vont se réunir à l'échelon provincial en vue de fixer des normes et des structures semblables, dans le cadre du Rapport Parent; alors qu'à Montréal dans un dialogue avec les autorités de la Faculté et des différents départements, les étudiants feront des démarches pour se faire entendre, il est normal et même nécessaire que s'établisse un rapprochement de la Faculté des Sciences Sociales de Laval et de Montréal, y ajoutant en septembre l'École de Service Social de Sherbrooke pour faire

front commun dans leurs revendications, dans leurs suggestions face aux nouvelles normes et structures.

Il ne nous reste plus qu'à entrer dans le grand mouvement, à abattre le travail qui surgit devant nous, confiant de la sympathie et de l'aide de tous ceux que nous approcherons, soit pour nous aider, soit pour sympathiser avec nous. Ainsi, nous réaliserons notre politique de Présence au milieu, Service au milieu.

Claude PICARD,  
président de l'AGESSUM,  
65 - 66.

(1) AGESSUM — Association Générale des Etudiants en Sciences Sociales de l'U. de M.

(2) Louis Maheu: L'UGEQ et le syndicalisme étudiant. — Socialisme 65 No 5.

(3) Idem.

**Commentaire**

## Un nouveau Duplessis?

En 1936, Maurice Duplessis feignait d'être farouchement nationaliste. Il dénonçait les trusts et laissait entendre qu'il nationaliserait peut-être l'électricité, ce qui, à l'époque, lui donnait une allure socialiste. Une fois élu, il n'a rien nationalisé et a vendu à vil prix nos richesses naturelles aux Américains. En faisant entrer le Québec dans la "grande noirceur", il a retardé d'une génération la prise de conscience qui nous rendra notre indépendance.

Aujourd'hui, c'est un de ses plus dévoués anciens ministres qui, à son tour et dans des termes qui collent, fait de la sur-enchère socialiste et nationaliste. Le chef de l'Union Nationale est prêt à suicider son parti afin de faire échec à la formule Lesage de rapatriement de la constitution. Il affirme que son parti de-

viendra socialiste "si nécessaire".

Faut pas se laisser emplier.

La solution de rechange au régime Lesage-Wagner, ce n'est de toute évidence pas le parti de feu Maurice Duplessis. Il n'est pas plus démocratique qu'avant, n'a pas plus de véritable sens social et les pieuses déclarations de son chef sont de la pure démagogie.

En fait, il s'avère de plus en plus que le Rassemblement pour l'Indépendance Nationale constitue la véritable opposition au régime Lesage. Va pour le R.I.N. comme successeur au Parti Libéral, mais pas Daniel Johnson et l'Union Nationale... Nous ne pouvons absolument pas courir le risque de favoriser d'une façon ou d'une autre l'avènement au pouvoir d'un troisième Duplessis... M. B.

# Coopération avec les étudiants de Séoul

Ils sont plus de 450, ils viennent de 50 pays différents, ils sont partis de quatre continents ! On les appelle les étudiants étrangers parce qu'ils sont différents de nous, par la couleur de leur peau, par leur origine culturelle, par leur religion. Mais tous ils ont de commun avec nous qu'ils sont étudiants, qu'ils sont jeunes, qu'ils vivent comme nous, les tensions d'examens, qu'ils sentent le besoin d'aimer et d'être aimés.

Plusieurs d'entre eux ont à peine vingt ans. Certains ont quitté leurs parents, leurs frères, leurs soeurs, leurs cousins dans l'incertitude de les revoir un jour. Loin de leur pays, ils vivent une guerre qui ne semble jamais devoir finir, sans pouvoir participer aux moments d'angoisse de ceux qui défendent leur liberté. Ils vivent dans l'inquiétude d'apprendre le décès d'un être cher, ils se sentent impuissants lorsque 200,000 de leurs compatriotes sont tués par des

inondations, ils se demandent si jamais ils pourront sentir de nouveau la chaleur de leur terre natale. Mais ils sont encore capables de joie, et s'ils veulent partager leurs peines, ils veulent aussi partager leurs joies ; mais quand rencontrent-ils des coeurs ouverts prêts à les écouter, prêts à leur parler. Combien dans la masse des visages blancs qu'ils croisent chaque jour à l'Université, sont des visages amis ?

D'autres viennent ici et sont plongés dans notre richesse et notre luxe. Ils espéraient trouver accueil et chaleur humaine, ils rencontrent une seule valeur qui prime par dessus tout : l'argent ! Alors ils songent à leurs frères exploités jadis par l'asclavagiste blanc, vivant à demi-nus souffrant de la faim, de la maladie, ils se rappellent leurs villages où l'homme a sa pleine valeur d'humanité, et ils regrettent d'avoir quitté un monde où l'humain a encore sa place.

Et aujourd'hui nous portons nos regards vers Séoul, nous sentons notre générosité nous incliner à aider ces étudiants. C'est bien. Qui oserait inhiber un tel sentiment ? Comme hier quand nous descendions dans la rue pour protester contre la ségrégation raciale ou contre l'action des -tats-Unis au Viet Nam.

Nous nous offusquons de ce qui se passe au loin, mais avons-nous conscience que la guerre du Viet Nam, plus de 50 étudiants la vivent à nos côtés ? Peut-être auraient-ils plus besoin de notre amitié que de nos manifestations. Mais les manifestations sont anonymes ; l'amitié engage l'individu. Toi qui manifeste rue McGregor, n'accepterais-tu pas de vivre cette guerre qui te choque avec cet étudiant Vietnamien qui te côtoie chaque jour à la cafétaria ? Oui, c'est vrai, ça te sera plus difficile que d'aller parader pancarte en main ? Mais si tu n'as pas d'abord fait cette démarche, tes cris n'ont

d'autre portée que le brouhaha de la foule. Tu n'as pas le droit de manifester pour les noirs de l'Alabama, si tu n'es pas capable de dialoguer avec les étudiants noirs de ton université ! Tu n'as pas le droit de donner de l'argent de ta main, si ton coeur ne peut d'abord donner un peu d'amitié à l'étudiant non-canadien que tu rencontres chaque jour !

Eveillons-nous aux problèmes internationaux, participons à l'aide aux pays en voie de développement ! J'en suis ! Mais prenons garde que notre action ne se limite qu'à des mots, qu'à des théories, qu'à des idées. Disons-nous que notre intérêt pour être valable, doit devenir un engagement vital qui commence ici-même à l'Université. Pas un engagement de charité : l'étudiant non-canadien n'a que faire de notre charité. La charité n'est pas toujours humaine. Notre effort de charité, c'est d'apprendre à être humain. Blancs ou noirs, jaunes ou rouges, chrétiens, bouddhistes ou incroyants, nous

sommes tous engagés dans la même vie. C'est en marchant ensemble que nous pourrions achever une humanité qui soit meilleure.

Ils meurent de faim ; aidons-les !

Il y en a ici qui meurent d'une autre faim. Nous ne pouvons plus que les aider, nous devons les inviter chaque jour à partager notre table d'amitié en ouvrant nos coeurs à leurs coeurs, en ouvrant nos portes à leurs pas. Allons visiter mais laissons nous visiter. Allons aider mais laissons nous aider. Ils nous apportent beaucoup plus que nous avons à leur donner.

Ce ne sont pas des hommes dispersés çà et là qui ont faim ; c'est l'humanité toute entière qui a faim ; nous aussi.

Laissons certains qui ont le ventre creux mais le coeur épris de justice et d'humanité jeter un peu d'humain dans notre écuelle.

Peut-être qu'ensemble nous découvrirons l'amour...!

## Un "Fame Pereo" déconfessionnalisé

Lorsqu'un mouvement comme "Fame Pereo" se fait entendre, il suscite des points d'interrogation. On n'a peut-être pas tellement d'objections à ce qu'une action se fasse parce qu'en fait cela ne vous dérange pas tellement, mais s'il est question de s'engager dans une orientation donnée, à ce moment-là c'est différent.

Que "Fame Pereo" ait comme but d'éveiller aux problèmes de la misère dans le monde et en particulier le monde en voie de développement, merveilleux ! Que, pour permettre de concrétiser cet intérêt pour les besoins de ces pays, une aide soit accordée sans distinction de race ou de religion, c'est une ouverture vers laquelle nous tendons de plus en plus. Mais où il sem-

ble y avoir un peu plus de résistance, c'est de ce côté-ci de l'échange ; "Fame Pereo" est un mouvement diocésain.

Depuis 1962, ici à l'Université de Montréal une aide est envoyée à des étudiants de Séoul. Ce sont des étudiants dont les ressources financières ne leur permettent pas de manger à leur faim. On ne pourrait croire qu'avec \$180.00 par année, soit cinquante sous par jour ils réussissent à se nourrir. Comme nous nous sommes engagés vis-à-vis d'eux dans le passé, nous continuons dans ce sens cette année, mais rien ne nous engage actuellement pour les années à venir. La communauté chrétienne profite de l'occasion pour repenser "Fame Pereo" envisagé dans un contexte général de carême, de diocèse et du campus.

### JUSTICE OU CHARITE ?

On peut se demander quel est l'actualité du carême aujourd'hui en 1965 et aussi quel est le sens des points sur lesquels on insiste davantage durant cette période, soit la foi, la charité et la pénitence. Il n'est pas question d'aborder chacun de ces points ici, mais il demeure certain qu'il puisse être difficile de situer la charité par rapport à la justice surtout si pour nous la charité correspond encore à l'image des dames patronnesses ou à une aide qui soit l'occasion plus ou moins consciente d'établir une certaine forme de colonialisme national ou religieux. Mais si la charité signifie ouverture à l'autre ; que ce soit ici sur le campus ou que ce soit aux dimensions du monde, ça change d'aspect.

### UN NOUVEAU MOUVEMENT ?

Il existe dans le monde et ici à l'Université plusieurs organismes dont les intérêts sont d'ordre international. Le "Fame Pereo" ne se voudrait nullement un mouvement doublant un autre déjà existant entrant en compétition avec lui, mais en collaborant. C'est aussi vrai sur le plan régional qu'international. Dans cet esprit, des organismes internationaux collaborent aujourd'hui que ce soit les comités des relations internationales, ou de l'accueil aux voyageurs. C'est un début, peut-être, mais il faudrait aller plus à fond quand on pense, par exemple, au "mois consacré à la coopération internationale" qui est en train de passer inaperçu.

### EXPERIENCE PILOTE ...

Le problème se pose aussi sur le plan du diocèse. Diocèse dont fait partie la communauté. Et sans vouloir éparpiller les efforts, l'aide aux étudiants de Séoul peut être considérée comme expérience pilote ou simplement comme un mouvement autre que "Fame Pereo", dans ce sens qu'il s'adresserait à ceux qui souffrent de la faim, mais qui ne sont pas nécessairement des lépreux.

### AIDE OU COOPERATION

Si nous considérons "Fame Pereo" non plus comme un mouvement mais un service de la communauté, les questions se posent différemment. Cette année, il s'agit beaucoup plus, dans un climat de collaboration avec les organismes internationaux, de s'éveiller aux problèmes de la faim, sachant bien qu'on ne doit pas se contenter des lumières de la foi et de la bonne volonté à faire le bien, mais qu'une action efficace n'est pas réalisable sans compétence scientifique, aptitude technique et qualification personnelle.

Que "Fame Pereo" soit pour tous, une occasion, un moyen de concrétiser leurs intérêts aux problèmes de la faim par une aide aux étudiants de Séoul, mais tout en cherchant un mode pour que nos relations avec ces étudiants soient davantage dans une perspective de coopération que d'aide comme nous le rappelait Pierre Maheu, Directeur de l'UNESCO.

Robert CHAGNON

## CAREME, CONVERSION, CHARITE

L'assemblée (car le chrétien prie au pluriel) rend grâce à Dieu de son amour immense, et de la manifestation extraordinairement simple, et humble de cet amour : Jésus Christ parmi nous.

Et cette expérience de communauté, d'unité, qui est aussi l'expérience de cet amour de Dieu qui agit, nous tourne nécessairement vers nos frères, nous ouvre à eux dans un élan spontané.

Le résultat immédiat du partage du pain communautaire, n'est-

ce pas une prise en charge du milieu qui nous entoure ?

Et cette fraction de vie qui fait notre monde quotidien, est remplie de personnes, de visages qui, souvent, portent seuls leur tristesse, leur solitude, ou même leurs joies, qui ne demandent qu'à être reconnues, aimées, qui attendent un geste de chaleur humaine.

La charité, attitude intérieure d'ouverture et de don, qui jaillit de l'Eucharistie communautaire, s'anime dans cet acte d'amour

gratuit et concret de celui qui se tourne vers celui-ci, ou celle-là. La charité, rencontre de Dieu, c'est un amour actif, soucieux et concret.

Le fond de l'expérience religieuse, c'est sans doute l'amour. Et le fond de l'amour, l'essence de l'amour c'est peut-être l'oubli de soi dans le don. La charité, c'est alors un besoin. Un besoin impérieux de l'amour : se mettre au monde, en se livrant entièrement et pratiquement à la faim de ses frères.

La charité matérielle (qu'on appelle l'aumône) n'est alors que la manifestation périphérique d'une attitude intérieure. Ce n'est pas la première chose dans la charité, c'est la dernière. Ce n'est pas la charité, c'est une de ses incarnations, la moins parfaite peut-être. Car les hommes ont plus besoin de chaleur et d'amour que de pain.

Mais ils ont aussi besoin de pain.

L'EQUIPE D'ANIMATION LITURGIQUE

# Le problème ouvrier à Noranda

## Caouette et les patrons VS les Métallos

Par : Marthe THERRIEN

Il est de mise de faire connaître l'apport du syndicalisme dans la vie d'une catégorie de travailleurs, au moment même où on lui conteste son rôle et son efficacité. C'est pourquoi nous avons rencontré M. Robert Bouchard, directeur des Métallurgistes-Unis d'Amérique pour la région du Nord-Ouest québécois. Nous communiquons ci-dessous les points saillants de l'entrevue.

— M. Bouchard, pouvez-vous situer historiquement les Métallos ?

— Le statut du Syndicat des Métallos-Unis d'Amérique est celui d'un organisme international groupant les employés de la métallurgie, des mines et de quelques secteurs connexes. Le syndicalisme a commencé à prendre de l'ampleur, dans la région, après la guerre, soit vers 1944-45. En 1949 a été établie une unité locale à Charte directe du Congrès du Travail du Canada, la International United Mine Mills, rattachée également à la Western Federation of Labour américaine. On peut dire que l'expérience de cette union s'est soldée par un échec, puisque peu de temps après elle se voyait expulsée de la région en raison de ses "affinités communistes". La CTC a par la suite repris entièrement la juridiction du syndicat pour la confier l'année suivante à l'Union des Métallurgistes d'Amérique, dont l'unité régionale venait d'être instaurée. En 1956 il y a eu fusion de la section régionale des Métallos avec la CTC et la FTQ. En 1951 se formait l'unité syndicale régionale de Nor-Métal, celle de Chibougamau et plusieurs autres. Les motifs qui ont provoqué l'établissement des Métallos dans la région sont les suivants : l'économie régionale s'est trouvée depuis toujours monopolisée par un groupe de capitalistes — le secteur minier plus particulièrement —, ce qui a eu pour résultat de maintenir constamment les travailleurs dans un état d'oppression. Pour y faire échec, un syndicat canadien ne constituait pas un groupe de pression suffisamment fort. On a donc décidé d'opter pour un syndicat ouvrier international, procédé qui consiste en quelque sorte à "opposer une forme de capitalisme à une autre". Le syndicat international dispose en effet de revenus plus grands et constitue une plus grande sécurité pour le travailleur. Par exemple, en cas de grève, il peut soutenir financièrement les ouvriers de façon plus efficace. Certains ouvriers ont peu confiance en un tel syndicat et objectent que la cotisation "s'achemine directement aux États-Unis". L'argument est un peu simplis-



M. Robert BOUCHARD ne pas se couper de la masse des travailleurs

te : si on tient compte de tous les services dispensés par les Métallos, il est facile de constater que les ouvriers reçoivent plus que le montant de la cotisation qu'ils déboursent. On n'a qu'à considérer le cas des grèves de 1953-54 et de 1956 particulièrement, alors que des sommes considérables ont été versées aux grévistes par la centrale américaine. Il est évident que le montant de la cotisation perçue ne pourra jamais rembourser cette somme, d'autant plus que la cotisation n'est pas touchée par la centrale mais déposée dans les banques canadiennes et utilisée pour défrayer les services actuellement dispensés par le syndicat. Il convient de mentionner la politique de non-ingérence américaine, qui n'a cependant pas été respectée dans la circonstance suivante : vers 1960, des rumeurs circulaient à l'effet que les Métallos soient de tendance socialiste; des accusations directes furent portées contre le syndicat. C'est alors que le président des Métallos, M. David McDonald, crut bon de se rendre lui-même dans la région pour inciter les dirigeants à modifier leurs positions, si les accusations étaient justes. On signifiera au personnage en question que ce problème dépassait sa juridiction et il dut reprendre le chemin du retour...

— Le syndicat répond-il aux besoins des travailleurs ?

— Les statistiques fournissent la réponse la plus adéquate, puisque la participation des mineurs de Noranda

est de l'ordre de 75%. Ailleurs, elle atteint des taux de 95 (Nor-Métal) à 100% (Chibougamau). Il ne faut cependant pas se leurrer et croire en une trop grande confiance des travailleurs. Il s'agit beaucoup moins de confiance que d'une mesure de dernier recours. Prenons le cas des mineurs, qui n'ont pas cessé d'être honnêtement exploités par leurs employeurs. Ils ont vu dans le syndicat le seul organisme susceptible d'améliorer leurs conditions de travail. Ils ont donc décidé d'y adhérer en masse pour en retirer le plus de bénéfices possibles, mais tout en demeurant méfiants à son égard. Cette méfiance peut s'expliquer par les expériences désastreuses du passé. Par exemple, la grève de 1953-54, d'une durée de 6 mois, a porté un dur coup aux mineurs. Les dirigeants de la Noranda Mines, plutôt que de négocier une entente avec les représentants syndicaux, ont embauché d'autres ouvriers pour remplacer ceux qui étaient en grève. Cette grève en fait ne régla pas le sort des mineurs, elle ne fut qu'un armistice. Les autorités de la mine, qui espéraient par elle détruire la puissance syndicale, ont dû faire quelques concessions et élaborer une convention collective. Un fait dénotant l'originalité de la Mine Noranda est de n'inclure dans ses conventions que des procédures de griefs et des plans de vacances. Même l'échelle des salaires n'y apparaît pas et doit être négociée en marge des conventions, comme le plan d'assurance-maladie et accidents et de la Caisse de retraite. Tous ces plans sont à l'état d'ébauche et ne sont en réalité que des plans d'épargne, sans grands avantages pour les travailleurs. Quant au droit d'ancienneté, le syndicat n'a pu obtenir qu'il soit respecté. Il est en effet plus avantageux pour la mine que se renouvelle la main d'oeuvre, car il en résulte une plus grande emprise sur les travailleurs. On voit donc que les Métallos ont encore beaucoup à faire pour que les relations patrons-ouvriers deviennent normales, comparativement à ce qui existe dans les autres secteurs des autres régions.

— Que représente le syndicat pour les travailleurs, et qu'en attendent-ils ?

— Dans cette région, comme partout ailleurs en Amérique, on adhère à un syndicat, non pour des motifs idéologiques, mais pour en retirer des intérêts matériels. Le syndicat est pour les travailleurs l'organisme qui, par ses pressions sur le gouvernement (Ministère des Ressources Naturelles en

particulier) et sur les employeurs, peut le plus efficacement négocier de meilleures conditions de travail et leur assurer une plus grande sécurité d'emploi. Ce n'est pas malgré eux que les mineurs sont membres du syndicat, ils y adhèrent parce qu'ils le veulent bien. Ils cesseront d'en faire partie s'ils ont un jour l'impression qu'il nuit à leurs intérêts. C'est en quelque sorte un crédit qu'ils lui ont accordé. Mais ils ne lui opposent plus cette résistance farouche qui a empêché pendant 12 ans l'Union de vraiment représenter les mineurs.

Pour en revenir aux motifs qui fondent la participation ouvrière au syndicat, considérons maintenant les militants. Ils sont une faible proportion (10%) à voir dans le syndicat un instrument de révolte contre les capitalistes. Il est nécessaire de canaliser cette révolte car, en voulant aller plus vite que la masse des travailleurs, le syndicat encourrait le blâme de celle-ci.

Les travailleurs sont conscients que leur syndicat n'est pas parfait, mais pour bâtir un syndicat, pour le faire accepter des organismes déjà en place, c'est "de la misère noire". C'est pourquoi les individus ne sont pas intéressés à tout recommencer, à détruire les cadres syndicaux qui leur sont utiles actuellement. A mesure que le syndicat fait ses preuves et gagne du terrain, les travailleurs ont le sentiment de contrôler un peu l'économie de la région.

— Le syndicat doit-il encore faire face à la même opposition des organismes civils ?

— On peut observer depuis environ cinq ans un revirement dans la mentalité régionale à l'égard du syndicat. Les organismes tels Chambres de Commerce, conseils municipaux, etc., commencent à reconnaître son efficacité. On fait même appel à sa compétence pour résoudre des problèmes concernant la région.

"Mais il y a encore certains personnages influents qui continuent de dénoncer les dirigeants des Métallos. Il y a par exemple M. Réal Caouette qui, de bonne foi, clame à la population de cesser d'appuyer le syndicat : "Nettoyez l'anse de la rue Principale, fermez les bureaux infects des Métallos". M. Caouette, qui a une si forte emprise dans la région, se heurte à la résistance des ouvriers, qui considèrent qu'ils n'ont rien à perdre à faire confiance aux Métallos, puisqu'il est le seul organisme qui se donne la peine de lutter pour eux."

Un mémoire sur le chômage dans le Nord-Ouest québécois, soumis au Conseil d'Orientation économique du Québec par les Conseils du Travail de la région, analyse la situation économique et sociale de la région et soumet au gouvernement des recommandations pour une revalorisation de la région. Il est intéressant de noter que ce rapport, présenté le 25 novembre 1964 a été mis à l'étude sérieusement, et que plusieurs de ces recommandations semblent avoir retenu l'attention. M. René Lévesque étudie sérieusement le problème minier au Québec. Il est à espérer qu'il saura enlever le malaise.

## Gérin-Lajoie se fait attendre

Le 23 février dernier, les présidents de l'AGEL, de McGill, de FAGECCQ et de l'AGEUM faisaient parvenir au Ministre de l'Éducation une lettre contenant les recommandations suivantes :

a) que les dépenses de transport et de vêtement soient incluses dans l'item des dépenses, pour fins de calcul, en ce qui concerne l'Aide aux Étudiants;

b) que les maxima (prêts et bourses) autorisés à un étudiant ne soient pas limités à un montant fixe. Mais que l'aide donnée à chaque étudiant soit calculée selon les besoins réels de celui-ci, tels qu'analysés selon le système normatif

établi périodiquement par le Ministère de l'Éducation;

c) que le montant total d'aide accordée à un étudiant soit remboursable pour 50% et non remboursable pour l'autre 50%.

Le ministre avait une période de six semaines pour répondre. Il a à date gardé un silence complet. Etant donné que les recommandations précitées sont essentielles à la poursuite d'un travail efficace de la part du comité consultatif étudiant, les AGE ont donc décidé de suspendre les réunions du dit comité consultatif. L'AGEUM, pour sa part, attend une réponse précise, claire, nette et rapide de la part du ministre.